

Rapport d'activité annuel 2023 portant sur la Délégation de Service Public relative à l'exploitation de lignes reliant la Communauté de Communes du Pays de Gex et le Canton de Vaud



Table des matières

INTRODUCTION - 1 -

TITRE I LE DESCRIPTIF DU RESEAU - 2 -

Article 1. Descriptif des lignes - 2 -

Article 2. Plans de lignes - 3 -

Article 3. Synthèse et principaux événements de l'année - 5 -

TITRE II LA FREQUENTATION DES LIGNES - 7 -

Article 1. Tableau d'activités annuelles des lignes 814 & 818 - 8 -

Article 2. Répartition mensuelle - 11 -

Article 3. Détails par ligne et par sens de circulation - 12 -

Article 4. Les VKM - 16 -

TITRE III. LA PRODUCTION KILOMETRIQUE - 17 -

TITRE IV LA QUALITE DE SERVICE AUX CLIENTS - 19 -

Article 1. Le système de mesure de la qualité de service - 19 -

Article 2. Les indicateurs de la qualité des services - 20 -

Article 3. Le QMS TRV CH - 24 -

Article 5. Les réclamations clients - 25 -

TITRE V L'INFORMATION VOYAGEURS - 26 -

Article 1. Les dépliants horaires - 26 -

Article 2. Les fiches horaires aux arrêts - 28 -

TITRE VI LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE - 29 -

Article 1. Les moyens et les méthodes - 29 -

Article 2. Les résultats - 29 -

Article 3. La typologie des infractions - 31 -

TITRE VII LA GESTION DES BIENS - 32 -

Article 1. Le matériel roulant - 32 -

Article 2. Les pupitres de ventes - 34 -

TITRE VIII LES FINANCES - 35 -

Article 1. Les moyens humains - 35 -

Article 2. Les recettes issues de la vente des titres de transport - 37 -

Article 3. Le compte de résultat - 43 -

Article 4. Analyse pertes de recettes - 44 -

Article 5. L'indexation - 46 -

TITRE IX ANNEXES - 47 -

Annexe 1 Comptes annuels et états financiers au 31 décembre 2021 - 47 -

Annexe 2 Rapport QMS TRV CH - 48 -

Annexe 3 Principes de calcul du forfait Mobilis - 49 -

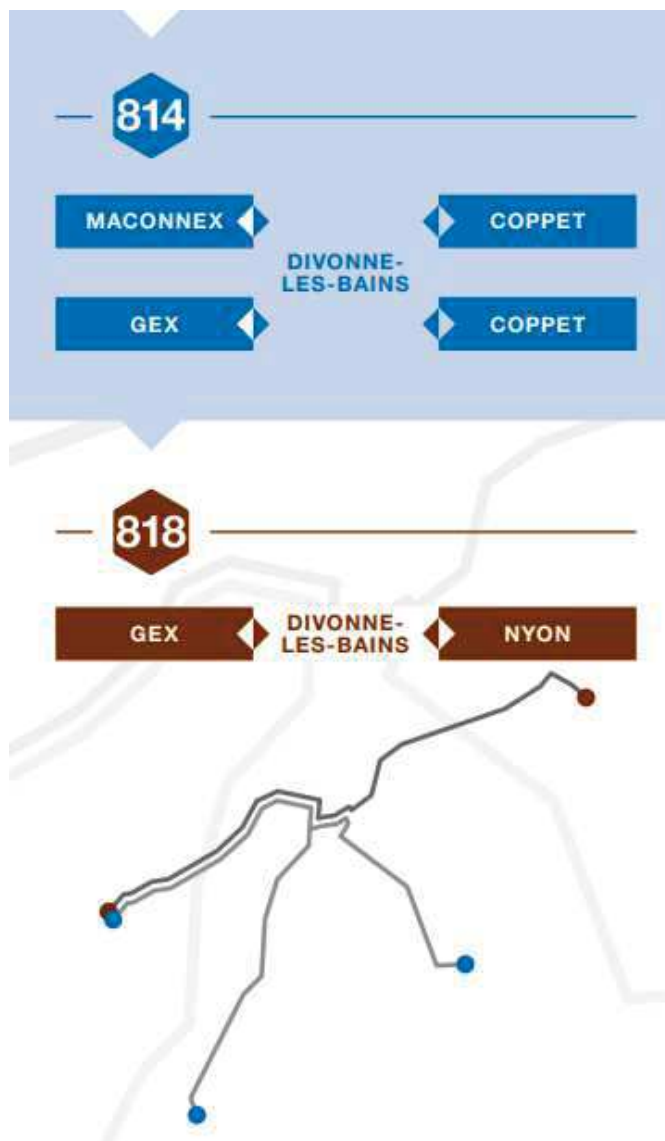
INTRODUCTION

Ce rapport présente le bilan de l'exploitation des lignes 814 et 818 entre le Pays de Gex (France) et le Canton de Vaud (Suisse), pour l'année 2023, soit la quatrième année du contrat.

Ce rapport d'activité a pour finalité de permettre d'apprécier le fonctionnement du service public de transport conformément aux dispositions du contrat en vigueur pour une durée de 4 ans, soit du 15 décembre 2019 au 9 décembre 2023.

Les services de transport mis en place dans ce contrat se composent de deux lignes régulières transfrontalières exploitées par Alsa Bustours Gex (ABG). L'objet de la société ABG étant la seule et unique gestion de ces deux lignes.

Article 1. Descriptif des lignes



ABG exploite les deux lignes régulières routières de voyageurs suivantes :

- La ligne 814
- La ligne 818

814

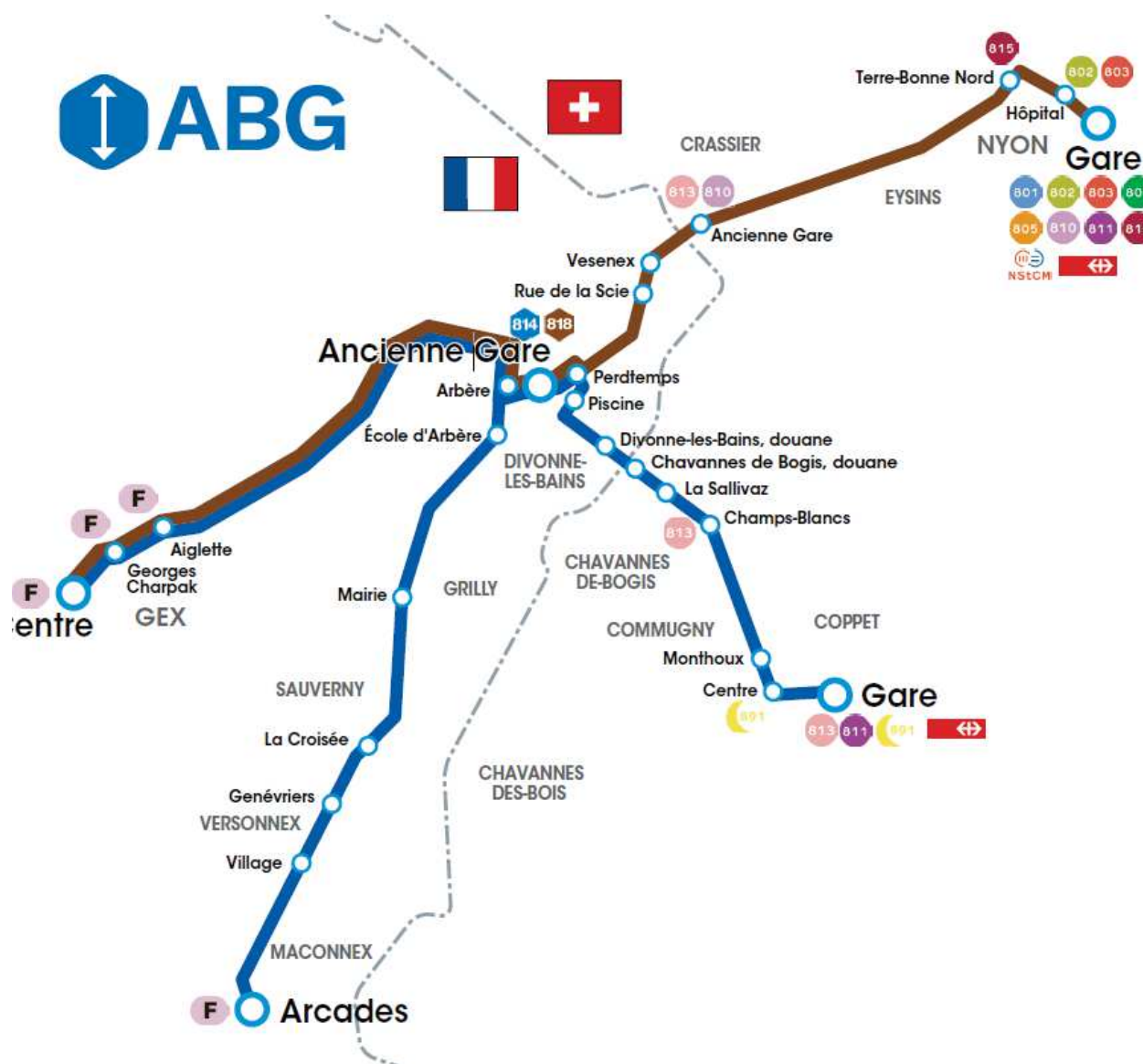
La Ligne 814 permet de relier la commune de Divonne-les-Bains (département de l'Ain, France) à Coppet (canton de Vaud, district de Nyon, Suisse) soit depuis Gex soit depuis Maconnex (département de l'Ain, France) selon deux branches (voir schéma ci-contre).

818

La ligne 818 permet de relier la commune de Gex (département de l'Ain, France) à Nyon (canton de Vaud, district de Nyon, Suisse) en passant également par Divonne-les-Bains.

Pour les deux lignes, le principe des correspondances est le suivant :

- Assurer les correspondances en gare de Coppet avec les trains RE (Régio Express) en direction de Lausanne et les trains RE en direction de Genève.
- Assurer les correspondances en gare de Nyon avec les trains RE (Régio Express) en direction de Lausanne.
- Assurer les correspondances (minimum 1 minute) à Divonne-les-Bains, Ancienne gare : entre les services Nyon > Gex (ligne 818) et les services Coppet > Maconnex (ligne 814) ; et entre les services Gex > Nyon (ligne 818) et les services Maconnex > Coppet (ligne 814).



Réseau régional de transports publics

Valable dès le 11.12.2022

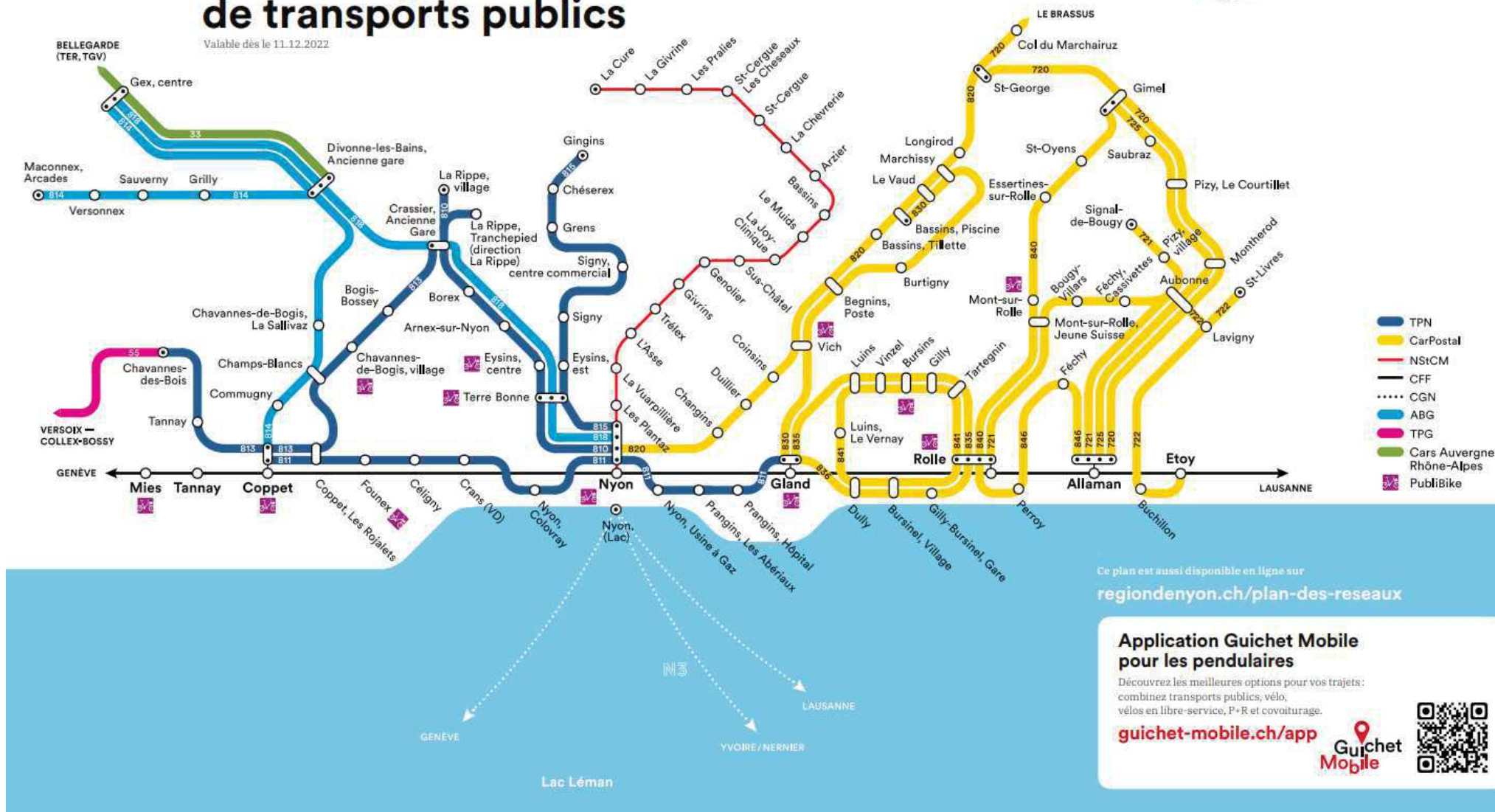
Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 074-200006450-20241212-2024-DE

S²LO



Article 3. Synthèse et principaux évènements de l'année

Conditions d'exploitations liées à la pandémie Covid 19 :

ABG a cessé la désinfection quotidienne des véhicules.

Cette prestation qui venait en complément du nettoyage quotidien des véhicules, n'a plu été facturée au GLCT en 2023.

Conditions d'exploitations année horaires 2023:

En lien avec des travaux CFF, un ajustement des horaires a été fait sur les lignes 814 et 818.

- La ligne 814 a été retardée de 1 mn au départ de Coppet gare sur la branche de Maconnex (6 services)
- La ligne 818 a été retardée de 1 mn à l'arrêt Divonne les bains Gare dans le sens Nyon – Gex afin de garantir les correspondances avec les nouveaux horaires de la ligne 814

Déploiement du système d'aide à l'exploitation et informations voyageurs (SAEIV) :

La partie « aide à l'exploitation » avait été développée sur le premier semestre 2021 pour une mise en service en juillet 2021, elle permet désormais un suivi en temps réel des bus sur l'ensemble du réseau par ABG.

La géolocalisation des conducteurs permet d'avoir les informations en temps réel sur la position des véhicules, et observer la ponctualité de chacun ;

Le suivi des courses permet de connaître l'état du trafic, et agir rapidement en cas d'anomalie ;

L'historique des courses et les statistiques sont conservés, afin de pouvoir améliorer l'offre et ajuster les horaires, et éventuellement se justifier en cas de réclamation d'un usager.

« L'information voyageurs », sonore et visuelle (écrans) à bord des bus a été fonctionnel dès fin 2021, elle permet l'annonce du prochain arrêt ainsi que les correspondances à chaque arrêt.



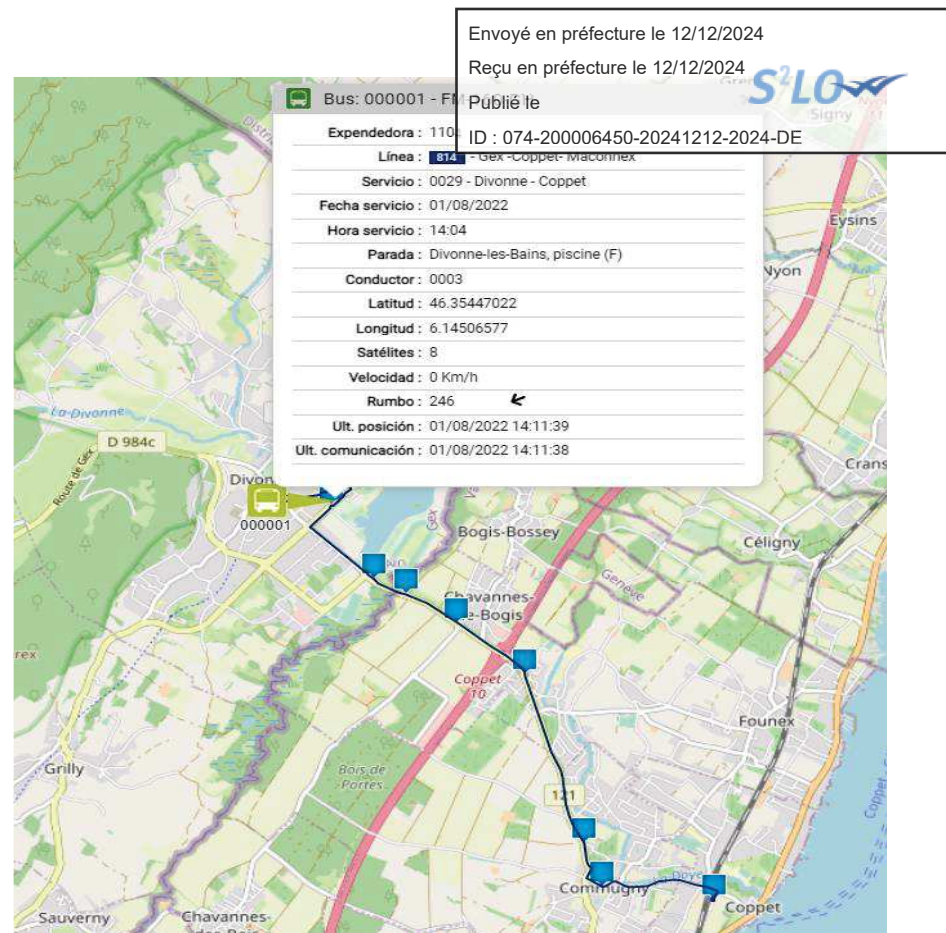
Communautés tarifaires :

En 2023, ABG continu à percevoir directement l'ensemble de ses recettes de la part des communautés tarifaires (Mobilis, LémanPass, Service Direct et zone locale 250) et des ventes à bord (Service Direct et zone locale 250).

Pour donner suite à une enquête de profil de lignes menée en 2022 par la communauté tarifaire Mobilis, le mode de calcul forfaitaire des recettes perçues par ABG a été adapté. Ces nouvelles dispositions sont détaillées au chapitre des recettes, ainsi qu'à l'annexe 3.

Implantation sur le territoire :

Difficulté majeure d'implantation sur le territoire du Pays de Gex. Aucune solution viable n'a été trouvée depuis le début du contrat. Durant cette année 2023 les véhicules ont stationné à St Jean de Gonville en lieu et place du Technoparc de St Genis Pouilly, éloignant ainsi ABG des têtes de lignes que sont Gex et Maconnex.



TITRE II LA FREQUENTATION DES LIGNES

Le suivi des fréquentations est le premier indicateur de performance commerciale des lignes 814 -818.

Les données de comptage (montées et descentes) à chaque arrêt sont issues des cellules de comptage aux 3 portes de chaque véhicule et du système Dilax qui est installé sur les 5 véhicules ABG. Le sixième véhicule, qui est un véhicule de réserve, n'est pas équipé.

Le système permet une analyse par jour, par arrêt et par ligne, mais également pour différents jours et heures types

Dilax effectue également une projection, ce qui permet d'obtenir des données manquantes pour les lignes qui ne sont pas prises en compte par le système de comptage automatisé des passagers. Cette option est très utile notamment lors de l'utilisation du bus de réserve qui n'est pas équipé de systèmes de comptage automatisé des passagers.

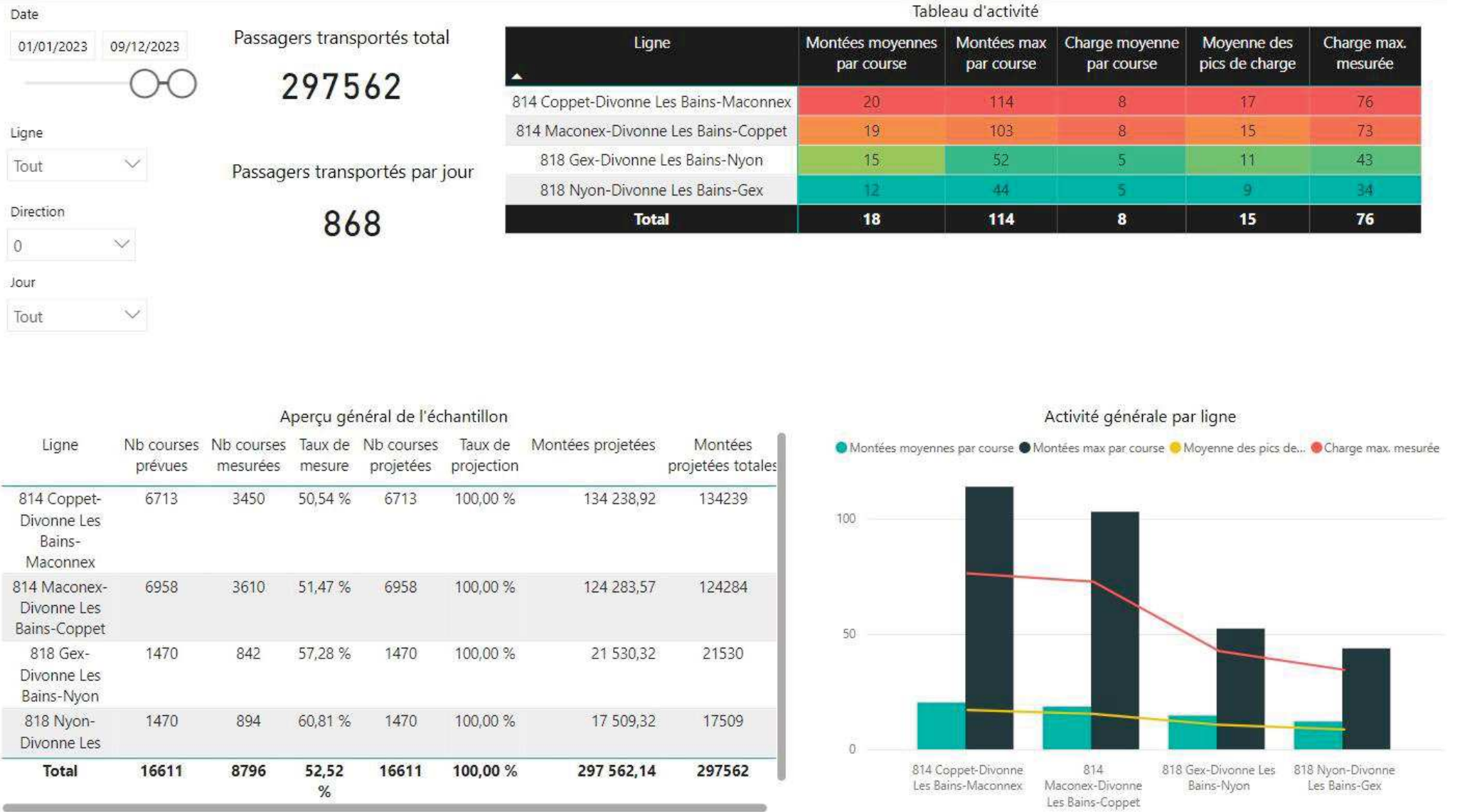
S'il existe des données pour chaque type de jour et heure type, DILAX utilise les données et fait une projection pour ces mêmes types de jour et heures types.

Pas de dysfonctionnement de l'outil de comptage opérationnel depuis sa mise en service le 1er février 2020.

A noter cependant que pour l'année 2023, le taux de mesure des courses est de 52.52 % contre 66.70 % en 2022.

Cette variation est liée à l'immobilisation du bus FM 274 HJ (accidenté le 14 décembre 2022) durant tout 2023, nécessitant la mise en exploitation régulière du bus de réserve.

Rappel de la capacité des véhicules : 94 places (dont 67 debout et 2 PMR) pour les véhicules standards et 89 places pour les véhicules de réserve (dont 61 debout et 1 PMR).



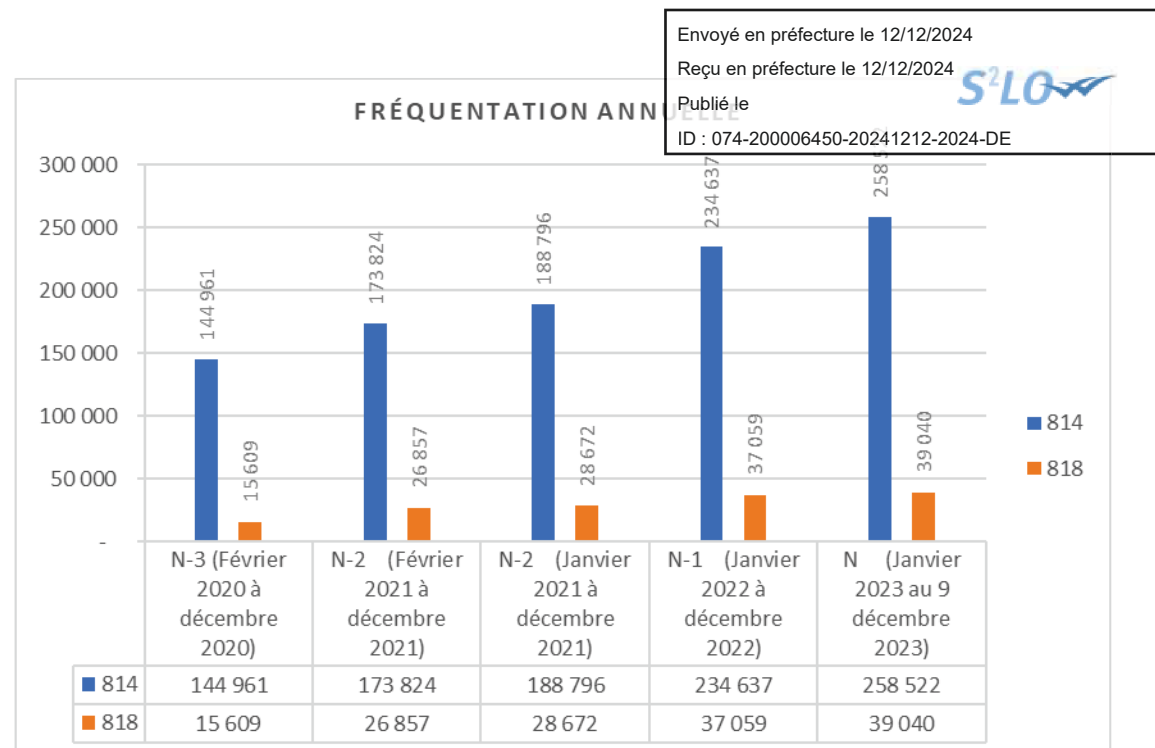
Evolution de la fréquentation

Données réelles

	CEP 2020 ajusté 11mois	CEP 2021	CEP 2022	CEP 2023	N-3 (Février 2020 à décembre 2020)	N-2 (Février 2021 à décembre 2021)	N-2 (Janvier 2021 à décembre 2021)	N-1 (Janvier 2022 à décembre 2022)	N (Janvier 2023 au 9 décembre 2023)	Evolutions N-2/N-3 (11 mois)	Evolutions N-1/N-2 (12 mois)	Evolutions N /N-1 (12 mois)	Comparaison N-3/CEP 2020 ajusté	Comparaison N-2/CEP 2021	Comparaison N-1/CEP 2022	Comparaison N/CEP 2023
814	178 368	207 612	212 676	217 886	144 961	173 824	188 796	234 637	258 522	+19.91%	+24.28%	+10.18%	-18.73%	-9.06%	10.33%	18.65%
818	52 887	61 558	63 060	64 605	15 609	26 857	28 672	37 059	39 040	+72.06%	+29.25%	+5.35%	-70.49%	-53.42%	-41.23%	-39.57%
TOTAUX	231 255	269 170	275 736	282 491	160 570	200 681	217 468	271 696	297 562	+ 24.98%	+ 24.94%	+ 9.52%	-30.57%	-19.21%	-1.47%	+ 5.34%

L'analyse des données brutes (hors ajustement Covid du CEP) montrent une amélioration par rapport à 2022 de la fréquentation de 10.18 % pour la ligne 814 et de 5.35 % pour la ligne 818. (+ 9.52 % au total des deux lignes vs + 24.94 % en 2022 par rapport à 2021).

La fréquentation globale est supérieure au CEP (+ 5.26 % au total des deux lignes) avec une ligne 814 au-delà des engagements contractuels (+18.57 %) et une ligne 818 en deçà des engagements contractuels à hauteur de 39.63 %.



Evolution des données de fréquentions réelles de 2020 à 2023

Ligne 814 - 818		Fréquentations CEP		Différences	Fréquentations impactées COVID	Fréquentations Réelles	Réel vs Impact Covid	
Fréquentations	2020	262790	-24.70%	-64909	197881	181328	-16553	-9.13%
	2021	269171	-19.80%	-53296	215875	217445	1570	0.72%
	2022	275736	-7.30%	-20129	255607	271696	16089	5.92%
	2023	282491	-2.50%	-7062	275429	297562	22133	7.44%

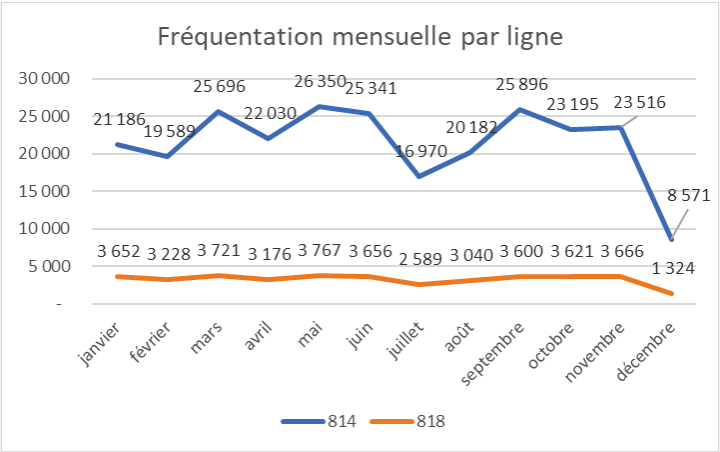
Ligne 814		Fréquentations CEP		Différences	Fréquentati ons impactées COVID	Fréquentations Réelles	Réel vs Impact Covid	
Fréquentations	2020	202691	-24.70%	-50065	152626	169839	17213	10.13%
	2021	207612	-19.80%	-41107	166505	188795	22290	11.81%
	2022	212676	-7.30%	-15525	197151	234637	37486	15.98%
	2023	217886	-2.50%	-5447	212439	258522	46083	17.83%

Ligne 818		Fréquentations CEP		Différences	Fréquentati ons impactées COVID	Fréquentations Réelles	Réel vs Impact Covid	
Fréquentations	2020	60099	-24.70%	-14844	45255	17489	-27766	-158.76%
	2021	61559	-19.80%	-12189	49370	28650	-20720	-72.32%
	2022	63060	-7.30%	-4603	58457	37059	-21398	-57.74%
	2023	64605	-2.50%	-1615	62990	39040	-23950	-61.35%

Article 2. Répartition mensuelle

2023													
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	total
814	21 186	19 589	25 696	22 030	26 350	25 341	16 970	20 182	25 896	23 195	23 516	8 571	258 522
818	3 652	3 228	3 721	3 176	3 767	3 656	2 589	3 040	3 600	3 621	3 666	1 324	39 040
total	24 838	22 817	29 417	25 206	30 117	28 997	19 559	23 222	29 496	26 816	27 182	9 895	297 562

Le mois de décembre s’arrête au 9 décembre 2023

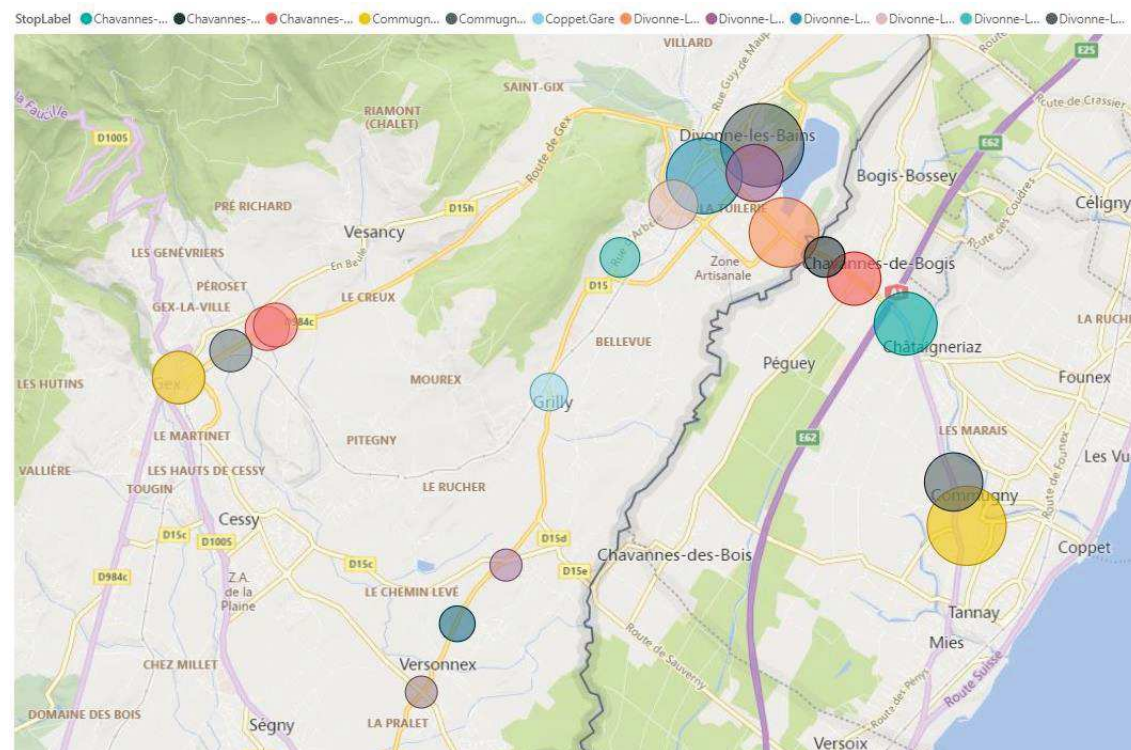


Article 3. Détails par ligne et par sens de circulation

Ligne **814** direction COPPET Gare

Arrêt	TOTAUX		% de montées
	Montées projetées	Descentes projetées	
Gex.Centre	5 051	-	4.06%
Gex.Georges Charpak	1 989	-180	1.60%
Gex. Aiglette	2 423	-340	1.95%
Divonne-Les-B.Arbère	3 886	-1 768	3.13%
Divonne-Les-B.Ancienne Gare	17 352	-6 316	13.96%
Divonne-Les-B.Perdtemps	22 961	-2 044	18.47%
Divonne-Les-B. Piscine	6 945	-469	5.59%
Divonne-Les-B. Douane	13 421	-2 726	10.80%
Chavannes-De-B.Douane	1 617	-422	1.30%
Chavannes-De-B.La Sallivaz	5 413	-1 175	4.36%
Chavannes-De-B.Champs-Blancs	9 705	-7 706	7.81%
Commugny Monthoux	7 491	-1 044	6.03%
Commugny Centre	19 770	-3 665	15.91%
Coppet.Gare	-	-95 380	
Total Gex - Coppet	118 025	-123 235	94.96%

Maconnex.Arcades	2328	-	1.87%
Versonnex.Village	324	-30	0.26%
Versonnex.Genévriers	772	-353	0.62%
Sauverny.La Croisée	332	-59	0.27%
Grilly.Mairie	1 067	-509	0.86%
Divonne-Les-B.Ecole D'arbère	1 437	-99	1.16%
Total branche Maconnex	6 259	-1 048	5.04%
Totaux	124 284	-124 284	



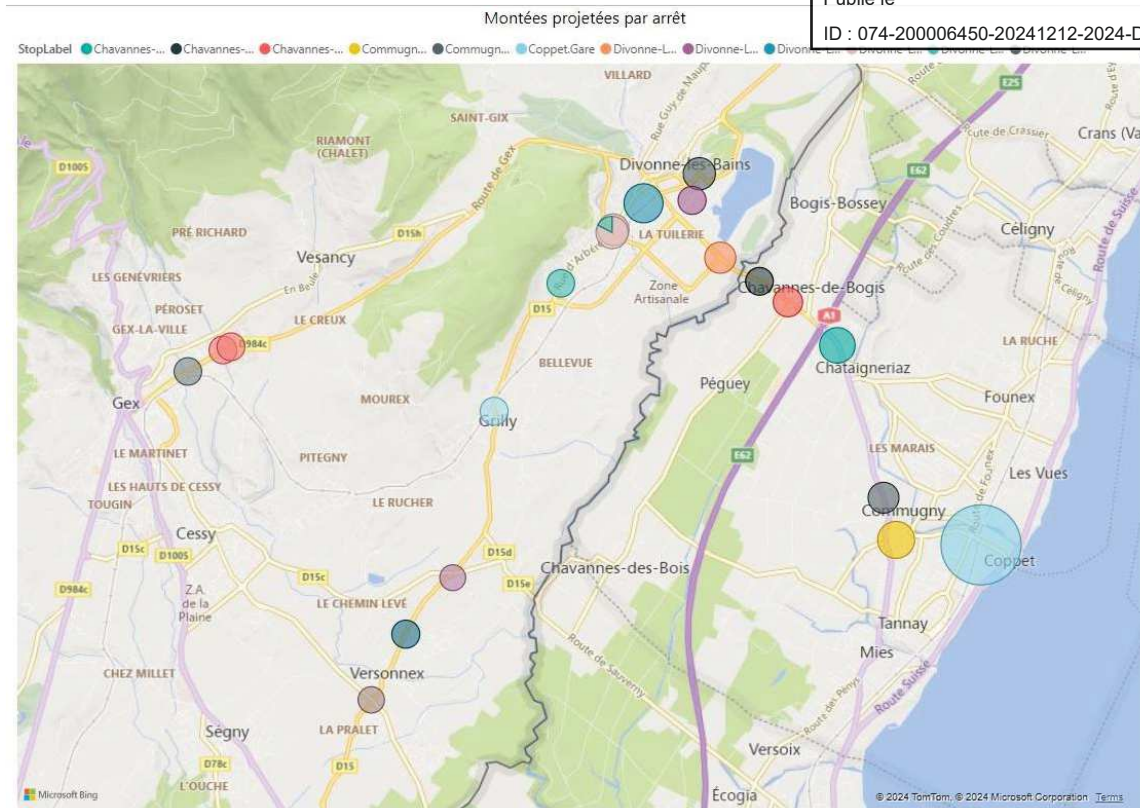
Cartographie « Montées par arrêt »



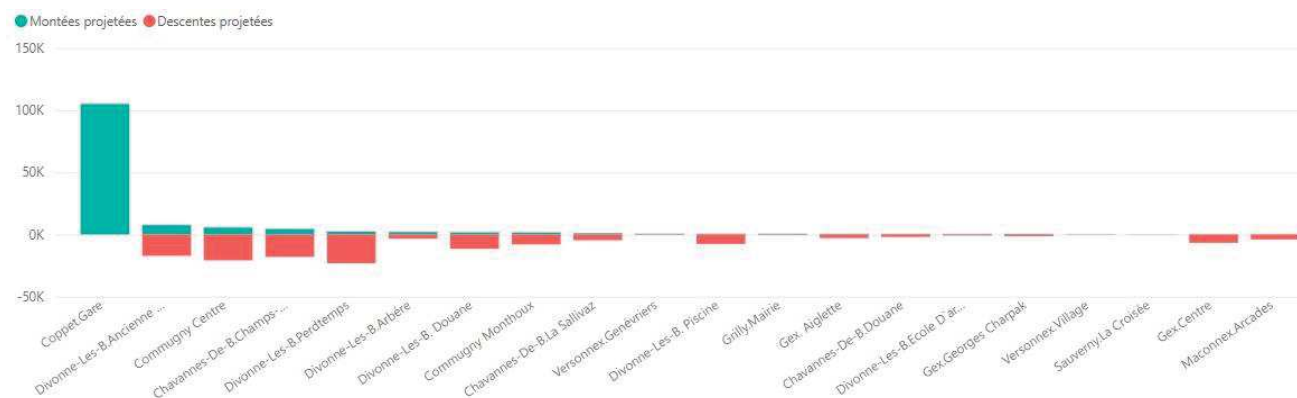
Rapport d'activité annuel 2023 portant sur la Délégation de Service Public relative à l'exploitation de lignes reliant la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex et le Canton de Vaud

Arrêt	TOTAUX		% de descentes
	Montées projetées	Descentes projetées	
Coppet.Gare	105 046	-	
Commugny Centre	5 530	-20 900	15.57%
Commugny Monthoux	1 564	-8 097	6.03%
Chavannes-De-B.Champs-Blancs	4 375	-18 118	13.50%
Chavannes-De-B.La Sallivaz	950	-4 704	3.50%
Chavannes-De-B.Douane	444	-2 052	1.53%
Divonne-Les-B. Douane	1 672	-11 603	8.64%
Divonne-Les-B. Piscine	525	-7 688	5.73%
Divonne-Les-B.Perdttemps	2 209	-23 215	17.29%
Divonne-Les-B.Ancienne Gare	7 461	-17 295	12.88%
Divonne-Les-B.Arbère	1 901	-3 401	2.53%
Gex. Aiglette	454	-2 969	2.21%
Gex.Georges Charpak	393	-1 426	1.06%
Gex.Centre	-	-6 808	5.07%
Total Coppet - Gex	132 524	-128 275	95.56%

Divonne-Les-B.Ecole D'arbère	397	-859	0.64%
Grilly.Mairie	498	-479	0.36%
Sauverny.La Croisée	107	-100	0.07%
Vernonnex.Genévriers	534	-281	0.21%
Vernonnex.Village	178	-198	0.15%
Maconnex.Arcades	-	-4 046	3.01%
Total branche Maconnex	1 714	-5 964	4.44%
Totaux	134 239	-134 239	



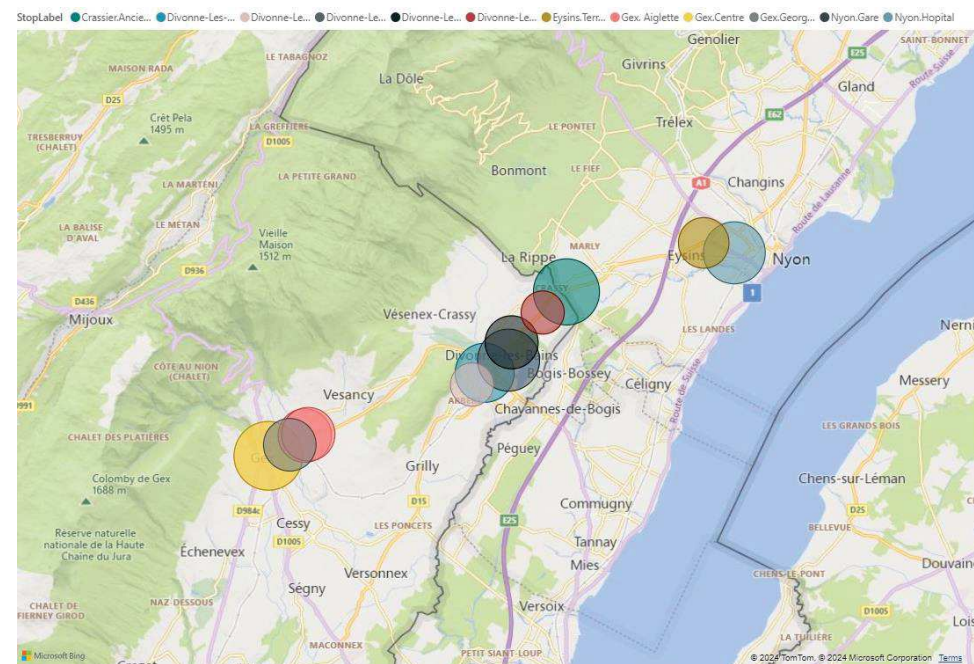
Cartographie « Montées par arrêt »



Rapport d'activité annuel 2023 portant sur la Délégation de Service Public relative à l'exploitation de lignes reliant la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex et le Canton de Vaud

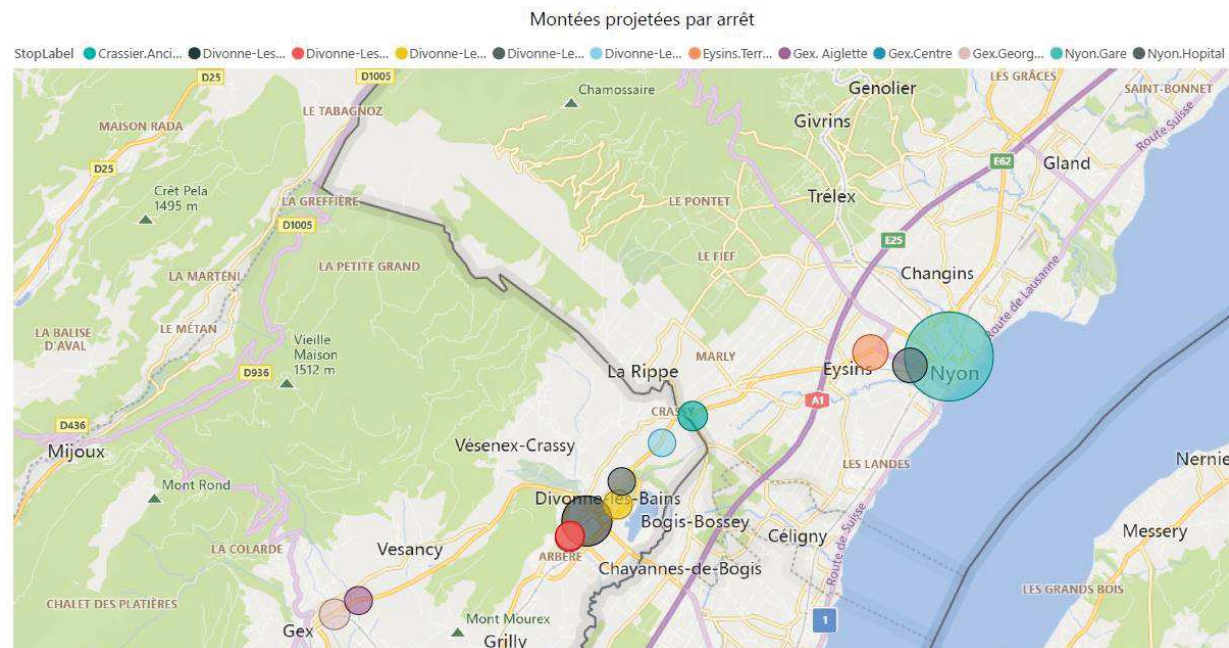
Arrêt	TOTAUX		% de montées
	Montées projetées	Descentes projetées	
Gex.Centre	3 450	-	16.02%
Gex.Georges Charpak	1 535	-140	7.13%
Gex. Aiglette	1 625	-315	7.55%
Divonne-Les-B.Arbère	764	-727	3.55%
Divonne-Les-B.Ancienne Gare	2 215	-2 665	10.29%
Divonne-Les-B.Perdtemps	2 567	-669	11.92%
Divonne-Les-B.Rue De La Scie	1 582	-310	7.35%
Divonne-Les-B.Vésenex	763	-476	3.54%
Crassier.Ancienne Gare	3 113	-322	14.46%
Eysins.Terre-Bonne Nord	1 349	-1 753	6.26%
Nyon.Hopital	2 568	-2 028	11.93%
Nyon.Gare	-	-12 126	
Total Coppet - Gex	21 530	-21 530	100.00%

Cartographie « Montées par arrêt »



Cartographie « Montées par arrêt »

Arrêt	TOTAUX		% de descentes
	Montées projetées	Descentes projetées	
Nyon.Gare	9 456	-	
Nyon.Hopital	943	-1 262	7.21%
Eysins.Terre-Bonne Nord	1 533	-542	3.10%
Crassier.Ancienne Gare	357	-2 023	11.56%
Divonne-Les-B.Vésenex	563	-606	3.46%
Divonne-Les-B.Rue De La Scie	335	-1 401	8.00%
Divonne-Les-B.Perdtemps	473	-2 103	12.01%
Divonne-Les-B.Ancienne Gare	2 631	-2 658	15.18%
Divonne-Les-B.Arbère	554	-665	3.80%
Gex. Aiglette	266	-1 519	8.67%
Gex.Georges Charpak	398	-860	4.91%
Gex.Centre	-	-3 871	22.11%
Total Coppet - Gex	17 509	-17 509	100.00%



Article 4. Les VKM

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 074-200006450-20241212-2024-DE



Les voyageurs-kilomètres correspondent à la somme totale des kilomètres parcourus par tous les passagers.

La méthodologie est la suivante :

Le nombre de personnes embarquées ressort directement du système de comptage Dilax après redressement.

Pour calculer les VKM, on additionne les personnes embarquées et débarquées sur la ligne et on établit la charge entre chaque arrêt. Avec la distance inter-arrêt, nous pouvons calculer les VKM par ligne.

	VKM Totaux				Montées				KM/passagers 2020	KM/passagers 2021	KM/passagers 2022	KM/passagers 2023
	N-3 (Février 2020 à décembre 2020)	N-2 (Janvier 2021 à décembre 2021)	N-1 (Janvier 2022 à décembre 2022)	N (Janvier 2023 au 9 décembre 2023)	N-3 (Février 2020 à décembre 2020)	N-2 (Janvier 2021 à décembre 2021)	N-1 (Janvier 2022 à décembre 2022)	N (Janvier 2023 au 9 décembre 2023)				
814	722 491	927 833	1 173 105	1 288 008	144 961	188 796	234 636	258 522	5.0	4.9	5.0	5.0
818	120 919	208 577	284 733	300 394	15 609	28 672	37 061	39 040	7.7	7.3	7.7	7.7
TOTAUX	843 409	1 136 410	1 457 838	1 588 403	160 570	217 468	271 697	297 562	5.25	5.23	5.37	5.34

Depuis le début d'exploitation des lignes 814-818 et malgré les adaptations réalisées en 2020 liées au confinement, les Km/passager sont stables d'une année à l'autre, 5.25 km/v en 2020, 5.23 km/v en 2021, 5.37 km/v en 2022, 5.34 km/v en 2023 démontrant le caractère régulier du type de passager durant la durée du contrat.

TITRE III. LA PRODUCTION KILOMETRIQUE

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 074-200006450-20241212-2024-DE



Kilomètres productifs totaux

Le tableau ci-dessous récapitule l'état des kilomètres commerciaux par ligne pour l'année 2023.

La production kilométrique est conforme aux bases contractuelles. (+0.21 %).

Lignes	CEP 2020	CEP 2021	CEP 2022	CEP 2023	N-3 (2020)	N-2 (2021)	N-1 (2022)	N (2023)	Evolutions N-2/N-3	Evolutions N1/N-2	Evolutions N/N-1	Comparaison N/CEP	Comparaison N/CEP	Comparaison N/CEP
814	190 902	182 406	182 406	171 412	171 325	181 350	181 367	170 230	+5.85%	+0.01%	-+6.14%	-0.58%	-0.57%	-0.69%
818	56 604	54 085	54 085	50 825	43 042	56 218	55 995	52 483	+30.61%	-+0.40%	-+6.27%	+ 3.79%	+ 3.41%	+ 3.16%
TOTAUX	247 506	236 491	236 491	222 237	214 367	237 568	237 362	222 713	+10.82%	-+0.09%	-+6.17%	+ 0.45%	+ 0.37%	+ 0.21%

Répartition mensuelle

Nombre de km parcourus en charge (distance prod. réelle) -														
		janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	total
814		15080.00	14077.20	15818.70	13955.80	15080.50	15238.2	15274.50	15449.60	15063.10	15449.6	15238.2	4505.20	170 230
818		4611.00	4392.00	5050.80	3952.80	4611.60	4831.2	4611.60	4831.20	4611.60	4831.20	4831.20	1317.60	52 483
total		19691.00	18469.20	20869.50	17908.60	19692.10	20069.40	19886.10	20280.80	19674.70	20280.80	20069.40	5822.80	222 713

Vitesse commerciale et PKR

Aucune modification d'itinéraire n'ayant impacté les lignes, la vitesse commerciale reste en adéquation avec le CEP contractuel à savoir 25.5 KM / H pour les deux lignes

Les places kilométriques offertes (PKR) correspondent au nombre de places par course multiplié par les kilomètres productifs de chaque course n'ayant pas évolué depuis le début du contrat, les PKR restent stables en 2023 :

20 044 296 PKR au global (21 362 634 PKR en 2022), répartis de la manière suivante : 15 320 754 PKR pour la ligne



et 4 723 542 PKR pour la ligne



Places.kilomètres (PKR) -													
2023													
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	total
814	1 357 200	1 266 948	1 423 683	1 256 022	1 357 245	1 371 438	1 374 705	1 390 464	1 355 679	1 390 464	1 371 438	405 468	15 320 754
818	414 990	395 280	454 572	355 752	415 044	434 808	415 044	434 808	415 044	434 808	434 808	118 584	4 723 542
total	1 772 190	1 662 228	1 878 255	1 611 774	1 772 289	1 806 246	1 789 749	1 825 272	1 770 723	1 825 272	1 806 246	524 052	20 044 296

A noter que la différence avec 2022 provient du mois de décembre 2023 qui s'arrête contractuellement au 9.

TITRE IV LA QUALITE DE SERVICE AUX CLIENTS

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 074-200006450-20241212-2024-DE



Article 1. Le système de mesure de la qualité de service

Le contrôle et le suivi de la qualité sont mesurés à la fois par le personnel encadrant d'ABG, par un prestataire externe mandaté par ABG d'après des grilles d'évaluation et le référentiel qualité définis dans le contrat et son annexe 9, ainsi que par les services de l'Office Fédéral des Transport (OFT) au travers d'un système de mesure de la qualité du transport régional de voyageurs en Suisse (QMS TRV CH).

Pour 2023, 4 pénalités ont été appliquées pour un montant total de 1000€ suite à des dysfonctionnements constatés lors du contrôle du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers le 09/11/2023.

Différentes modalités de contrôle sont mises en œuvre pour mesurer les critères de qualité de service : contrôles ouverts ou contrôles mystères.

- Des contrôles internes sont effectués régulièrement afin d'assurer d'une de la qualité de service optimale.
- Des contrôles qualité sont également réalisés par un organisme extérieur, la SCAT lors des contrôles voyageurs.
- Les contrôles qualité dans le cadre du QMS TRV CH sont quant à eux effectués par des clients mystères. (Rapport détaillé en annexe 2)

Le niveau d'exigence en matière de qualité de service de l'offre et des conditions de transport sont déclinés en 6 critères :

- 1) Ponctualité
- 2) Propreté des bus
- 3) Information aux points d'arrêt
- 4) Information extérieure et intérieure véhicules
- 5) Attitude des conducteurs
- 6) Traitement des réclamations

Article 2. Les indicateurs de la qualité des services

2.1 Les résultats

La ponctualité

Les données d'analyses proviennent du système embarqué de géolocalisation intégré aux pupitres de ventes des titres de transports. L'écart est pris entre l'horaire théorique et l'heure de passage réelle à l'arrêt.

Le taux de ponctualité pour 2023 est de 92.86 % sur la base de 5645 mesures. Pour rappel en 2022 il était de 86.08 % et de 90.40 % en 2021.

Niveau de qualité rendu	Heure prévue +3 min / - 0 min
Valeur d'acceptation	85%

		Nombres de retards constatés										
		0 min.	1 min.	2 min.	3 min.	4 min.	5 min.	6 min.	7 min.	8 min.	9 min.	Total
Lundi 9 janvier 2023	814	125	109	117	61	28	6	2	1	0	0	449
	818	57	17	18	15	12	5	2	1	0	0	127
	Total	182	126	135	76	40	11	4	2	0	0	576
Mardi 14 février 2023	814	126	134	116	49	20	6	1	2	1	0	455
	818	25	36	24	18	1	0	3	0	1	1	109
	Total	151	170	140	67	21	6	4	2	2	1	564
Mercredi 15 mars 2023	814	107	129	95	53	19	6	5	0	2	0	416
	818	33	19	25	9	2	3	1	0	0	0	92
	Total	140	148	120	62	21	9	6	0	2	0	508
Jeudi 13 avril 2023	814	141	132	96	36	13	4	2	2	0	0	426
	818	48	29	15	8	0	1	0	0	0	0	101
	Total	189	161	111	44	13	5	2	2	0	0	527
Vendredi 19 mai 2023	814	124	151	101	40	15	5	2	2	0	0	440
	818	22	39	13	17	3	0	0	2	1	1	98
	Total	146	190	114	57	18	5	2	4	1	1	538
Samedi 17 juin 2023	814	119	72	60	26	7	16	0	0	0	0	300
	818	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	119	72	60	26	7	16	0	0	0	0	300
Dimanche 16 juillet	814	45	45	59	38	4	1	0	0	0	0	192
	818	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	45	45	59	38	4	1	0	0	0	0	192
Lundi 7 août 2023	814	95	119	77	37	11	13	5	1	1	1	360
	818	22	19	17	8	6	2	0	2	1	1	78
	Total	117	138	94	45	17	15	5	3	2	2	438
Mardi 5 septembre 2023	814	167	79	89	42	12	2	0	2	0	0	393
	818	60	13	9	4	6	2	0	0	0	0	94
	Total	227	92	98	46	18	4	0	2	0	0	487
Mercredi 12 octobre 2023	814	188	108	76	49	9	7	2	0	0	0	439
	818	36	24	15	6	10	1	3	1	0	0	96
	Total	224	132	91	55	19	8	5	1	0	0	535
Jeudi 16 novembre 2023	814	144	127	97	54	21	13	1	1	1	1	460
	818	51	11	18	10	9	4	2	0	0	0	105
	Total	195	138	115	64	30	17	3	1	1	1	565
Vendredi 8 décembre 2023	814	100	99	71	51	16	4	1	1	1	0	344
	818	23	12	10	12	7	3	4	0	0	0	71
	Total	123	111	81	63	23	7	5	1	1	0	415
2023		0 min.	1 min.	2 min.	3 min.	4 min.	5 min.	6 min.	7 min.	8 min.	9 min.	Total
	814	1481	1304	1054	536	175	83	21	12	6	2	4674
	818	377	219	164	107	56	21	15	6	3	3	971
	Total	1858	1523	1218	643	231	104	36	18	9	5	5645
		32.91%	26.98%	21.58%	11.39%	4.09%	1.84%	0.64%	0.32%	0.16%	0.09%	100.00%
		92.86%					7.14%					

Rapport d'activité annuel 2023 portant sur la Délégation de Service Public relative à l'exploitation de lignes reliant la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex et le Canton de Vaud

Propreté des bus

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 074-200006450-20241212-2024-DE



Malgré toutes les difficultés à s'installer durablement sur le territoire du Pays de Gex, il est important de mettre à disposition des usagers des véhicules propres tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, en utilisant si nécessaire notre structure opérationnelle genevoise.

Un lavage intérieur / extérieur est planifié chaque jour.

L'indice lié à la carrosserie (accrochage) résulte la difficulté à immobiliser les bus, pour pouvoir réaliser les réparations nécessaires. ABG ne disposant que d'un véhicule de réserve.

Les données d'analyses proviennent des contrôles effectués par la société SCAT.

100 % des mesures ont été faites en ligne. Aucune mesure n'a été faite au dépôt

Le taux de propreté pour 2023 est de 98.34 % (En 2022 il était de 97.68 % sur la base de 294) et de 99.07 selon les contrôles QMS pour ce qui est de la qualité du séjour dans le bus.

Item	Nombre Mesures	Conforme	Non conforme	Sans objet	Indice Qualité
Extérieur du véhicule					98.34%
Carrosserie	361	354	6	1	98.34%
Intérieur du véhicule					100.00%
Sellerie	361	341	0	20	100%
Sol	361	341	0	20	100%
Parois	361	341	0	20	100%
Vitres	361	341	0	20	100%

Niveau de qualité rendu	Propreté et odeurs
Valeur d'acceptation	90 %

Information aux points d'arrêt

Les horaires affichés aux poteaux ont été imprimés sur papier résistant aux UV ce qui n'a nécessité aucun remplacement sur la période horaire.

Item	Nombre Mesures	Conforme	Non conforme	Sans objet	Indice Qualité
Equipement Arrêt					
Propreté arrêt	361	361	0	0	100%
Affichage horaires	361	360	1	0	99.72%
Direction	361	361	0	0	100%
Guidage	361	360	1	0	100%

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le 12/12/2024

ID : 074-200006450-20241212-2024-DE

S²LO
55.86%

Niveau de qualité rendu	Information présente : - Plan de la ligne - Horaires - Nom de l'arrêt - Destination
Valeur d'acceptation	95 %

Pour 2023, le taux de conformité en ce qui concerne l'information aux points d'arrêt est de 99.86 % (99.93 % en 2022).

Information extérieure et intérieure véhicules

Information extérieure des véhicules :

Aucune non-conformité relevée sur les livrées des véhicules et les girouettes.

Information intérieure des véhicules :

Les difficultés au sujet des annonces sonores et visuelles à l'intérieur des bus sont identiques à celles rencontrées en 2022.

Le système d'annonces est connecté au pupitre de vente avec une perte de réseau qui empêche toute reconnaissance de l'arrêt. Malgré cela l'amélioration est constatée sur les résultats des contrôles QMS avec 63.55 en 2023 par rapport à 73.17 % en 2022 et 50,46% en 2021. Cela reste encore en deçà du standard minimal QMS (89.00 %).

Item	Nombre Mesures	Conforme	Non conforme	Sans objet	Indice Qualité
Extérieur du véhicule					100.00%
Girouette	361	360	0	1	100.00%
Intérieur du véhicule					97.44%
Système billettique	361	336	5	0	93.07%
Guide horaires	361	340	1	20	99.72%
Annonce sonore et visuelle	361	330	11	20	96.95%
Information voyageurs	361	341	0	20	100.00%

Niveau de qualité rendu	Extérieur : n° ligne et destination Intérieur : plan de la ligne, horaires et tarifs
Valeur d'acceptation	95 %

Sous-indicateurs relatifs à l'information passagers à bord des bus

Sous-indicateur	CORRECT (100,00)	AUCUNE ANNONCE (0,00)	INCOMPRÉHENSIBLE (0,00)	Somme valeurs de mesure	Résultat
KI FZG – Fonction annonce prochain arrêt	86	52	4	142	60,56
Sous-indicateur	CORRECT (100,00)	HORS SERVICE (0,00)		Somme valeurs de mesure	Résultat
KI FZG – Fonction affichage extérieure du véhicule	142	1		143	99,30
Sous-indicateur	CORRECT (100,00)	HORS SERVICE (0,00)	PAS LISIBLE (0,00)	Somme valeurs de mesure	Résultat
KI FZG - Fonction affichage prochain arrêt	76	51	16	143	53,15
KI FZG - Fonction affichage thermomètre de la ligne	75	52	16	143	52,45
KI FZG – Fonction affichage terminus de la ligne	75	52	16	143	52,45
Sous-indicateur	CORRECT (100,00)			Somme valeurs de mesure	Résultat
KI FZG – Fonction annonce terminus de la ligne	3			3	100,00

Attitude des conducteurs

Le contrôle de l'attitude, du comportement, et de la compétence du personnel de conduite est réalisé par un client mystère dans le cadre du QMS TRV CH.

L'indice de qualité est de 98.6 en 2023 (96.47 en 2022) pour 145 mesures

Domaine de qualité	Valeur	Nombre de mesures	Zone de tolérance en haut	Zone de tolérance en bas	Valeur d'acceptation
[MSS] KO PE --- Compétence et comportement du personnel	98.6	145	98	92	98

Niveau de qualité rendu	a) Le conducteur : ▪ Arrête le véhicule à une distance permettant l'entrée ou la sortie du véhicule sans descendre sur la chaussée (sauf cas d'impossibilité technique), ▪ Regarde et accueille le voyageur accédant par la porte avant avec courtoisie, ▪ Contrôle des titres à vue / de la bonne validation sur le valideur ▪ Vend les titres au détail et rend la monnaie sur 20€ ou CHF ▪ Porte et adopte une tenue conforme et correcte ▪ Renseigne le client b) Le conducteur conduit de façon confortable
Valeur d'acceptation	95 %

Article 3. Le QMS TRV CH

Domaine de qualité	Valeur	Nombre de mesures	Zone de tolérance en haut	Zone de tolérance en bas	Valeur d'acceptation
[MSS] AQ BUS --- Qualité du séjour dans le bus	99.07	146	96.26	93.26	96.26
Sous-indicateur	Valeur	Nombre de mesures	Zone de tolérance en haut	Zone de tolérance en bas	Valeur d'acceptation
AQ BUS - Propreté enveloppe extérieure	77.74	146	95	92	95
AQ BUS - Dégât enveloppe extérieure	99.66	146	97	94	97
AQ BUS - Fonction porte incluant les boutons	97.95	146	96	93	96
AQ BUS - Propreté barres de maintien	99.83	146	95	92	95
AQ BUS - Dégât barres de maintien	100	146	97	94	97
AQ BUS - Propreté sol	96.4	146	95	92	95
AQ BUS - Ordre sol	98.97	146	98	95	98
AQ BUS - Dégât sol	100	146	97	94	97
AQ BUS - Propreté murs, plafond	100	146	95	92	95
AQ BUS - Dégât murs, plafond	98.63	146	97	94	97
AQ BUS - Propreté murs / portes de séparation en verre, fenêtres	99.66	146	95	92	95
AQ BUS - Dégât murs / portes de séparation en verre, fenêtres	99.83	146	97	94	97
AQ BUS - Propreté sièges	100	146	95	92	95
AQ BUS - Ordre sièges	99.66	146	98	95	98
AQ BUS - Dommages sièges	100	146	97	94	97
AQ BUS - Propreté tables	100	139	95	92	95
AQ BUS - Ordre tables	100	139	98	95	98
AQ BUS - Dégât tables	100	139	97	94	97
AQ BUS - Fonction éclairage dans l'obscurité	100	23	96	93	96

Domaine de qualité	Valeur	Nombre de mesures	Zone de tolérance en haut	Zone de tolérance en bas	Valeur d'acceptation
[MSS] KO PE --- Compétence et comportement du personnel	98.6	145	98	92	98
Sous-indicateur	Valeur	Nombre de mesures	Zone de tolérance en haut	Zone de tolérance en bas	Valeur d'acceptation
KO PE - Respect des arrêts sur demande	100	145	98	92	98
KO PE - Pas d'utilisation de téléphone portable	100	145	98	92	98
KO PE - vente de billets durant le trajet	99.23	130	98	92	98
KO PE - Présence au point de départ	90.67	75	98	92	98
KO PE - Réponses aux questions	100	2	98	92	98
KO PE - Maîtrise de la langue nationale	100	11	98	92	98

Domaine de qualité	Valeur	Nombre de mesures	Zone de tolérance en haut	Zone de tolérance en bas	Valeur d'acceptation
[MSS] KI FZG --- Information au client dans le véhicule	63.55	143	95	89	95
Sous-indicateur	Valeur	Nombre de mesures	Zone de tolérance en haut	Zone de tolérance en bas	Valeur d'acceptation
KI FZG - Fonction affichage extérieure du véhicule	99.3	143	95	89	95
KI FZG - Fonction affichage prochain arrêt	53.15	143	95	89	95
KI FZG - Fonction affichage terminus de la ligne	52.45	143	95	89	95
KI FZG - Fonction annonce terminus de la ligne	100	3	95	89	95
KI FZG - Fonction annonce prochain arrêt	60.56	142	95	89	95
KI FZG - Fonction affichage thermomètre de la ligne	52.45	143	95	89	95

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 074-200006450-20241212-2024-DE



À l'aide d'un système de mesure de la qualité (QMS), l'Office fédéral des transports (OFT) veille à ce que les pouvoirs publics et les voyageurs bénéficient de prestations de haute qualité en contrepartie des moyens qu'ils investissent dans le TRV.

Sur mandat de l'OFT, une soixantaine de clients-tests employés à temps partiel mesurent la ponctualité, la propreté, l'ordre et l'état des véhicules et des arrêts ainsi que la qualité des informations fournies aux passagers.

Les données des entreprises de transport sur la ponctualité sont également prises en compte dans le QMS.

Les données collectées sont centralisées et analysées.

Pour ABG en 2023 les résultats sont les suivants :

La valeur de 63.55 % (73.17 % en 2022 et 50.46 % en 2021) liée à l'information au client dans le véhicule provient des difficultés de mise en service du système d'information sonore (annonce des arrêts) et visuel sur les écrans reliés aux pupitres de ventes servant de SAEIV.



En accord avec l'OFT, ABG n'est pas soumis à l'obligation de remontée de données temps réel

Article 5. Les réclamations clients

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 074-200006450-20241212-2024-DE



Une procédure a été mise en place pour que le traitement des réclamations soit homogène quel que soit le canal d'entrée : téléphone, courriel.

Nous invitons les plaignants qui téléphonent à nous faire suivre leur requête par mail et seules les réclamations écrites (mail) par les clients-voyageurs sont prises en compte.

Toutes les réclamations sont sauvegardées dans la boîte mail, info@alsabusgex.com pour permettre aux personnes en charge de l'administration de recueillir les éléments pour fournir aux usagers une réponse motivée et personnalisée, dans un délai maximum contractuel de 10 jours ouvrés.

100 % des réclamations sont traitées.

Thèmes	Nombre de réclamations 2020				Nombre de réclamations 2021				Nombre de réclamations 2022				Nombre de réclamations 2023			
	814	818	Total		814	818	Total		814	818	Total		814	818	Total	
Arrêts et interfaces	1	1	2	12%	0	0	0	0%	0	0	0	0%	0	0	0	0%
Entreprise	0	0	0	0%	0	0	0	0%	0	0	0	0%	0	0	0	0%
Information aux voyageurs	0	0	0	0%	3	3	6	24%	0	0	0	0%	2	0	2	8%
Offre	0	0	0	0%	0	0	0	0%	0	0	0	0%	0	0	0	0%
Ponctualité	9	1	10	59%	16	0	16	64%	7	1	8	57%	16	3	19	76%
Qualité au transport	1	1	2	12%	0	0	0	0%	1	0	1	7%	0	0	0	0%
Relation Clients	0	0	0	0%	1	0	1	4%	1	0	1	7%	1	0	1	4%
Relation avec des tiers	0	0	0	0%	0	0	0	0%	0	0	0	0%	1	0	1	4%
Sécurité	1	1	2	12%	2	0	2	8%	2	1	3	21%	1	0	1	4%
Tarifs et titres de transports	1	0	1	6%	0	0	0	0%	1	0	1	7%	1	0	1	4%
total	13	4	17	100%	22	3	25	100%	12	2	14	100%	22	3	25	100%

Rapporté au nombre d'usagers, les réclamations par mail représentent une réclamation pour 11 902 voyages contre 19407 en 2022, 8 698 voyages en 2021 et 9 445 en 2020.

Niveau de qualité rendu	Le passager obtient une réponse motivée et personnalisée (réponse adaptée au besoin), dans un délai maximum de 10 jours ouvrés.
Valeur d'acceptation	95 %

TITRE V L'INFORMATION VOYAGEURS

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 074-200006450-20241212-2024-DE



Article 1. Les dépliants horaires

L'édition des dépliants horaires se fait en novembre avant l'étape (changement d'horaire) de mi-décembre.

Ce dépliant se présente au format plié 14.85 x 13.13 cm et ouvert 52.52 x 29.70 cm.

Il reprend les horaires des lignes par type de jours : Lundi-vendredi / Samedi / Dimanche.

Il reprend également de manière schématique les différents types de titre de transport en fonction du trajet effectué.

3500 exemplaires ont été édités début 2023 et sont disponibles en téléchargement sur le site internet www.alsabusgex.com.

À la suite d'un changement d'horaires des lignes, une seconde édition de 2 000 exemplaires a été faite en juillet 2023.

La distribution des fiches horaires est faite auprès des partenaires (Mairies, OT...) ainsi qu'à bord des véhicules. Les réapprovisionnements à bord des véhicules ainsi qu'auprès des partenaires sont assurés toute l'année par les équipes d'ABG en fonction des besoins et demandes.



INFORMATIONS :
www.alsabusgex.com



PAR E-MAIL : info@alsabusgex.com

PAR TÉLÉPHONE : +41 (0)22 331 45 47





TARIFS DES DÉPLACEMENTS INTERNES À LA ZONE 250

Vous vous déplacez à l'intérieur de la zone 250 (déplacement franco-français) : **Vous devez être muni d'un titre zone 250.**

EXEMPLES

Ticket unitaire (plein tarif) au tarif unique de 1,40 € pour les trajets franco-français.

Abonnement mensuel plein tarif dès 28 € en 2^{ème} classe et annuel plein tarif dès 252 € en 2^{ème} classe.

TARIFS DES DÉPLACEMENTS INTERNES À LA COMMUNAUTÉ TARIFAIRE MOBILIS

Vous vous déplacez à l'intérieur d'une seule zone Mobilis : **Vous devez être muni d'un titre 1 zone Mobilis.**

Ticket unitaire plein tarif dès 3,00 CHF (pour 1 zone).

Vous vous déplacez entre 2 zones Mobilis :

Vous devez être muni d'un titre 2 zones Mobilis.

EXEMPLE

Multizones (2 zones) dès 3,70 CHF en 2^{ème} classe

Disponibles également en abonnements mensuels et annuels

TARIFS DES DÉPLACEMENTS TRANSFRONTALIERS ET SORTANT DES COMMUNAUTÉS TARIFAIRES

Vous vous déplacez hors de la zone Mobilis, vous faites un déplacement transfrontalier (depuis/vers la France) ou vous faites une correspondance en train : **Vous devez être muni d'un titre Service Direct suisse.**

Billet unitaire plein tarif aller simple 2^{ème} classe, calculé en fonction de la distance parcourue selon la grille de tarif du Service Direct Suisse.

EXEMPLES	Divonnes-les-B., ancienne gare > Nyon, gare	5,20 €
	Divonnes-les-B., ancienne gare > Coppet, gare	
	Gex, centre > Nyon, gare	10,40 €
	Gex, centre > Coppet, gare	
	Maconnex, Arcades > Nyon, gare	10,40 €
	Maconnex, Arcades > Coppet, gare	

Disponibles également en abonnements mensuels et annuels

Article 2. Les fiches horaires aux arrêts

Sur l'ensemble des lignes   chaque point d'arrêt est équipé d'une affiche avec les horaires de passage à l'arrêt, ce qui permet une facilité de lecture pour le client et évite toute confusion.

Cette fiche horaire reprend également les informations pratiques telles que :

- Thermomètre de ligne -les correspondances – les zones tarifaires - Horaires / Jours de fonctionnement
- Accessibilité
- Un QR code permet également un accès direct au site internet et ainsi à l'ensemble des autres informations :
 - Fiches horaires
 - Tarifs et formalités d'achat des titres de transport
 - Règlement.
 - Tarifications des amendes
 - Téléchargement de l'application ABG

814

COPPET

GEX

Coppet, gare

CES HORAIRES SONT VALABLES EN DEHORS DES FÊTES GÉNÉRALES LISTÉES CI-DESSOUS :
 1^{er} & 2 janvier, vendredi saint, lundi de pâques, ascension, lundi de pentecôte,
 1^{er} août, 25 & 26 décembre.

HEURE	LUNDI-VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
06	35	35	
07	35	35	
08	35	35	35
09	35*		
10	35*	35*	35*
11	35*	35*	35*
12	35*	35*	35*
13	35*	35*	35*
14	35*	35*	35*
15	35	35*	35*
16	35	35	35*
17	35	35	35
18	35	35	
19	35*		35*
20	35*	35*	35
21	35*	35*	

*Desserte des arrêts jusqu'à Divonne les Bains, Ancienne Gare (F).
 Horaires en vigueur à partir du 12 décembre 2021.

Voyager sans barrière sur toutes les courses.

INFORMATIONS
www.alsabusgex.com

ENTREPRISE DE TRANSPORT
 Alés Bustrans Gex S.A.S
 01830 Saint-Genis-Puilly
 +41 (0)22 331 45 47
info@alsabusgex.com

Image: J. S. / J. S. / J. S.

TITRE VI LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 074-200006450-20241212-2024-DE



Article 1. Les moyens et les méthodes

Les contrôles sont en place sur le territoire français depuis le 2 novembre 2020. Cette prestation est sous-traitée sur le territoire français à une société spécialisée, la société SCAT.

Des opérations de contrôles sont ainsi menées sur le parcours français des lignes afin de prévenir la fraude. Le plan d'action relatif aux contrôles est adapté aux situations rencontrées sur le terrain. En règle générale, ce sont trois périodes de contrôles par mois avec quatre ou six agents.

Sur le territoire suisse les contrôles et les constats d'infraction avec surtaxes ont pour base légales et réglementaires le tarif Mobilis T651.22, les dispositions tarifaires du Service direct suisse T600 et la Loi fédérale sur le transport des voyageurs (LTV). Les contrôleurs font partie des organes de sécurité des entreprises de transports publics, dont l'activité est régie par la loi : Loi fédérale sur les organes de sécurité des entreprises de transports publics (LOST).

Malheureusement comme pour les années antérieures l'ensemble des démarches auprès de prestataires suisses, et autres transporteurs suisses, sont restées sans réponses, infructueuses et aucune solution n'a été trouvée permettant d'effectuer des contrôles sur le périmètre suisse des lignes.

Article 2. Les résultats

2.2 2.1 Services contrôlés :

Sur la période allant du 1^{er} janvier au 9 décembre 2023 :

- Nombre de services effectués : 17 370
- Nombre de services contrôlés : 360
- Taux de contrôles moyen des courses : 2.07 %
(1,94 % pour la ligne 814 et 2,71 % pour 818)

	818		814					814 + 818	
	Nyon -Gex - Nyon		Coppet - Gex - Coppet	Coppet - Maconnex - Coppet	Coppet - Divonne - Coppet	Nombre de services totaux	Nombre de services contrôles	Nombre de services totaux	Nombre de services contrôles
	Nombre de services	Nombre de services contrôles	Nombre de services						
Janvier	252	7	372	276	557	1205	17	1457	24
Février	240	8	348	264	504	1116	24	1356	32
Mars	276	12	390	300	561	1251	27	1527	39
Avril	216	10	347	246	531	1124	22	1340	32
Mai	252	8	372	276	557	1205	22	1457	30
Juin	264	7	376	288	542	1206	24	1470	31
Juillet	252	6	379	282	554	1215	24	1467	30
Août	264	7	381	288	559	1228	28	1492	35
Septembre	252	6	374	282	537	1193	27	1445	33
Octobre	264	7	381	288	559	1228	27	1492	34
Novembre	264	3	376	288	542	1206	27	1470	30
Décembre	228	1	361	258	550	1169	9	1397	10
Totaux	3024	82	4457	3336	6553	14346	278	17370	360
TAUX DE CONTROLES / SERVICES	2.71%		1.94%					2.07%	

Rapport d'activité annuel 2023 portant sur la Délégation de Service Public relative à l'exploitation de lignes reliant la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex et le Canton de Vaud

2.3 2.2 Voyages contrôlés :

Sur la période allant du 1^{er} janvier au 9 décembre 2023 :

- Nombre d'usagers transportés : 297 562
- Nombre d'usagers contrôlés : 2833 (uniquement sur territoire français)
- Taux de contrôles : 0.95 % (engagement contractuel de 2% des voyages sur l'intégralité des lignes), l'écart étant dû principalement à l'impossibilité de contrôler les voyageurs sur le territoire suisse.
- Infractions : 172
- Taux de fraude : 6.3 % (5.94 % 2022)

**Le taux de recouvrement des procès-verbaux est de 48 %.**

Voyages contrôlés													
2023													
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	total
814	154	154	256	133	167	246	205	165	200	177	312	94	2263
818	61	57	79	56	42	53	19	19	42	41	7	1	477
total	215	211	335	189	209	299	224	184	242	218	319	95	2740

Voyages en situation irrégulière													
2023													
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	total
814	3	12	18	19	13	19	15	12	5	9	12	1	138
818	3	5	5	6	5	4	1	2	2	1	0	0	34
total	6	17	23	25	18	23	16	14	7	10	12	1	172

Taux de contrôle													
2023													
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	total
814	0.73%	0.79%	1.00%	0.60%	0.98%	0.97%	1.21%	0.82%	0.77%	0.76%	1.33%	1.10%	0.91%
818	1.67%	1.77%	2.12%	1.76%	1.19%	1.45%	0.73%	5.43%	5.56%	4.89%	8.51%	7.10%	1.23%

Taux de fraude													
2023													
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	total
814	1.95%	7.79%	7.03%	14.29%	5.06%	7.72%	7.32%	7.27%	2.50%	5.08%	3.85%	1.06%	5.86%
818	4.92%	8.77%	6.33%	10.71%	11.11%	7.55%	5.26%	10.53%	4.76%	2.44%	0.00%	0.00%	7.08%

6.3%

2022					
	Nb de procès verbaux établis	Absence de titre de transport	Titre non valide	Zone non valide	Comportement non conforme
814	138	126	4	4	4
818	34	33	0	1	0
	172	159	4	5	4
		92.44%	2.33%	2.91%	2.33%
Rappel 2021					
		92.53%	1.72%	3.45%	2.30%
Rappel 2022					
		91.67%	1.11%	5.56%	1.67%

TITRE VII LA GESTION DES BIENS

Article 1. Le matériel roulant

Il n'y a pas eu d'évolution du parc en 2023.

SOCIETE	N°DE PARC	Immat.		Configuration	Long	Categ	Classe	Euro	Date immat.	Année	Marque	Modèle	Carrosserie	Chassis	Type	Ceintures	Rampes	PMRSR	Billetterie embarquée	Caméras	Combustible
Alsa Bustours Gex	10583	FM-160-GH	1.72	25+67vp+2pmr+C	12.13	M3	I	VI	12.12.2019	2019	Mercedes	O530 Citaro C2 HIB	MB Citaro C2 HIB	WEB62805610611854	Urb. pb integral	NO_NH	R2	2 PMRSR	Proconsi	Pré-installée	ECO_Hibrido-Diesel
Alsa Bustours Gex	10584	FM-284-HJ	1.72	25+67vp+2pmr+C	12.13	M3	I	VI	13.12.2019	2019	Mercedes	O530 Citaro C2 HIB	MB Citaro C2 HIB	WEB62805610611855	Urb. pb integral	NO_NH	R2	2 PMRSR	Proconsi	Pré-installée	ECO_Hibrido-Diesel
Alsa Bustours Gex	10585	FM-281-HJ	1.72	25+67vp+2pmr+C	12.13	M3	I	VI	13.12.2019	2019	Mercedes	O530 Citaro C2 HIB	MB Citaro C2 HIB	WEB62805610611856	Urb. pb integral	NO_NH	R2	2 PMRSR	Proconsi	Pré-installée	ECO_Hibrido-Diesel
Alsa Bustours Gex	10586	FM-274-HJ	1.72	25+67vp+2pmr+C	12.13	M3	I	VI	13.12.2019	2019	Mercedes	O530 Citaro C2 HIB	MB Citaro C2 HIB	WEB62805610611857	Urb. pb integral	NO_NH	R2	2 PMRSR	Proconsi	Pré-installée	ECO_Hibrido-Diesel
Alsa Bustours Gex	10587	FM-157-GH	1.72	25+67vp+2pmr+C	12.13	M3	I	VI	12.12.2019	2019	Mercedes	O530 Citaro C2 HIB	MB Citaro C2 HIB	WEB62805610611858	Urb. pb integral	NO_NH	R2	2 PMRSR	Proconsi	Pré-installée	ECO_Hibrido-Diesel
Alsa Bustours Gex	10588	FR-028-FG	7.48	27+61vp+1pmr+C	12.13	M3	I	VI	11.03.2014	2014	Mercedes	O530 Citaro	MB Citaro	WEB62805413703853	Urb. pb integral	NO_NH	R1	1 PMRSR	Proconsi	Non	Diesel

Accident de circulation du 14 décembre 2022 et son impact sur 2023 :

Le 14 décembre 22 en fin d'après-midi s'est produit un accident impliquant un bus ABG (immatriculé FM 274 HJ) et une voiture.

Lié aux délais de livraison des pièces détachées et au manque de main-d'œuvre chez Mercedes, le bus est resté à l'atelier jusqu'à fin novembre 2023.

Cela a nécessité l'engagement permanent du véhicule de réserve et ABG a fait recours à la location afin de palier au manque de véhicule.

Politique d'entretien et de maintenance des véhicules

Afin de transporter les voyageurs en toute sécurité, le suivi des plans de maintenance réglementaires (passage au contrôle technique, contrôle périodique des rampes PMR...) permet un contrôle semestriel des véhicules.

Les plans de maintenance préventifs créés pour chaque type de véhicule par le Groupe Alsa National Express et les constructeurs eux-mêmes permettent le bon fonctionnement de notre flotte et l'anticipation avant panne, du changement des pièces détachées.

Au regard, de l'importance grandissante de l'électronique à bord des véhicules, nos personnels de maintenance bénéficient d'une formation spécifique ainsi que de l'outillage de diagnostic indispensable.

Un stock de pièces détachées disponibles

Nous disposons, pour permettre une réactivité immédiate et immobiliser le moins possible les véhicules, d'un stock parfaitement dimensionné de pièces détachées. La gestion des pièces de rechanges est intégrée à notre outil de GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur) de manière à limiter le nombre d'articles disponibles, tout en évitant la rupture de stock.

La gestion informatisée de la maintenance

Un système de suivi informatisé de la maintenance élaboré par Alsa permet la programmation permanente des visites périodiques, un suivi des conducteurs et le suivi à l'unité près des stocks de pièces et consommables.

Le dépannage rapide

L'ensemble des dispositions précitées vise à empêcher toute panne durant le service.

Néanmoins, l'aléa du terrain implique la nécessité de pouvoir intervenir très rapidement en exploitation, ou encore de pouvoir résoudre les signalements des conducteurs.

Cela concerne principalement des défauts non prévisibles.

Il peut s'agir par exemple de moteurs, d'essuie-glaces, d'éclairage, de climatisation, etc.

Un technicien polyvalent intervient en dépannage sur les véhicules. Il est à même de diagnostiquer rapidement les pannes.

Une permanence téléphonique est assurée en dehors des heures d'ouverture de l'atelier pour renforcer la réactivité.

A noter que les délais d'immobilisation des bus en cas d'entretien ou de pannes sont plus longs qu'à la normale du fait des délais de livraison de certaines pièces détachées et implique une exploitation des lignes sans bus de réserve.



Le seul bus de réserve d'ABG a été engagé 237 journées (196 en 2022, 87 journées en 2021 et 57 en 2020).

Article 2. Les pupitres de ventes

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 074-200006450-20241212-2024-DE



Disbus donne au conducteur l'information sur la ligne et le service à effectuer.

Il permet également la vente de billet « Aller simple plein tarif » - ½ tarif et tarif réduit pour les titres zone 250 et Mobilis (une ou deux zones) ou Service Direct par Origine Destination.

N'étant pas connecté à Nova, il ne permet pas la vente de billet combiné (Bus + train) ou d'abonnement de parcours. L'ensemble des autres titres de transport (billet et abonnements sont commercialisés par les TPG, CFF, TL,TPN.

ABG dispose de 6 pupitres de ventes pour l'émission des titres de transports unitaires (5 dans les véhicules de ligne et un au dépôt).

En cas d'engagement du bus de réserve celui-ci est équipé de l'outils de vente du bus immobilisé.

Un pupitre de réserve est stocké au dépôt.

Pas d'anomalie de fonctionnement constatée en 2023.



TITRE VIII LES FINANCES

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 074-200006450-20241212-2024-DE



Article 1. Les moyens humains

1.1 Les effectifs

La répartition des effectifs	2023		
	Effectif physique moyen mensuel	Effectif physique au 09/12	Effectif ETP
Cadres	1	1	1
Agents de Maîtrises			
Techniciens			
Employés administratifs			
Conducteurs	14	15	15
Ouvriers			
Autres			
TOTAL	15	16	16

Les types de contrats	2023			
	CDD	CDI	INTERIM	TOTAL
Cadres		1		1
Agents de Maîtrises				0
Techniciens				0
Employés administratifs				0
Conducteurs	0	15		15
Ouvriers				0
Autres				0
TOTAL	0	16	0	16

Au 09/12/2023 les effectifs de conduites restent supérieurs de 5 ETP en comparaison au contrat.

Le choix de renforcer l'effectif conducteurs est en lien direct avec l'absentéisme (9%) et du turnover important (25 %)

Base contractuelle : ETP conduite : 10 - ETP autres : 2

1.2 Durée de travail et absentéisme

Absentéisme	2023		
	Durée Moyenne effective de travail en jours	Jours calendaires d'absenteisme	Taux d'absenteis me
Cadres	260		
Agents de Maîtrises			
Techniciens			
Employés administratifs			
Conducteurs	4160	380	9%
Ouvriers			
Autres			
TOTAL	4420	380	9%

Absentéisme conducteurs par cause	2023	
	Nbr de jours	Taux
Maladie	380	100%
Accidents du travail et de trajet	0	0%
Maternité / paternité	0	0%
TOTAL	380	

L'absentéisme conducteur est de 10 % supérieur de 5.72 % aux engagements contractuels de 3.28 %.

1.3 Le turn-over

Malgré une rémunération attractive qui inclue 1000 € bruts de prime mensuel (prime de vie chère liée au territoire frontalier) qui viennent compléter un salaire de base 1 600 € brut et 10 % du salaire en primes de qualité de service (Ponctualité – respect des règles internes – conduite – accidentologie), nous restons également confrontés à l'attractivité de la Suisse ainsi qu'au manque de conducteurs sur le marché du travail. Pour autant aucune rupture de service ou de service en mode dégradé en 2022 en lien avec ce turn-over et l'absentéisme important.

Turn Over pour la catégorie «conducteurs»	2023
Nombre de départs	4
dont démissions	1
dont départ à la retraite	0
dont licenciement	3
dont fin de CDD	0
dont fin de période d'essai	0
Turn over (*)	25%

* ratio nb départs annuel/effectif annuel

Article 2. Les recettes issues de la vente des titres de transport

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

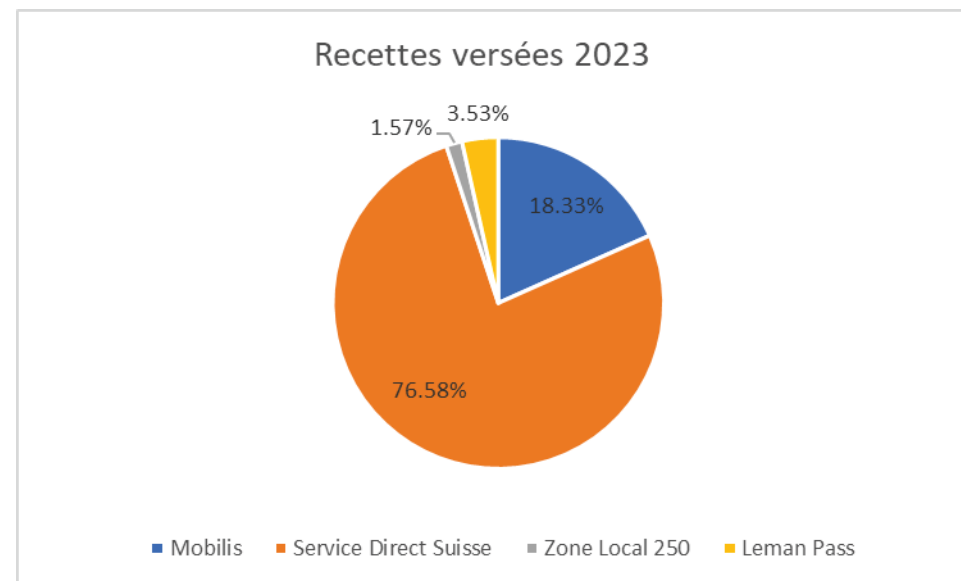
ID : 074-200006450-20241212-2024-DE



ABG a perçu en 2023 des recettes issues à la fois de la vente de titres à bord des véhicules, de commissions de vente et des communautés tarifaire suivantes :

- Le Service Direct national suisse pour les déplacements transfrontaliers et/ou sortant du périmètre de la communauté tarifaire Mobilis. Cela regroupe les recettes issues de la gamme de titres et selon les tarifs et prescriptions du Service direct national (Parcours secs transfrontaliers avec ou sans combinaison avec d'autres modes, part des Abonnements Généraux, compensations 1/2 tarif, etc.).
- La communauté tarifaire Mobilis pour les déplacements internes à la communauté tarifaire vaudoise
- La communauté tarifaire LémanPass au titre de la part de la zone 250 qui revient à ABG (1%) dans les recettes des titres transfrontaliers vendus par les partenaires ;
- La zone locale 250 pour les titres locaux internes à la zone du Pays de Gex au titre de la part qui revient à ABG (1%) des recettes totales des ventes de titres locaux de cette même zone.

Ventilation des recettes 2023 :



recettes 2023

taux de change contractuel

1.1287

		CHF TTC	CHF HT	Taux TVA	€ TTC	€ HT	Taux TVA	part des CT	Rappel 2022 € ht
SD hors Mobilis (Compensations)	au réel des compensations	308 046.28 CHF	286 022.54 CHF	7.7000%	272 921 €	253 409 €	7.7%	77%	199 390 €
SD Ventes à bord SD	au réel des ventes	54 702.02 CHF	50 791.11 CHF	7.7000%	48 465 €	45 000 €	7.7%		51 898 €
LémanPass	au réel des compensations				14 808 €	13 462 €	10%	3%	12 440 €
Zone 250	au réel des compensations				6 580 €	5 982 €	10%	2%	5 149 €
Mobilis (commissions de vente)	au réel des compensations (10% des VAB)	546.81 CHF	507.72 CHF	7.7000%	484 €	450 €	7.7%	0%	460 €
Mobilis (forfait)	forfait réel - forfait de non participation	86 271.14 CHF	80 103.19 CHF	7.7000%	76 434 €	70 969 €	7.7%	18%	71 651 €
TOTAL sans Mobilis dans SD					419 692 €	389 271 €		100.0%	340 988 €

évol 2023/2022

14%

2.4 Le Service Direct national suisse

Les recettes perçues par ABG dans le cadre du Service direct national suisse sont de 353 741.76 CHF, et réparties en 3 catégories :

Ventes à bord 54 702.02 CHF

Recettes issues des clés de répartitions 301 554.25 CHF

Répartition des recettes par clés de répartitions

Clé de répartition		Recettes toutes ET Nova	Recettes toutes ET PRISMA	Total toute ET	Part ABG en %	PartET part. Nova	PartET part. Prisma	Total ABG	% Recettes ABG
0	Parts non forfaitaires (Spitz)	744 976.50 CHF	2 105 482.19 CHF	2 850 458.69 CHF	9.407775%	244 727.77 CHF	23 436.96 CHF	268 164.73 CHF	88.928%
8	Abonnements généraux 2e classe	1 172 461 162.00 CHF	- 10 491 083.27 CHF	1 161 970 078.73 CHF	0.000405%	4 744.22 CHF	- 41.98 CHF	4 702.24 CHF	1.559%
9	Cartes journalières 2e classe	122 658 543.90 CHF	30 161 216.46 CHF	152 819 760.36 CHF	0.000344%	407.09 CHF	119.25 CHF	526.34 CHF	0.175%
11	Abonnements demi-tarif	539 244 172.70 CHF	- 4 396 226.25 CHF	534 847 946.45 CHF	0.004599%	24 762.29 CHF	- 164.36 CHF	24 597.93 CHF	8.157%
15	Chargement des vélos par les voyageurs	9 332 683.10 CHF	304 668.00 CHF	9 637 351.10 CHF	0.000374%	35.16 CHF	0.91 CHF	36.07 CHF	0.012%
34	Service civil	- CHF	2 270 574.20 CHF	2 270 574.20 CHF	0.000400%	- CHF	9.08 CHF	9.08 CHF	0.003%
67	Abonnements généraux 1re classe	217 041 358.10 CHF	- 1 272 220.55 CHF	215 769 137.55 CHF	0.000406%	880.54 CHF	- 5.09 CHF	875.45 CHF	0.290%
68	Cartes journalières 1re classe	35 963 597.50 CHF	221 104.98 CHF	36 184 702.48 CHF	0.000393%	141.38 CHF	0.96 CHF	142.34 CHF	0.047%
77	Swiss Travel Pass dans le champ d application demi	138 845 988.60 CHF	- 48 698.88 CHF	138 797 289.72 CHF	0.001040%	1 461.30 CHF	- 17.21 CHF	1 444.09 CHF	0.479%
92	FVP Abonnements généraux collaborateurs	- CHF	69 881 012.00 CHF	69 881 012.00 CHF	0.000699%	- CHF	488.56 CHF	488.56 CHF	0.162%
93	FVP Abonnements généraux collaborateurs	- CHF	77 397 185.30 CHF	77 397 185.30 CHF	0.000395%	- CHF	305.72 CHF	305.72 CHF	0.101%
95	FVP Abonnements généraux retraités et fa	- CHF	20 337 231.60 CHF	20 337 231.60 CHF	0.000349%	- CHF	70.93 CHF	70.93 CHF	0.024%
96	FVP Abonnements généraux retraités et fa	- CHF	34 545 672.00 CHF	34 545 672.00 CHF	0.000385%	- CHF	133.10 CHF	133.10 CHF	0.044%
108	Bagage	223 759.75 CHF	5 337 833.61 CHF	5 561 593.36 CHF	0.000559%	- CHF	31.08 CHF	31.08 CHF	0.010%
112	Seven 25	9 821 215.60 CHF	- 2 764 729.00 CHF	7 056 486.60 CHF	0.000377%	37.65 CHF	- 11.06 CHF	26.59 CHF	0.009%
		2 246 337 457.75 CHF	223 589 022.39 CHF	2 469 926 480.14 CHF		277 197.40 CHF	24 356.85 CHF	301 554.25 CHF	100.000%

Frais divers à déduire

(Avant commissions, ristournes, à hauteur de - 2 514.51 CHF)

Ristourne de coûts 6.00 CHF

RT172POR Comm.P512.3 débit -0.86 CHF

RT176POR Prov.P512.2 débit -2 471.68 CHF

POR Commissions pour tiers -50.00 CHF

Répartition des recettes

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le



ID : 074-200006450-20241212-2024-DE

85.82 % des recettes proviennent de 3 classes d'articles



Classe d'article	NOVA	PRISMA	TOTAL ABG	% Recettes ABG
56 Billets individuels CH	138 169.18 CHF	23 433.25 CHF	161 602.43 CHF	54.0405%
81 Abt parcours CH normal	60 963.00 CHF		60 963.00 CHF	20.3863%
338 Abo modulable	34 098.67 CHF		34 098.67 CHF	11.4027%
304 Abonnements demi prix FA AS	19 273.31 CHF		19 273.31 CHF	6.4451%
92 City-Ticket	10 884.71 CHF		10 884.71 CHF	3.6399%
303 Abonnements demi prix FA PA	3 780.24 CHF		3 780.24 CHF	1.2641%
302 Abonnements généraux FA AS	2 802.55 CHF		2 802.55 CHF	0.9372%
129 Offres STS	2 419.29 CHF	- 17.21 CHF	2 402.08 CHF	0.8033%
301 Abonnements généraux FM AS	1 482.54 CHF		1 482.54 CHF	0.4958%
299 Abonnements généraux FA PA	1 153.85 CHF		1 153.85 CHF	0.3859%
109 Abonnements généraux	116.92 CHF	958.66 CHF	1 075.58 CHF	0.3597%
93 Cartes de réductions	710.77 CHF	- 0.13 CHF	710.64 CHF	0.2376%
131 Cartes journalistiques	464.75 CHF	105.83 CHF	570.58 CHF	0.1908%
64 CMC CH	473.61 CHF		473.61 CHF	0.1584%
61 Groupes CH	182.46 CHF	1.28 CHF	183.74 CHF	0.0614%
300 Abonnements généraux FM PA	68.85 CHF		68.85 CHF	0.0230%
341 Vélo	34.92 CHF	0.91 CHF	35.83 CHF	0.0120%
57 Billets individuels TIV	19.80 CHF	3.71 CHF	23.51 CHF	0.0079%
809 Balances	- CHF	18.55 CHF	18.55 CHF	0.0062%
371 Abonnement Evasion	17.80 CHF		17.80 CHF	0.0060%
6 Envoi de bagages CH	2.03 CHF	12.07 CHF	14.10 CHF	0.0047%
1065 Ristourne de coûts	6.00 CHF		6.00 CHF	0.0020%
106 Offres loisirs expositions	- CHF	3.65 CHF	3.65 CHF	0.0012%
351 Abonnements généraux off.supp.	2.15 CHF		2.15 CHF	0.0007%
114 Abonnements demi prix forfaits	- CHF	1.98 CHF	1.98 CHF	0.0007%
282 TO Suisse	0.74 CHF		0.74 CHF	0.0002%
110 Abonnements généraux forfaits	0.13 CHF	0.48 CHF	0.61 CHF	0.0002%
88 Actions	0.40 CHF		0.40 CHF	0.0001%
7 Envoi de bagages TIV	0.24 CHF	- CHF	0.24 CHF	0.0001%
273 Billet spécial service direct	0.21 CHF	0.03 CHF	0.24 CHF	0.0001%
58 Billets individuels ETC A/R	- CHF		- CHF	0.0000%
121 Foires/Manifestations	- CHF		- CHF	0.0000%
241 Article de service	- CHF		- CHF	0.0000%
344 Billet spécial ETC	- CHF		- CHF	0.0000%
2052 RT172POR Comm.P512.3 débit	- 0.86 CHF		- 0.86 CHF	-0.0003%
807 Remboursements	- 1.32 CHF		- 1.32 CHF	-0.0004%
4883 POR Commissions pour tiers	- 50.00 CHF		- 50.00 CHF	-0.0167%
113 Abonnements demi prix	77.63 CHF	- 166.21 CHF	- 88.58 CHF	-0.0296%
2054 RT176POR Prov.P512.2 débit	- 2 471.68 CHF		- 2 471.68 CHF	-0.8265%
TOTAL	274 682.89 CHF	24 356.85 CHF	299 039.74 CHF	100.0000%

Rapport d'activité annuel 2023 portant sur la Délégation de Service Public relative à l'exploitation de lignes reliant la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex et le Canton de Vaud

2.5 Mobilis

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 074-200006450-20241212-2024-DE



Les modalités de calcul du forfait et répartition Mobilis ainsi que le principe de versement et contribution aux indemnités de ventes sont décrits à l'annexe 4.

A noter que l'utilisation des nouveaux profils de ligne est profitable à ABG, la part de recette d'ABG passe pour 2023 de 0.034541% à 0.034123 %.

Les recettes perçues par ABG dans le cadre du forfait de la communauté tarifaire MOBILIS pour 2023 sont de 86 271.14 CHF TTC (87 100 CHF TTC en 2022)

Le montant des ventes de titres de transport Mobilis à bord des bus s'élève à 5 468.10 CHF CHF (5 595.40 CHF stable par rapport à 2022) sur lequel ABG perçoit 10 % de commissions soit 546.81 CHF.

Le reste est versé par ABG à la communauté tarifaire

2.6 1.3 Lemanpass

ABG ne commercialise pas de titre de transport Lemanpass, mais en sa qualité de membre de la communauté tarifaire, ABG a perçu 14 807.77 € TTC de recettes. En hausse de 8.1 % par rapport à 2022 (13 683.75 € TTC)

2.7 1.4 Ventes locales Zone 250

Les recettes issues de la vente à bord de titres locaux zone 250 sont de 6 579.99 € TTC (+ 10.88 % par rapport à 2022), soit 1% des recettes de la zone 250.

Comme fixé par la Convention tarifaire de la zone 250, le GLCT des Transports Publics Transfrontaliers est le gestionnaire de la Communauté tarifaire que représente la Zone 250. A ce titre le GLCT des Transports Publics Transfrontaliers effectue la répartition des recettes entre les partenaires au travers de la réalisation d'un état des recettes qui prend la forme d'un ordre de compensation et restitution des recettes.

Dans ce cadre, ABG transmet mensuellement aux partenaires son état des ventes.

2.8 Ventes embarquées

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 074-200006450-20241212-2024-DE

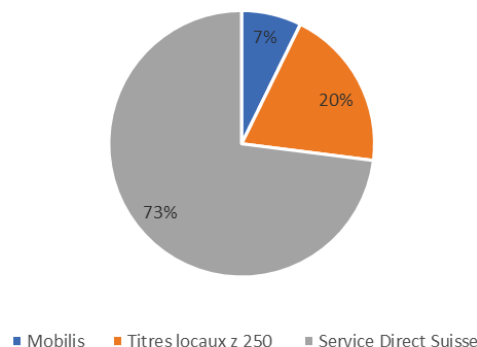


Pour 2023 le montant en € des ventes embarquées est de 66 397.63 € ttcoit une baisse de 6.78 % par rapport à 2022.

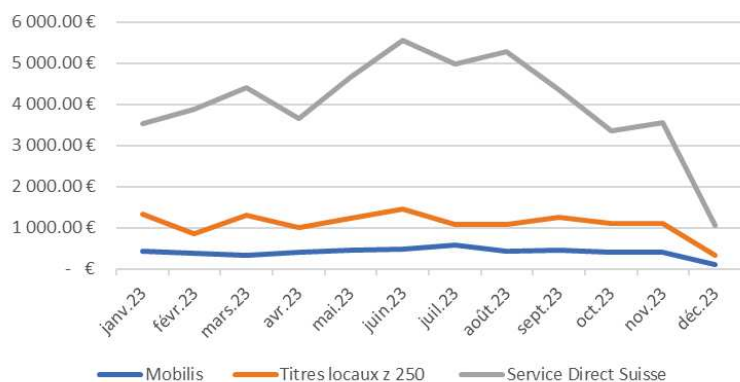
Les ventes à bord représentent en 2023 15 % des recettes ABG (17.75 % en 2020 - 16.27% en 2021 - 21.13 % en 2022)

Ces recettes sont déjà comprises dans les recettes présentées dans les précédentes pages)

Ventes embarquées par communautés tarifaires



Evolution mensuelle ventes à bord



VENTES EMBARQUEES 2023

	Mobilis	Titres locaux z 250	Service Direct Suisse	
janv.23	421.72 €	1 328.40 €	3 523.02 €	5 273.15 €
févr.23	375.92 €	845.20 €	3 883.78 €	5 104.90 €
mars.23	341.54 €	1 295.60 €	4 411.94 €	6 049.08 €
avr.23	406.04 €	1 002.40 €	3 668.37 €	5 076.81 €
mai.23	455.48 €	1 227.00 €	4 654.63 €	6 337.11 €
juin.23	474.88 €	1 446.00 €	5 557.19 €	7 478.07 €
juil.23	571.45 €	1 071.20 €	4 986.57 €	6 629.22 €
août.23	431.74 €	1 088.80 €	5 278.79 €	6 799.33 €
sept.23	454.59 €	1 248.20 €	4 345.40 €	6 048.20 €
oct.23	407.46 €	1 111.20 €	3 347.56 €	4 866.22 €
nov.23	409.94 €	1 104.40 €	3 560.70 €	5 075.04 €
déc.23	93.82 €	320.00 €	1 064.51 €	1 478.34 €
Ventes carnet de secours	10.10 €	211.80 €	182.16 €	404.06 €
	4 844.60 €	13 088.40 €	48 464.63 €	66 397.63 €
	7%	20%	73%	

Les recettes « Mobilis » et « Service Direct Suisse » sont perçues par ABG en CHF. Le taux e change contractuel (1.1287 CHF pour 1€) est appliqué.

Article 3. Le compte de résultat

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 074-200006450-20241212-2024-DE



		Compte d'exploitation prévisionnel - Synthèse									Compte de résultat								
		814 + 818			814			818			814 + 818			814			818		
		CEP Année 4			CEP Année 4			CEP Année 4			CEP Année 4			CEP Année 4			CEP Année 4		
		France	Suisse	Consolidé	France	Suisse	Consolidé	France	Suisse	Consolidé	France	Suisse	Consolidé	France	Suisse	Consolidé	France	Suisse	Consolidé
		66.12%	33.88%										79%			21%			
Charges	Compte	827 399	423 934	1 251 333	635 434	336 492	971 926	174 747	104 660	279 407	1 095 527	561 316	1 656 843	865 467	443 439	1 308 906	230 061	117 876	347 937
Carburant (y compris véhicules de services)	60	59 207	30 336	89 543	45 373	23 692	69 065	13 834	6 644	20 478	121 415	62 209	183 624	95 918	49 145	145 063	25 497	13 064	38 561
Autres achats et variations de stocks (entretien, pièces et main d'œuvre)	60	90 602	46 422	137 024	69 433	36 254	105 687	21 170	10 167	31 337	73 897	37 863	111 759	58 378	29 911	88 290	15 518	7 951	23 469
Sous-traitance	61	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Locations / crédit bail véhicules	61	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Services extérieurs d'entretien et réparation	61	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Frais liés au groupe	62	33 061	16 939	50 000	25 336	13 229	38 565	7 725	3 710	11 435	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres charges externes	61&62	75 076	38 467	113 543	57 534	30 042	87 576	17 542	8 425	25 967	192 230	98 493	290 723	151 861	77 809	229 671	40 368	20 683	61 052
Impôts et taxes	63	45 697	23 414	69 111	35 020	18 286	53 306	10 677	5 128	15 806	28 355	14 528	42 884	22 401	11 477	33 878	5 955	3 051	9 006
Charges de personnel	64	384 892	197 207	582 099	296 321	159 423	455 744	71 353	55 001	126 355	557 075	285 429	842 504	440 089	225 489	665 578	116 986	59 940	176 926
	64	332 217	170 218	502 434	255 767	137 605	393 372	61 588	47 474	109 062	371 802	190 501	562 303	293 724	150 495	444 219	78 079	40 005	118 084
	64	52 675	26 989	79 664	40 554	21 818	62 372	9 765	7 527	17 293	141 438	72 469	213 907	111 736	57 250	168 986	29 702	15 218	44 920
Autres charges de gestion courante (autres)	65	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières	66	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges exceptionnelles	67	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-33 517	-17 173	-50 691	-26 479	-13 567	-40 046	-7 039	-3 606	-10 645
Dotations aux amortissements	68	138 864	71 150	210 013	106 418	55 566	161 984	32 446	15 583	48 030	156 073	79 967	236 040	123 298	63 174	186 472	32 775	16 793	49 568
Autres dotations aux provisions	68	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Produits	Compte	870 946	446 247	1 317 193	667 446	348 508	1 015 954	203 500	97 738	301 239	1 186 650	608 004	1 794 654	937 454	480 323	1 417 777	249 197	127 681	376 877
Recettes commerciales (ventes de titres)		316 973	162 408	479 381	242 911	126 837	369 748	74 062	35 571	109 633	275 997	141 413	417 410	218 038	111 716	329 754	57 959	29 697	87 656
Contribution financière forfaitaire		553 973	283 839	837 812	424 534	221 672	646 206	129 438	62 167	191 605	553 973	283 839	837 812	437 638	224 233	661 871	116 334	59 606	175 940
Recettes annexes		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres recettes (indexation 2022 + compensations pertes de recettes 2020 à 2022)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	356 680	182 752	539 433	281 777	144 374	426 152	74 903	38 378	113 281
Résultat avant IS et participation -Dont aléas		43 547	22 312	65 860	32 012	12 016	44 028	28 753	-6 922	21 832	91 123	46 689	137 811	71 987	36 884	108 871	19 136	9 805	28 940
IS		14 371	7 363	21 734	10 564	3 965	14 529	9 489	-2 284	7 205	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation		2 918	1 495	4 413	2 145	805	2 950	1 926	-464	1 463	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net		26 259	13 454	39 713	19 303	7 246	26 549	17 338	-4 174	13 165	91 123	46 689	137 811	71 987	36 884	108 871	19 136	9 805	28 940

Clé de répartition par pays : France 66.12 % / Suisse 33.88 %

Clé de répartition par ligne 814 (79 %) / 818 (21 %)

Une analyse sur les pertes de recettes ABG avait été initiée en 2021 afin de comprendre et d'expliquer les écarts par rapport aux engagements contractuels

L'objectif est d'identifier les pertes liées :

La méthodologie générale de calcul retenue est la suivante :

- 1) L'identification des recettes commerciales réelles et autres recettes (commissions de vente, ventes SD par ABG ou reversement par chaque communauté tarifaire CT, recouvrement des infractions de fraude par les voyageurs, etc.) et ainsi identification de la perte de recettes commerciales
- 2) Distinction des pertes de recettes en fonction de la cause :
 - a. Pertes de recettes du fait du délégataire (notamment celles dues à la fraude par les voyageurs, après soustraction de 5% de fraude déjà pris en compte par le délégataire dans le CEP contractuel) et ainsi à la charge du délégataire
 - b. Pertes de recettes dues à l'évolution des systèmes tarifaires
 - c. Pertes de recettes dues à la baisse de fréquentation due au Covid

Le cas particulier de 2020 avec des économies de charges du fait du contexte Covid a été pris en compte

Comme les lignes 814 et/ou 818 ont fait l'objet, en 2020, d'une économie sur les charges du fait de la réduction de l'offre dans le cadre du contexte Covid, notamment due à la fermeture des douanes et à des restrictions sanitaires, alors les économies de charges sont considérées.

Dans ce cas particulier, les principes sont les suivants :

Pertes de recettes compensées par le GLCT 2020 = charges réelles 2020 - recettes réelles 2020 - (résultat avant IS et participation x 50%) - pertes de recettes liées à la fraude (pour la part de la fraude supérieure à 5%).

Un accord définissant les principes de couverture des pertes a été trouvé entre les parties :

Pertes de recettes compensées par le GLCT année N = recettes commerciales contractuelles année N – recettes commerciales réelles année N (hors motif fraude).

Estimation 2023

Pertes de recettes réelles 2023 - pertes de recettes 2023 dues à la fraude >5% = - 105 125.84 € de déficit pris en charge par le GLCT

	Fréquentations Réelles	Recettes € HT	Tarif moyen réel corrigé	TM Cahier des charges	Variations	Fraude	Tarif Moyen retenu	Variations liées au tx de fraude retenues	montant
2023	297 562	389 163 €	1.31 €	1.697 €	-0.39 €	1.30%	1.32 €	0.02 €	-5 059.12 €

Impact communautés tarifaires en rapport à la fréquentation réelle

	Variations (ticket moyen CEP - TM réel avec neutralisation fraude)	Fréquentations Réelles	dans la limite de la fréquentation contractuelle	Pertes de recettes
2023	-0.37 €	297 562	282 491	-105 125.84 €

Impact fréquentations (dont Covid)

	Fréquentations CEP	Fréquentations Réelles	Variations	TM Cahier des charges	Pertes recettes
2023	282 491	297 562	-	1.697 €	0.00 €

Article 5. L'indexation

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 074-200006450-20241212-2024-DE



Le montant des charges est revu chaque année selon le calcul suivant :

$$C_n = C_0 \times K$$

C₀ le montant de référence des charges d'exploitation tel qu'indiqué au compte d'exploitation prévisionnel (y compris résultat)

K est le coefficient d'indexation annuel contractuel d'indexation des charges, défini comme suit :

$$K = 5 \% + 6,96 \% G / G_0 + 42,69 \% P / P_0 + 1,47 \% R / R_0 + 43,88 \% S / S_0$$

Les indexations sont réalisées au 20 avril de l'année 2024 pour la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre de l'année 2023.

Pour l'année 2023 l'indexation des charges est de + 12,8%, soit 168 600,65 €

	indice G	Indice P	Indice R	Indice S
	gazole	service	Entretien et réparation	salaires transports
insee	001764283	001764296	001764109	001567387
avenant				010562766
INDICE REF				
MOIS 0	123.19	103.19	105.57	102
01/12/2018				

janv.23	162.25	110.47	127.47	
févr.23	157.30	111.41	128.81	
mars.23	156.12	111.54	129.44	116.10
avr.23	152.75	112.64	130.20	
mai.23	142.78	112.96	130.51	
juin.23	143.96	113.33	130.79	117.30
juil.23	145.17	114.91	131.14	
août.23	156.73	115.05	131.47	
sept.23	163.14	113.18	132.19	117.70
oct.23	161.37	113.51	132.96	
nov.23	155.36	113.16	133.33	
déc.23	149.88	113.83	133.61	119.10
moyenne	153.90	113.00	130.99	117.55
moyenne po	0.09	0.47	0.02	0.51

valeur de k
1.128

	2023		
	814	818	TOTAL
C ₀	1 015 953.88 €	301 238.73 €	1 317 192.61 €
C ₀ révisé	1 145 995.98 €	339 797.29 €	1 485 793.26 €
montant révision à facturer par ABG	130 042.10 €	38 558.56 €	168 600.65 €

TITRE IX ANNEXES

Annexe 1 Comptes annuels et états financiers au 31 décembre 2023

COGEPARC

Société d'Expertise Comptable
& de Commissariat aux Comptes
Inscrite à l'Ordre des
Experts-comptables et à la
Compagnie Régionale de Lyon

L Y O N
Le Thélème - CP 202
12, quai du Commerce
69336 Lyon Cedex 09
Tél. +33 (0)4 72 53 25 50
Fax +33 (0)4 72 53 25 51

L A G N I E U
56 avenue de l'Etraz
01150 Lagnieu
Tél. +33 (0)4 74 40 32 32
Fax +33 (0)4 74 40 32 33

C R É M I E U
19, cours Baron Raverat
38460 Crémieu
Tél. +33 (0)4 74 92 43 74
Fax +33 (0)4 72 53 25 51

ST-GENIS-LAVAL
56, avenue Charolais Cartellier
Bâtiment 2 B
69230 St Genis Laval
Tél. +33 (0)4 82 53 74 08

cabinet@cogeparc.com
www.cogeparc.com

SA au capital de 205 500 €
RCS Lyon B 004 501 308
TVA N° FR47 904 501 308

SAS ALSA BUSTOURS GEX

30 Rue Auguste Piccard

Technoparc du Pays-de-Gex

01630 SAINT GENIS POUILLY

EXERCICE SOCIAL

1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

SAS ALSA BUSTOURS GEX

S O M M A I R E

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels	1
- Etats financiers au 31 Décembre 2023	5

* * * * *

SAS ALSA BUSTOURS GEX

SAS ALSA BUSTOURS GEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2023

À l'associé unique de la société ALSA BUSTOURS GEX,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ALSA BUSTOURS GEX relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

SAS ALSA BUSTOURS GEX

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du Code de Commerce, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

SAS ALSA BUSTOURS GEX**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 25 Avril 2024

Le Commissaire aux Comptes

COGEPARC

Kévin CHASSIGNOL, Associé



31/12/2023

Bilan actif

Actif			Au 31/12/2023			Au 31/12/2022
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	12 957	12 805	152	3 391
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	177 056	176 390	666	43 055
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	190 013	189 195	818	46 446
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst. techniques, mat. out. industriels	1 919 093	1 329 047	590 045	631 864
		Autres immobilisations corporelles				
		Immobilisations en cours				
		Avances et acomptes				
	TOTAL	1 919 093	1 329 047	590 045	631 864	
	Immobilisations financières ⁽¹⁾	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations				
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières	30 400		30 400	31 200
		TOTAL	30 400		30 400	31 200
Total de l'actif immobilisé			2 139 506	1 518 242	621 264	709 510
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
	TOTAL					
	Avances et acomptes versés sur commandes					38 445
	Créances ⁽¹⁾	Clients et comptes rattachés	164 851		164 851	151 007
		Autres créances	656 314		656 314	560 760
		Capital souscrit et appelé, non versé				
		TOTAL	821 165		821 165	711 767
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités		249 937		249 937	156 548	
TOTAL	249 937		249 937	156 548		
Charges constatées d'avance						12 113
Total de l'actif circulant			1 071 103		1 071 103	918 874
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF			3 210 610	1 518 242	1 692 367	1 628 385
Renvois :	(1) Dont droit au bail					
	(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				30 400	31 200
	(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
Clause de réserve de propriété			Immobilisations	Stocks	Créances clients	

31/12/2023

Bilan passif

Passif		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Capitaux propres	Capital (dont versé : 165 800)	165 800	60 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	30	30 347
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation	231 675	-274 516
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	397 505	-184 169
	Situation nette avant répartition		
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total		397 505	-184 169
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total			
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	43 170	22 294
	Emprunts et dettes financières divers (3)	1 019 609	1 347 060
	Total	1 062 779	1 369 355
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)	1 258	2 748
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	122 241	222 527
	Dettes fiscales et sociales	108 582	217 923
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
Total		230 824	440 451
Produits constatés d'avance			
Total des dettes et des produits constatés d'avance		1 294 862	1 812 555
Écart de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		1 692 367	1 628 385
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an		
	à moins d'un an		
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		1 293 603	1 809 806
(3) dont emprunts participatifs		4 505	

Compte de résultat

		France	Exportation	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises			583 699	252 043
	Production vendue : - Biens				
	- Services	100 871	583 699	100 871	66 391
	Chiffre d'affaires net	100 871	583 699	684 571	318 434
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme			1 359 245	1 093 412
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			33	3
	Autres produits				
			Total	2 043 849	1 411 850
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats				
	Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements Achats				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			713 316	558 202
	Impôts, taxes et versements assimilés			42 883	43 333
	Salaires et traitements			450 018	506 992
	Charges sociales			164 516	177 933
				372 446	374 336
	Dotations d'exploitation	• sur immobilisations	amortissements		
		• sur actif circulant	provisions		
		• pour risques et charges			
	Autres charges			48 730	132
			Total	1 791 913	1 660 931
		Résultat d'exploitation	A	251 936	-249 080
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			48	
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				37
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			Total	48	37
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)			46 307	25 030
	Différences négatives de change			20 395	370
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			Total	66 702	25 401
		Résultat financier	D	-66 654	-25 364
		RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)	E	185 282	-274 444

31/12/2023

Compte de résultat

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	50 690	400
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total	50 690	400
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 298	72
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		400
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total	4 298	472
Résultat exceptionnel		F 46 392	-72
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		231 675	-274 516
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Faits caractéristiques de l'exercice

Évènements principaux

Au cours de l'exercice 2023, un coup d'accordéon a été effectué ; une augmentation de capital par compensation de créances par ODIER EXCURSIONS associé unique, en date du 14 novembre 2023 pour un montant de 350 000€.

S'en est suivi, une diminution de capital à cette même date pour un montant de 244 200€.

Le capital social final sur l'exercice 2023 s'élève à 165 800€.

Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

Informations relatives au bilan

Actif

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, déduction faites des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Terrains	-	-	-	-
Construction sur sol propre	-	-	-	-
Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
Matériel de transport	-	285 000	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	-	-	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Tableaux des amortissements

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	143 567	45 628	-	-	-	189 195
Corporelles	1 002 229	326 819	-	-	-	1 329 048
Financières	-		-		-	-
TOTAL	1 145 796	372 447	-	-	-	1 518 243

Immobilisations financières

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition apports Virements	Virement poste à poste	Cessions Rebuts
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Titres de participation (y compris évaluées par équivalence, ci-dessus)	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	800	-

Informations relatives aux filiales et participations

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

Filiales (+ de 50 % capital détenu).	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus		CA Hors taxes	Prêts/avances non remboursés
	Rés. et report avant affect.		Brute	Nette	Résultats	Cautions
		Dividendes				
	Observation :					

Stocks

Pas de présence de stocks

Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	132 270
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Sécurité sociale	2 995
État	-
Divers	-
TOTAL	135 265

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur comptable. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à celle-ci.

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		-	-	-
	Prêts		-	-	-
	Autres immobilisations financières		30 400	30 400	-
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		-	-	-
	Autres créances clients		164 852	164 852	-
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie		-	-	-
	Personnel et comptes rattachés		-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		2 995	2 995	-
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	-	-	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	581 139	581 139	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
		Divers	-	-	-
	Groupes et associés		-	-	-
	Débiteur divers		72 181	72 181	-
	Charges constatées d'avance		-	-	-
TOTAL		851 566	851 566	-	

Passif

Capitaux propres

Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	60 000	350 000	-244 200	165 800
Primes, réserves et écarts	-	-	-	-
Report à nouveau	30 347	-	-30 317	30
Résultat	-274 517	506 192		231 675
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	-184 170	856 192	-274 517	397 505

Capital

Le capital est composé de 1658 actions de 100 euros de valeur nominale.

Au cours de l'exercice 2023, une augmentation de capital par compensation de créances par ODIER EXCURSIONS associé unique, en date du 14 novembre 2023 pour un montant de 350 000€.

S'en est suivi, une diminution de capital à cette même date pour un montant de 244 200€.

Le capital social final sur l'exercice 2023 s'élève à 165 800€.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	Début exercice 1	Dotations exercice 2	Reprises exercice 3	Fin exercice 4
Litiges	-	-	-	-
Garanties données clients	-	-	-	-
Pertes marchés à terme	-	-	-	-
Amendes et pénalités	-	-	-	-
Pertes de change	-	-	-	-
Pensions et obligations similaires	-	-	-	-
Impôts	-	-	-	-
Renouvellement immobilisation	-	-	-	-
Gros. Entretien	-	-	-	-
Ch. Soc. Fisc. / congés à payer	-	-	-	-
Autres Provisions pour risques et charges	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
A 1 an max à l'origine	43 170	43 170	-	-
A + d'1 à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières Divers	-	-	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	122 241	122 241	-	-
Personnel et comptes rattachés	53 488	53 488	-	-
Sécurité sociales et autres organismes	37 623	37 623	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	2 616	2 616	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	14 856	14 856	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	1 019 609	1 019 609	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	1 293 604	1 293 604	-	-

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	1 106
Charges sociales provisionnées	423
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	38 665
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	74 653
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Autres charges fiscales	14 846
Divers	-
TOTAL	129 693

Informations relatives au compte de résultat

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Production vendues :	-	-	
Biens	100 872	583 699	583 699+100 872
Services			
Chiffre d'affaires net	100 872	583 699	684 571

Impôt sur les bénéfices

	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Participation salariés
Résultat avant impôts	185 283	46 393	-
Impôt au taux de : -	-	-	-
Impôt sur PVLT	-	-	-
Résultat après impôts	185 283	46 393	-

Résultat fiscal à 0, car imputation des déficits antérieurs.

Autres informations

Engagements financiers et autres informations

Engagements reçus

Le soutien financier de la société mère ODIER EXCURSION, SA, Société de droit suisse, permettant d'assurer la continuité d'exploitation de ALSA BUSTOURS.

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 074-200006450-20241212-2024-DE



Département fédéral de l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication DETEC
Office fédéral des transports OFT
Division Financement

QMS TRV CH

Rapport sur les résultats

Janvier – Décembre 2023

ABG

Secteur "Bus"

Lieu / date: Satigny, 19.06.2024

Signatures:



Borja Bermudez

Directeur/directrice

Responsable de la qualité

Contenu

1 Mandat des ET	4
1.1 Contexte et mandat des ET	4
1.2 Objet de la mesure de la qualité OFT	4
1.3 Système de valeurs-cibles du QMS TRV CH	4
1.4 Valeurs-cibles MSS et DPM	4
1.5 Élaboration et structure du rapport	5
1.6 Processus de collaboration entre les ET et les commanditaires	5
2 Données de base de l'ET	6
2.1 Plan du réseau de lignes de l'entreprise de transport (facultatif ; à ajouter par l'ET)	6
2.2 Responsables au sein de l'entreprise de transport	6
2.3 Liste des lignes TRV commandées conjointement par la Confédération et les cantons	7
3 Comparaison des résultats de l'ET	8
3.1 Ponctualité à l'arrivée toute la journée en comparaison des ET	8
3.2 Vue d'ensemble des valeurs qualitatives de l'ET pour l'année sous revue	9
4 Mesure de la ponctualité DPM	10
4.1 Indice DQ (DQI, Data Quality Index) pour la mesure de la qualité DPM (Direct Performance Measure)	10
4.2 Résultats des mesures de ponctualité DPM (y compris les suppressions de courses)	11
4.2.1 Ponctualité à l'arrivée ET	11
4.2.2 Suppressions de trajets	12
4.2.3 Ponctualité à l'arrivée par ligne, (0 < 3 minutes de retard) toute la journée en comparaison pluriannuelle	13
5 Mesures des clients-tests MSS	14
5.1 Qualité du séjour Bus (AQ BUS)	15
5.1.1 AQ BUS Capacité de fonctionnement	15
5.1.2 AQ BUS Ordre	16
5.1.3 AQ BUS Propreté	17
5.1.4 AQ BUS Absence de dégâts	18
5.2 Information au client dans le véhicule (KI FZG)	19
5.3 Compétence et comportement du personnel roulant (KO PE)	20
5.4 Qualité du séjour à l'arrêt (AQ HST)	21
5.4.1 AQ HST Capacité de fonctionnement	21
5.4.2 AQ HST Ordre	22
5.4.3 AQ HST Propreté	23
5.4.4 AQ HST Absence de dégâts	24
5.5 Information au client à l'arrêt (KI HST)	25
6 Plan d'action de l'ET	26
A Annexe	27
A.1 Mesure de la ponctualité DPM	27
A.1.1 Vue d'ensemble des arrêts (HST) pertinents de l'ET ayant le plus de mesures DPM (arrivées) dans l'année sous revue	27
A.1.2 Ponctualité à l'arrivée de l'ET (0 < 3 minutes de retard) toute la journée durant 12 mois (avec année précédente)	28
A.1.3 Ponctualité à l'arrivée de l'ET . Présentation par minutes de retard	29
A.1.4 Arrêts des ET aux valeurs de ponctualité les plus basses (0 < 3 minutes de retard)	30
A.2 Mesures des clients-tests MSS	31
A.2.1 Valeurs MSS pour le domaine de qualité « Véhicule » par faisceaux de lignes	31
A.2.2 Valeurs MSS pour les arrêts les plus souvent recensés pendant l'année sous revue	32

A.2.3 Information des voyageurs dans le véhicule en cas de panne	33
A.2.4 Information des voyageurs aux arrêts en cas de panne	34
A.3 Remarques sur le rapport, sur les bases et sur le processus de pilotage de la qualité	35
A.4 Vue d'ensemble des indicateurs de mesure MSS et pondération	36

1 Mandat des ET

1.1 Contexte et mandat des ET

Sur la base de l'art. 9, al. 1, de l'ordonnance sur l'indemnisation du trafic régional des voyageurs (OITRV ; RS 745.16), l'Office fédéral des transports (OFT) a mis en place un système de mesure de la qualité du transport régional de voyageurs en Suisse (QMS TRV CH). Pour ce faire, il a impliqué les cantons et les entreprises de transport (ET).

En vertu de l'art. 9, al. 2, OITRV, l'OFT charge les ET de présenter aux commanditaires, par secteur de transport, un rapport annuel sur la qualité du TRV. Le rapport sur la qualité doit présenter les indices de qualité réalisés par l'ET au cours de l'année sous revue, et ce, à différents degrés d'agrégation : par rapport aux prescriptions de l'OFT, par rapport aux valeurs de l'année précédente et par rapport aux autres ET via une comparaison des performances.

Les principaux destinataires du rapport sur la qualité, dressé par les ET sur une base électronique standardisée, sont l'OFT et les cantons en tant que commanditaires communs de prestations en TRV. L'établissement des rapports relatifs au QMS TRV CH s'adresse aussi à la direction stratégique et opérationnelle de l'ET. Il a pour but de soutenir les responsables dans les questions décisionnelles relatives à la gestion de la qualité.

Les données attestées dans ces rapports se réfèrent à l'année civile.

Les ET qui ne respectent pas les normes minimales prescrites par l'OFT doivent obligatoirement définir des propositions de mesures dans le plan d'action. Les commentaires obligatoires sont également exigés des ET en cas de valeurs de ponctualité insuffisantes au niveau des ET et des lignes. Les ET sont libres de traiter ou non les autres champs de commentaires préparés dans ce rapport, par exemple pour la communication interne.

1.2 Objet de la mesure de la qualité OFT

À l'aide du QMS TRV CH, les clients-test (Mystery Shopping Surveys, MSS) évaluent la propreté, l'ordre, la fonctionnalité et l'absence de dégâts aux véhicules et aux arrêts. Le personnel testeur mesure également la qualité de l'information des passagers dans les véhicules et aux arrêts. De plus, les données numériques en temps réel (Direct Performance Measures, DPM) relatives aux courses collectées par les ET elles-mêmes sont intégrées dans la base de données de qualité Q.Daba OFT. Elles y sont comparées avec les données de l'horaire officiel.

1.3 Système de valeurs-cibles du QMS TRV CH

Conformément à l'art. 18, al. 1, let. b, de la loi sur le transport de voyageurs (LTV ; RS 745.1), les ET sont tenues de respecter des standards minimaux de qualité. Afin de vérifier la qualité, l'OFT a mis en place un système de valeurs-cibles. Celui-ci se présente comme suit :



Système des valeurs-cibles pour le QMS TRV CH

La valeur d'acceptation est la valeur-cible que les ET doivent en principe chercher à atteindre. Satisfaire à la valeur d'acceptation signifie qu'une ET répond entièrement aux attentes des commanditaires en termes de qualité. La zone de tolérance permet de tenir compte des imprécisions statistiques des mesures MSS liées aux dimensions des sondages. Cette zone est calculée de manière à assurer une précision des résultats saisis de 95 %. Les valeurs qui se situent dans la zone de tolérance indiquent des prestations de qualité satisfaisante à bonne. Lorsque le standard minimal n'est pas atteint, la prescription est considérée comme non respectée pour le critère de qualité concerné.

1.4 Valeurs-cibles MSS et DPM

Pour la méthode de mesure des clients-tests MSS, des valeurs-cibles ont été fixées pour plusieurs indicateurs. Ces indicateurs, pour lesquels une valeur-cible s'applique, sont appelés « critères de qualité » dans le Q.rapport. Les valeurs-

cibles de la méthode de mesure de la ponctualité DPM ont été fixées à compter de 2023. Ceux-ci sont présentés dans le tableau ci-dessous et dans le présent rapport.

Méthode de mesure	Critères de qualité	Train	Bus	Tram	Valeur d'acceptation	Zone de tolérance	Standard minimal
MSS	KI FZG Information au client dans le véhicule	x	x	x	95	6	89
	AQ BUS Capacité de fonctionnement des équipements		x		96	3	93
	AQ BUS Ordre		x		98	3	95
	AQ BUS Propreté		x		95	3	92
	AQ BUS Absence de dégât		x		97	3	94
	KO PE Compétence et comportement du personnel		x		98	6	92
	AQ ZUG Capacité de fonctionnement des équipements	x			96	3	93
	AQ ZUG Ordre	x			96	3	93
	AQ ZUG Propreté	x			88	3	85
	AQ ZUG Absence de dégât	x			97	3	94
	AQ TRAM Capacité de fonctionnement des équipements			x	96	3	93
	AQ TRAM Ordre			x	96	3	93
	AQ TRAM Propreté			x	88	3	85
	AQ TRAM Absence de dégât			x	97	3	94
	KI HST Information au client à l'arrêt	x	x	x	88	6	82
	AQ HST Capacité de fonctionnement des équipements à l'arrêt	x	x	x	93	3	90
	AQ HST Ordre à l'arrêt	x	x	x	96	3	93
	AQ HST Propreté à l'arrêt	x	x	x	79	3	76
	AQ HST Absence de dégât à l'arrêt	x	x	x	85	3	82
DPM	Ponctualité à l'arrivée Bus		x		92	3	89
	Ponctualité à l'arrivée Zug	x			96	3	93
	Ponctualité à l'arrivée Tram			x	96	3	93

Caractéristiques de qualité MSS avec échelle de valeurs-cibles avec un nombre maximum possible de 100 points.

La mesure de la ponctualité DPM dans les ET s'appuie sur une enquête exhaustive. La zone de tolérance entre la valeur d'acceptation et le standard minimal a été définie indépendamment d'exigences statistiques. Si le présent rapport de qualité ne comporte aucune donnée relative à la ponctualité, cela signifie que l'ET n'a fourni aucune donnée numérique en temps réel pour l'année sous revue. L'OFT avait sommé l'ensemble des entreprises de chemin de fer et de bus du TRV de fournir ces données numériques pour le QMS TRV CH avant fin octobre 2018.

1.5 Élaboration et structure du rapport

Dans le rapport structuré hiérarchiquement, les indices qui présentent le degré d'agrégation le plus élevé et qui sont primordiaux pour les commanditaires et les directions des entreprises sont présentés immédiatement à la suite des données de base des ET. Suivent les indices présentant un haut degré d'agrégation relatifs à la mesure de la ponctualité DPM et aux critères MSS déterminants pour la qualité ; pour ces derniers, les points intéressants sont l'évolution trimestrielle des valeurs au cours de la période sous revue ainsi que la comparaison avec les valeurs des années précédentes des concurrents.

1.6 Processus de collaboration entre les ET et les commanditaires

Les ET génèrent le rapport sur la qualité de manière automatisée et en ligne dans la Q.Daba OFT. Après avoir établi leur rapport, les ET fournissent aux commanditaires un exemplaire du rapport signé par la direction de l'entreprise. Le Q.rapport est à rendre aux commanditaires au début de l'année qui suit l'année du rapport. L'OFT communique à l'avance le délai exact de reddition du rapport.

Le processus d'échange entre les commanditaires et les ET concernant le QMS TRV CH est lié du mieux possible aux procédures de l'offre et de commande en TRV. Des entretiens spécifiques sur la qualité ont notamment lieu avec les ET qui présentent de moins bons résultats dans la comparaison globale avec les ET.

Pour les commanditaires, le facteur décisif est le fait que chaque ET poursuive ses activités d'amélioration de la qualité, tire les bonnes conclusions par rapport aux déficits de qualité constatés et prenne les mesures de correction qui s'imposent (par ex. dans la planification de l'offre / de l'horaire), si nécessaire en concertation avec les commanditaires et les tiers concernés.

2 Données de base de l'ET

2.1 Plan du réseau de lignes de l'entreprise de transport (facultatif ; à ajouter par l'ET)

2.2 Responsables au sein de l'entreprise de transport

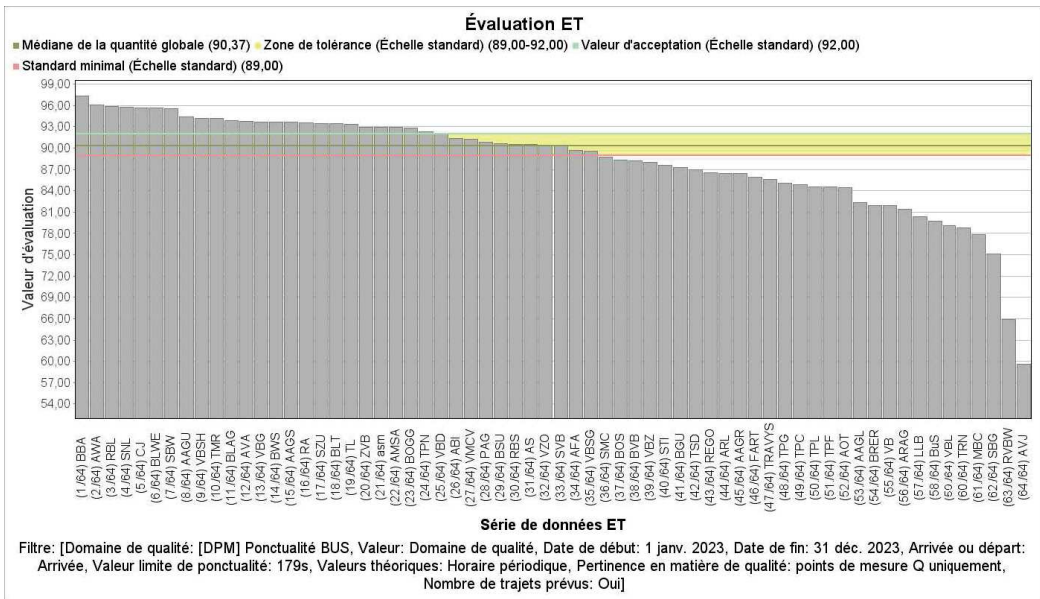
Responsabilité générale	Nom / Prénom	BORJA BERMUDEZ PEREZ
	Fonction au sein de l'ET	Directeur Général
	Courriel	borja.bermudez@alsa.com
	Téléphone / mobile	/
Interlocuteur/trice DPM	Nom / Prénom	PONCET Frédéric
	Fonction au sein de l'ET	
	Courriel	frederic.poncet@odier-excursions.ch
	Téléphone / mobile	/ 0795647095
Interlocuteur/trice MSS	Nom / Prénom	PONCET Frédéric
	Fonction au sein de l'ET	
	Courriel	frederic.poncet@odier-excursions.ch
	Téléphone / mobile	/ 0795647095

2.3 Liste des lignes TRV commandées conjointement par la Confédération et les cantons

Ligne		Personnes-kilomètres (Pkm) / an	Numéro du faisceau de lignes	Nombre de mesures DPM durant l'année sous revue	Nombre de recensements AQ BUS durant l'année sous revue
10.814	814 Coppet (- Divonne-les-Bains - Gex)	314,495.00	ABG BusÜ 1	0	101
10.818	818 Nyon (- Divonne-les-Bains - Gex)	53,384.00	ABG BusÜ 1	0	45
Total		367,879.00		0	146

3 Comparaison des résultats de l'ET

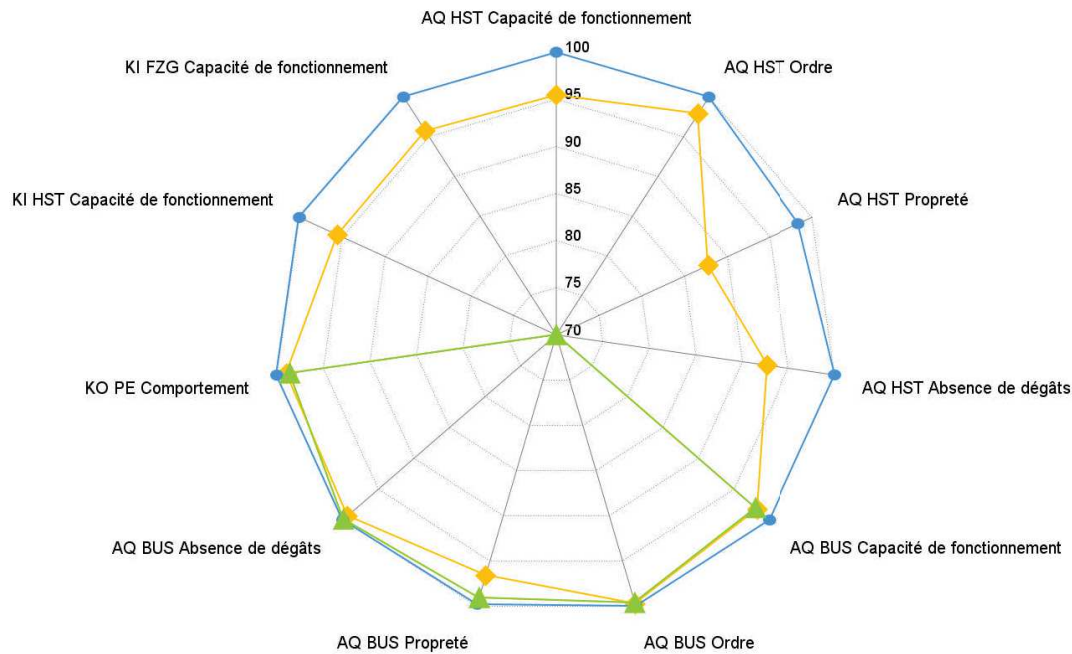
3.1 Ponctualité à l'arrivée toute la journée en comparaison des ET



Toutes les ET du secteur qui livrent des données en temps réel DPM sont incluses dans les comparaisons de ponctualité des ET.

3.2
Vue d'ensemble des valeurs qualitatives de l'ET pour l'année sous revue

Warning: Mindestens ein Wert liegt außerhalb des angegebenen Bereichs.



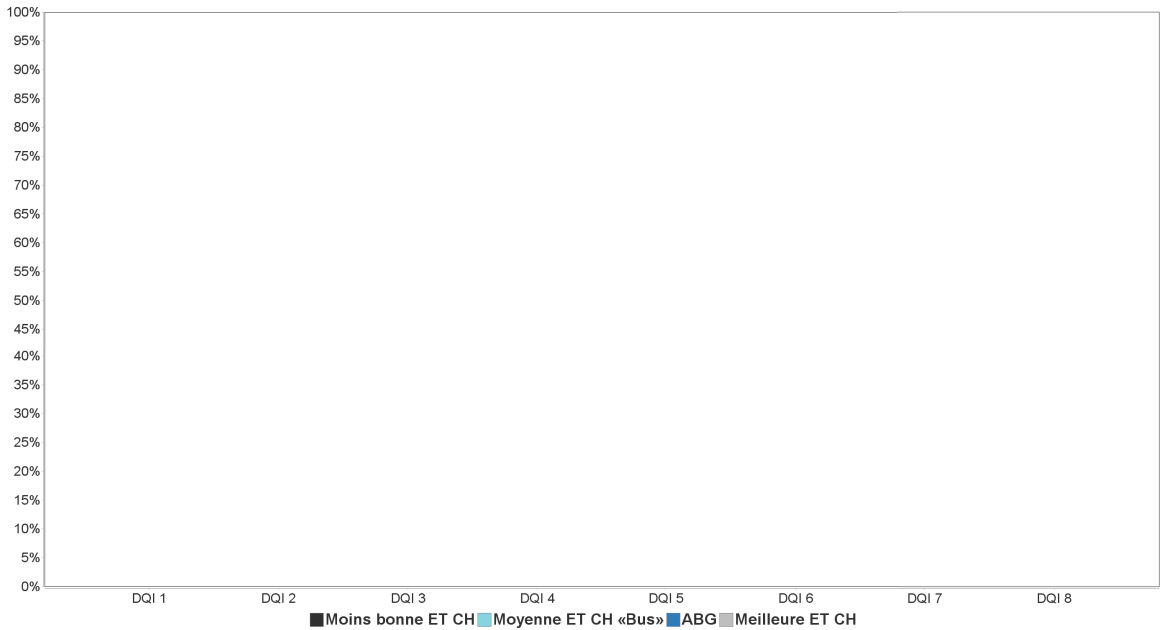
◆ Moyenne ET CH ● Meilleure ET CH ▲ ABG

Champ de commentaire pour 3 (L'ET est libre d'inscrire un commentaire (justification) ou pas)
Pas de commentaire de l'ET.

4 Mesure de la ponctualité DPM

4.1 Indice DQ (DQI, Data Quality Index) pour la mesure de la qualité DPM (Direct Performance Measure)

ET	Part des données effectives (réelles) pouvant être affectées à une course issue de l'horaire périodique (DQI 1)	Exhaustivité des séries de données pertinentes TRV réelles (DQI 2)	Part des séries de données réelles ayant le statut RÉEL (prioritaire), PRÉVISIONNEL ou ESTIMÉ (DQI 3)	Part des séries de données pour lesquelles l'heure de départ effective est différente de l'heure de départ prévue dans l'horaire journalier (DQI 4)	Part des séries de données pour lesquelles l'heure d'arrivée effective est différente de l'heure d'arrivée prévue dans l'horaire journalier (DQI 5)	Part des séries de données pour lesquelles l'heure de départ est postérieure ou équivalente à l'heure d'arrivée (DQI 6)	L'heure de départ théorique de l'horaire journalier concorde avec l'heure de départ théorique de l'horaire périodique (DQI 7)	L'heure d'arrivée théorique de l'horaire journalier concorde avec l'heure d'arrivée théorique de l'horaire périodique (DQI 8)
Moyenne ET CH «Bus»	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
ABG	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0



* Les explications relatives aux 8 indicateurs de l'indice de qualité des données DQI DPM et au calcul des valeurs indicielles réelles de l'ET se trouvent dans la Q.Daba OFT, dans le module « DPM Indice de qualité des données ». Pour y accéder, il suffit de cliquer sur la fiche d'information.

Champ de commentaire pour 4.1 (La saisie d'un commentaire (justification) par l'ET est obligatoire en ce qui concerne les indicateurs des valeurs réelles inférieurs à la «moyenne CH»)

Pas de commentaire de l'ET.

4.2 Résultats des mesures de ponctualité DPM (y compris les suppressions de courses)

4.2.1 Ponctualité à l'arrivée ET

Ponctualité à l'arrivée de la ligne (retard 0 < 3 minutes)	intervalle de temps considéré	Zone de tolérance (standard minimal - valeur d'acceptation)	Valeur ET pour l'année précédente 3	Valeur ET pour l'année précédente 2	Valeur ET pour l'année précédente 1	Valeur effective ET du critère de qualité pour l'année sous revue	Résultat effectif moyen de toutes les ET pour l'année sous revue	Résultat effectif de l'ET la mieux classée pour l'année sous revue
Valeurs annuelles 2023								
2023	Moyenne de toute la journée d'exploitation	89.00 - 92.00					89.66	97.32
	Heures de pointe (HDP) matin, 06:30-09:00	89.00 - 92.00					89.73	98.66
	Heures de pointe (HDP) soir, 16:00-19:00	89.00 - 92.00					80.38	95.83
Valeurs mensuelles								
1.2023	Moyenne de toute la journée d'exploitation	89.00 - 92.00					91.36	98.48
2.2023	Moyenne de toute la journée d'exploitation	89.00 - 92.00					91.29	97.60
3.2023	Moyenne de toute la journée d'exploitation	89.00 - 92.00					90.78	100.00
4.2023	Moyenne de toute la journée d'exploitation	89.00 - 92.00					91.29	100.00
5.2023	Moyenne de toute la journée d'exploitation	89.00 - 92.00					89.42	100.00
6.2023	Moyenne de toute la journée d'exploitation	89.00 - 92.00					88.27	99.64
7.2023	Moyenne de toute la journée d'exploitation	89.00 - 92.00					91.33	100.00
8.2023	Moyenne de toute la journée d'exploitation	89.00 - 92.00					90.14	100.00
9.2023	Moyenne de toute la journée d'exploitation	89.00 - 92.00					87.93	98.69
10.2023	Moyenne de toute la journée d'exploitation	89.00 - 92.00					88.80	97.14
11.2023	Moyenne de toute la journée d'exploitation	89.00 - 92.00					86.92	97.24
12.2023	Moyenne de toute la journée d'exploitation	89.00 - 92.00					88.38	97.01

Champ de commentaire pour 4.2.1 (L'ET est obligée de saisir un commentaire (justification) si la valeur annuelle de l'ET est inférieure à la norme minimale pour l'année de référence de la "moyenne de la journée complète d'exploitation" pour l'année entière.)

Pas de commentaire de l'ET.

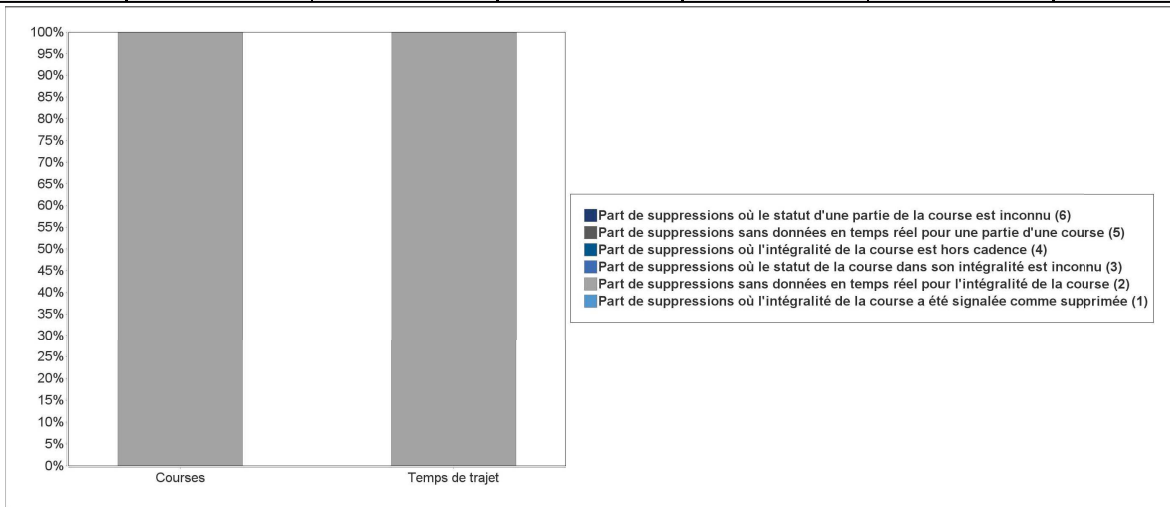
4.2.2 Suppressions de trajets

Vue d'ensemble des courses supprimées*

ET	Toutes les ET de la branche	Courses supprimées (incluant le nombre de suppressions où l'intégralité de la course a été signalée comme supprimée)	Taux de suppressions en pourcentage de toutes les courses (incluant la part de suppressions où l'intégralité de la course a été signalée comme supprimée)	Taux de suppressions en pourcentage du temps de trajet total (incluant la part de suppressions où l'intégralité de la course a été signalée comme supprimée)
Toutes les ET de la branche	17'829'465	1'392'488 (80'891)	7.81% (5.81%)	7.08% (6.03%)
ET présentant le plus faible taux de suppressions de la branche à signaler par la mention (« Meilleure valeur »)	38'738	143 (4)	0.37% (2.80%)	0.32% (3.49%)
ABG	16'401	16'401 (0)	100.00% (0.00%)	100.00% (0.00%)

Taux de suppression en fonction des courses / du temps de trajet, réparties par « types de suppression » (voir aussi le graphique et sa légende)

Valeur de référence des parts	Part de suppressions où l'intégralité de la course a été signalée comme supprimée (1)	Part de suppressions sans données en temps réel pour l'intégralité de la course (2)	Part de suppressions où le statut de la course dans son intégralité est inconnu (3)	Part de suppressions où l'intégralité de la course est hors cadence (4)	Part de suppressions sans données en temps réel pour une partie d'une course (5)	Part de suppressions où le statut d'une partie de la course est inconnu (6)
Courses	%	100.00%	%	%	%	%
Temps de trajet	%	100.00%	%	%	%	%



* L'analyse automatisée de la Q.Daba OFT met en lumière les suppressions de courses effectives ainsi que les lacunes et incohérences dans les données en temps réel de l'ET. Sont évaluées comme suppressions de courses effectives les courses entières réellement supprimées que l'ET a dûment déclarées via l'interface ad hoc. Si aucune donnée en temps réel d'une course ou seulement une partie de ces données d'une ET ne parvient au système national d'information des clients CUS via l'interface, la Q.Daba OFT part du principe qu'il s'agit d'une suppression de course supposée. Dès lors qu'une ET fournit via l'interface des données en temps réel indiquant « statut = inconnu » pour les arrêts de tout ou partie d'une course, ces données sont également considérées comme une suppression dans la Q.Daba OFT. La course entière est considérée comme supprimée totalement si le véhicule quitte l'arrêt de départ après le départ de la course suivante prévue par la cadence. Cela toutefois uniquement si la différence de temps entre l'horaire de départ prévu par l'horaire et le départ de la course suivante est supérieure ou égale à 30 minutes.

Pour plus d'informations et d'explications sur l'évaluation des suppressions de courses, se reporter à la Q.Daba OFT, sous Q-Explorer, dans l'évaluation du module « Suppressions de liaisons DPM ».

4.2.3 Ponctualité à l'arrivée par ligne, (0 < 3 minutes de retard) toute la journée en comparaison pluri-annuelle

Ligne	Zone de tolérance (standard minimal - valeur d'acceptation)	Valeur ET pour l'année précé- dente 3	Valeur ET pour l'année précé- dente 2	Valeur ET pour l'année précé- dente 1	Valeur effective ET pour l'année sous revue	Tendance par rap- port à l'année pré- cédente
-------	--	---	---	---	---	---

5
Mesures des clients-tests MSS

Recensements dans / sur le véhicule

Critère de qualité	Zone de tolérance (standard minimal - valeur d'acceptation)	Nombre de mesures MSS	Valeur effective ET pour l'année sous revue	Résultat effectif moyen de toutes les ET pour l'année sous revue	Résultat effectif de l'ET la mieux classée pour l'année sous revue
5.1.1 AQ BUS Capacité de fonctionnement	93.00 - 96.00	146	98.04	98.29	100.00
5.1.2 AQ BUS Ordre	95.00 - 98.00	146	99.62	99.78	100.00
5.1.3 AQ BUS Propreté	92.00 - 95.00	146	99.07	96.63	99.79
5.1.4 AQ BUS Absence de dégâts	94.00 - 97.00	146	99.92	99.37	100.00
5.2 KI FZG Information au client dans le véhicule	89.00 - 95.00	143	63.55	95.73	100.00
5.3 KO PE Compétence et comportement du personnel roulant	92.00 - 98.00	145	98.60	98.92	100.00

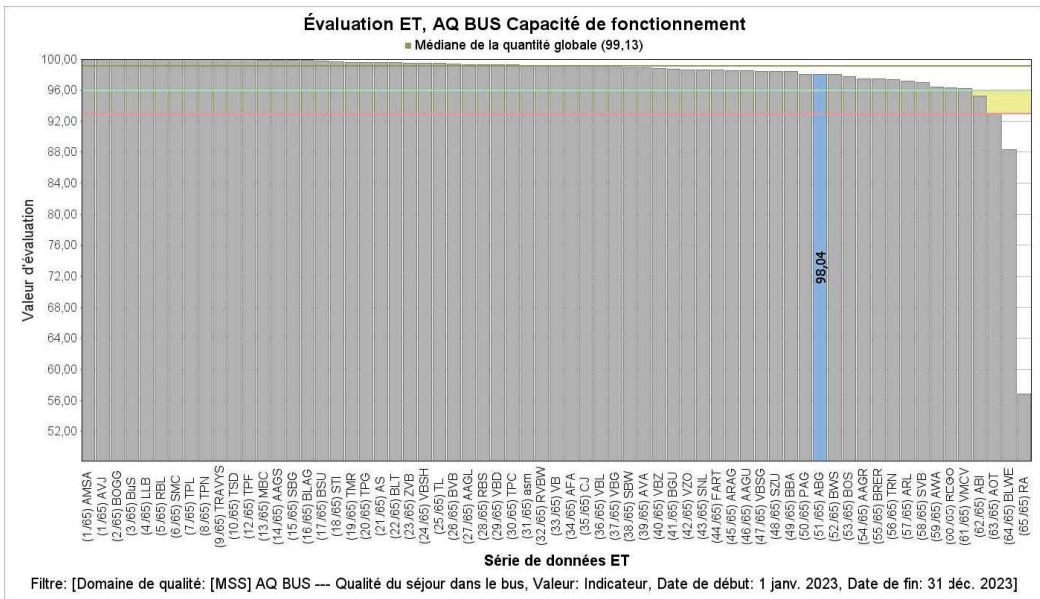
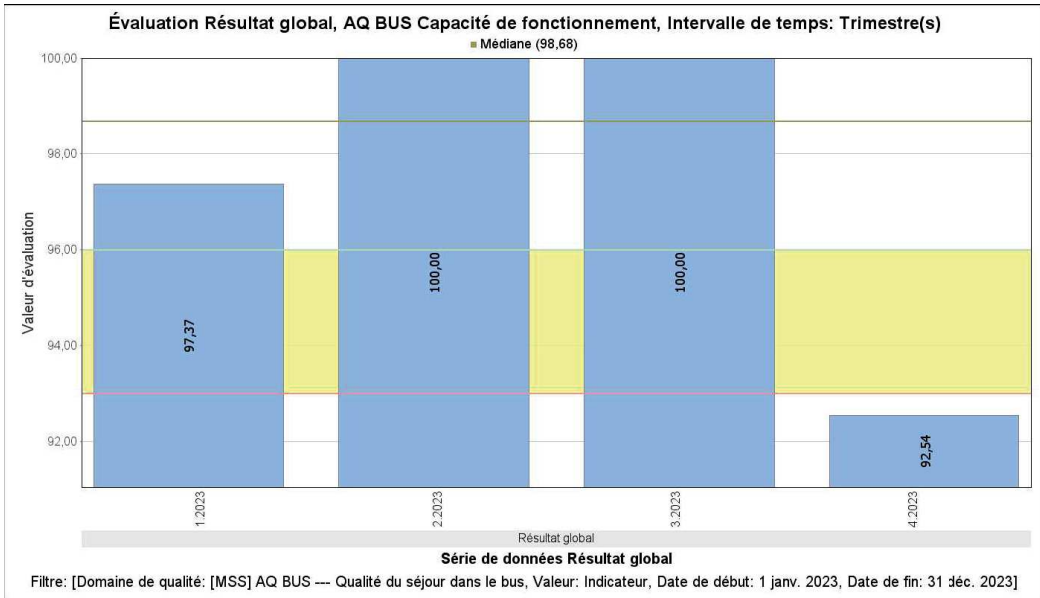
Recensements à l'arrêt

Critère de qualité	Zone de tolérance (standard minimal - valeur d'acceptation)	Nombre de mesures MSS	Valeur effective ET pour l'année sous revue	Résultat effectif moyen de toutes les ET pour l'année sous revue	Résultat effectif de l'ET la mieux classée pour l'année sous revue

5.1 Qualité du séjour Bus (AQ BUS)

5.1.1 AQ BUS Capacité de fonctionnement

ET	Nombre de mesures MSS	Zone de tolérance (standard minimal - valeur d'acceptation)	Valeur ET pour l'année précédente 3	Valeur ET pour l'année précédente 2	Valeur ET pour l'année précédente 1	Valeur effective ET du critère de qualité pour l'année sous re- vue	Tendance par rap- port à l'année précé- dente
ABG	146	93.00 - 96.00			100.00	98.04	↘



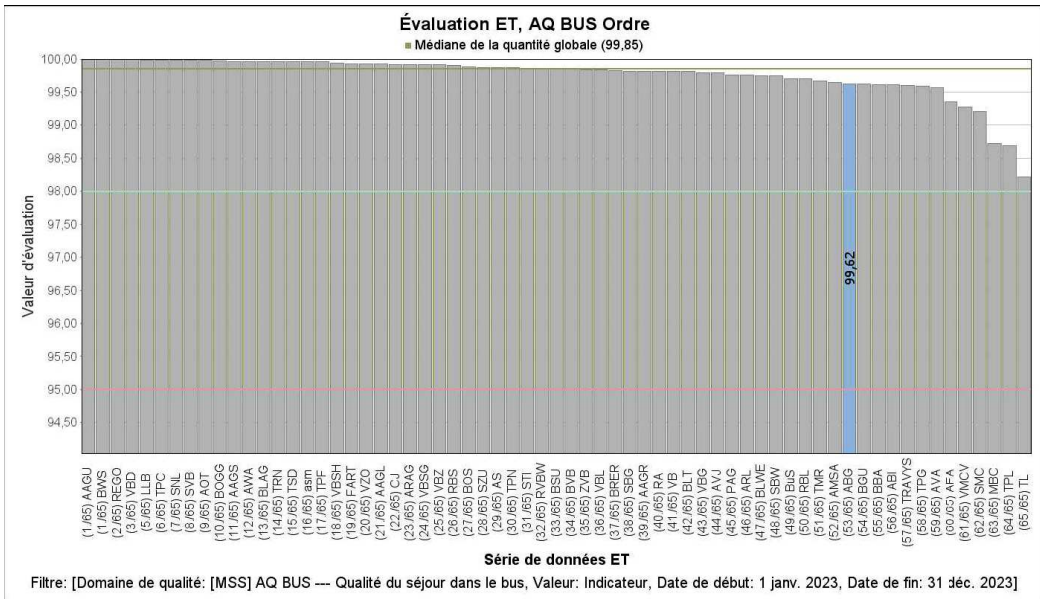
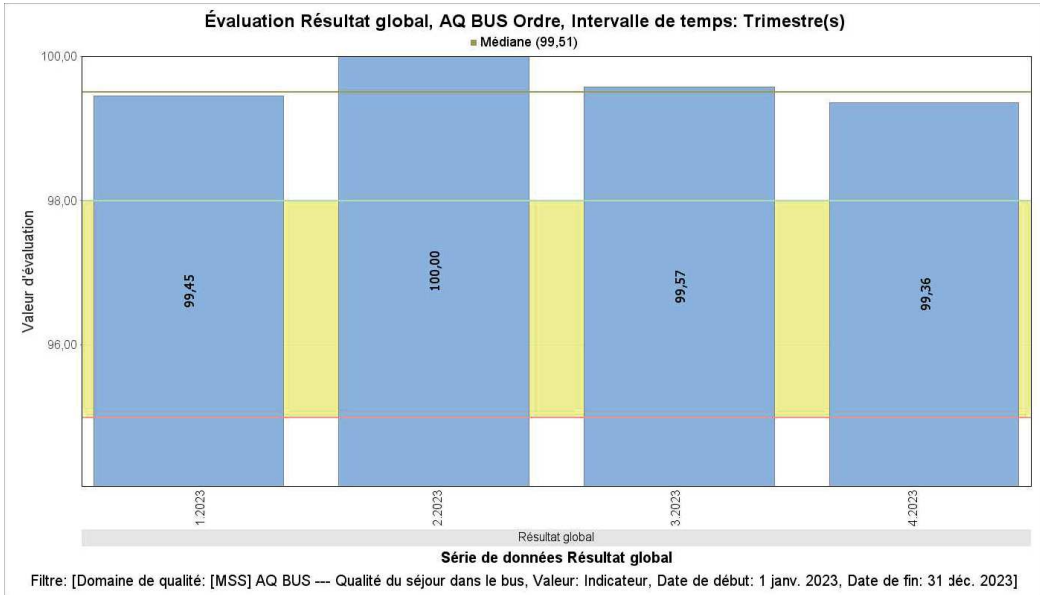
Sous-indicateur avec une valeur inférieure au standard minimal	Nombre de mesures	Zone de tolérance	Valeur ET pour l'année précédente 3	Valeur ET pour l'année précédente 2	Valeur ET pour l'année précédente 1	Valeur effective ET pour l'année sous revue
--	-------------------	-------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	---

Champ de commentaire pour 5.1.1 (L'ET est obligée de saisir un commentaire (justification) si la valeur ET effective du critère de qualité, pendant l'année sous revue, est inférieure au standard minimal)

Pas de commentaire de l'ET.

5.1.2 AQ BUS Ordre

ET	Nombre de mesures MSS	Zone de tolérance (standard minimal - valeur d'acceptation)	Valeur ET pour l'année précédente 3	Valeur ET pour l'année précédente 2	Valeur ET pour l'année précédente 1	Valeur effective ET du critère de qualité pour l'année sous revue	Tendance par rapport à l'année précédente
ABG	146	95.00 - 98.00			99.70	99.62	↘



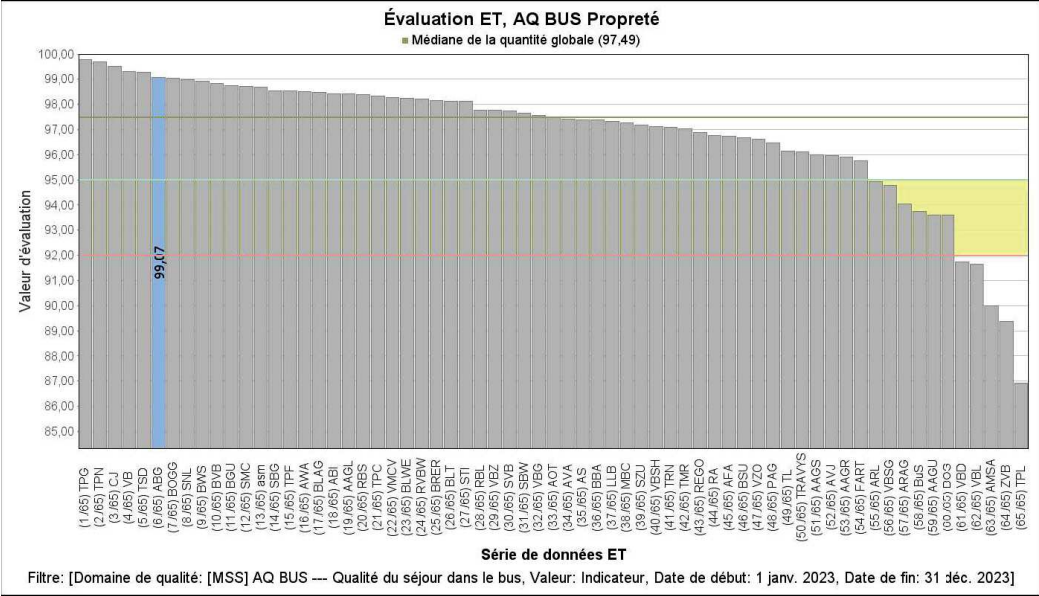
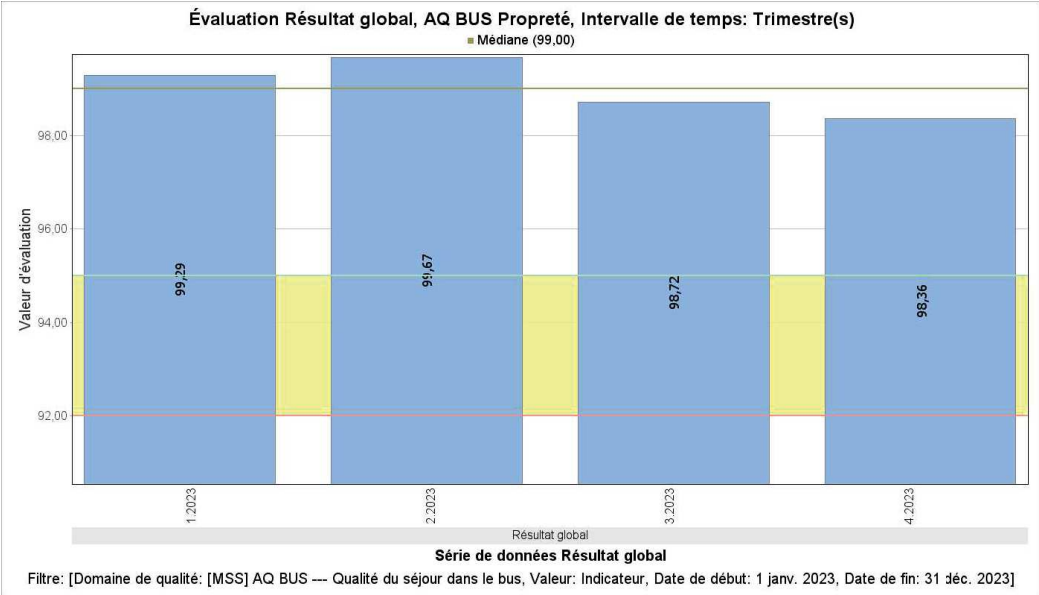
Sous-indicateur avec une valeur inférieure au standard minimal	Nombre de mesures	Zone de tolérance	Valeur ET pour l'année précédente 3	Valeur ET pour l'année précédente 2	Valeur ET pour l'année précédente 1	Valeur effective ET pour l'année sous revue

Champ de commentaire pour 5.1.2 (L'ET est obligée de saisir un commentaire (justification) si la valeur ET effective du critère de qualité, pendant l'année sous revue, est inférieure au standard minimal)

Pas de commentaire de l'ET.

5.1.3 AQ BUS Propreté

ET	Nombre de mesures MSS	Zone de tolérance (standard minimal - valeur d'acceptation)	Valeur ET pour l'année précédente 3	Valeur ET pour l'année précédente 2	Valeur ET pour l'année précédente 1	Valeur effective ET du critère de qualité pour l'année sous revue	Tendance par rapport à l'année précédente
ABG	146	92.00 - 95.00			97.76	99.07	↗



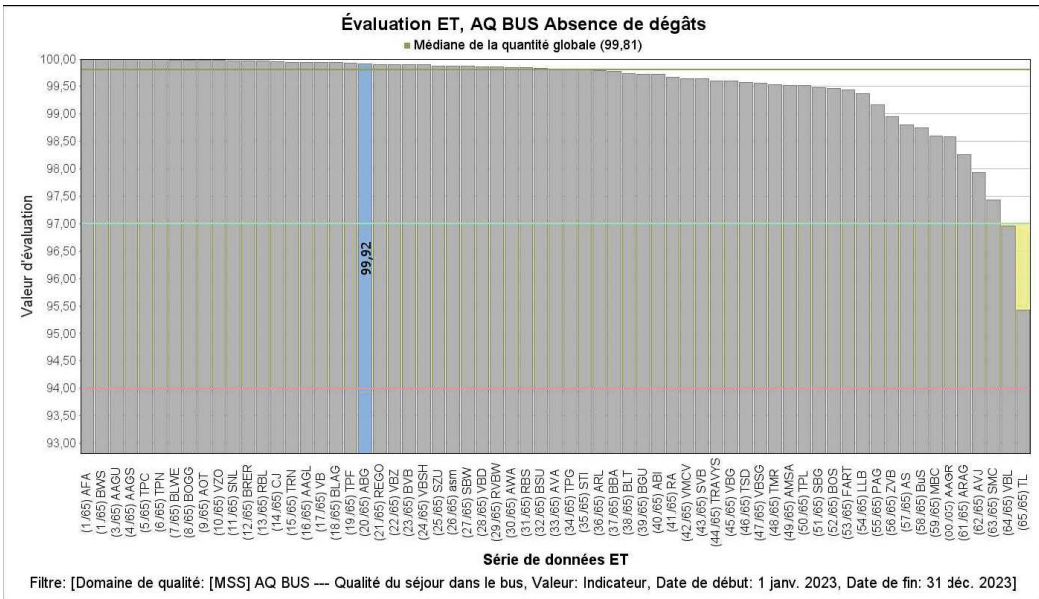
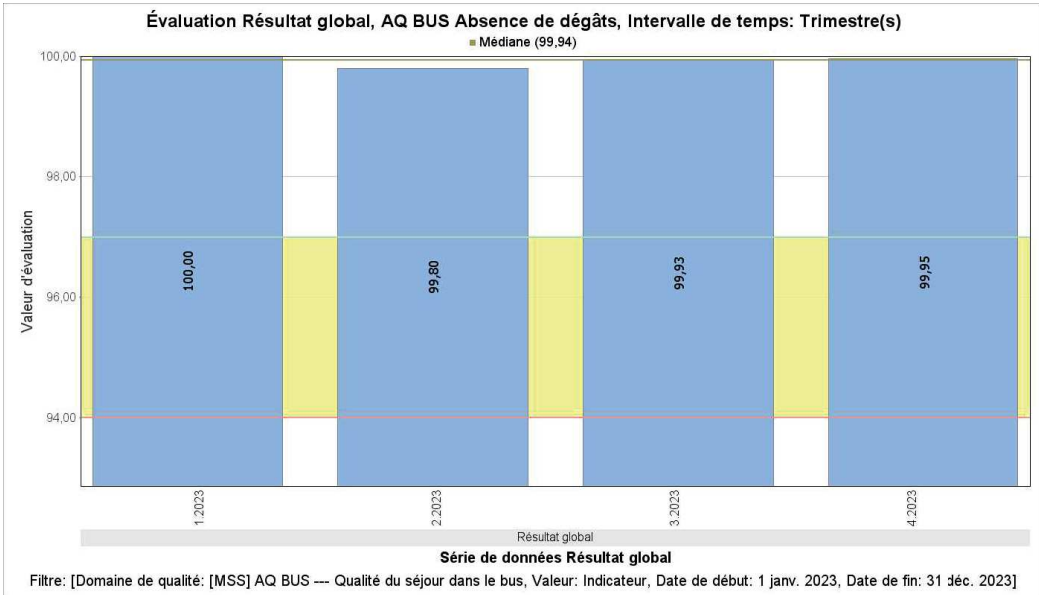
Sous-indicateur avec une valeur inférieure au standard minimal	Nombre de mesures	Zone de tolérance	Valeur ET pour l'année précédente 3	Valeur ET pour l'année précédente 2	Valeur ET pour l'année précédente 1	Valeur effective ET pour l'année sous revue
AQ BUS - Propreté enveloppe extérieure	146	92.00 - 95.00			72.24	77.74

Champ de commentaire pour 5.1.3 (L'ET est obligée de saisir un commentaire (justification) si la valeur ET effective du critère de qualité, pendant l'année sous revue, est inférieure au standard minimal)

Pas de commentaire de l'ET.

5.1.4 AQ BUS Absence de dégâts

ET	Nombre de mesures MSS	Zone de tolérance (standard minimal - valeur d'acceptation)	Valeur ET pour l'année précédente 3	Valeur ET pour l'année précédente 2	Valeur ET pour l'année précédente 1	Valeur effective ET du critère de qualité pour l'année sous revue	Tendance par rapport à l'année précédente
ABG	146	94.00 - 97.00			99.70	99.92	↗



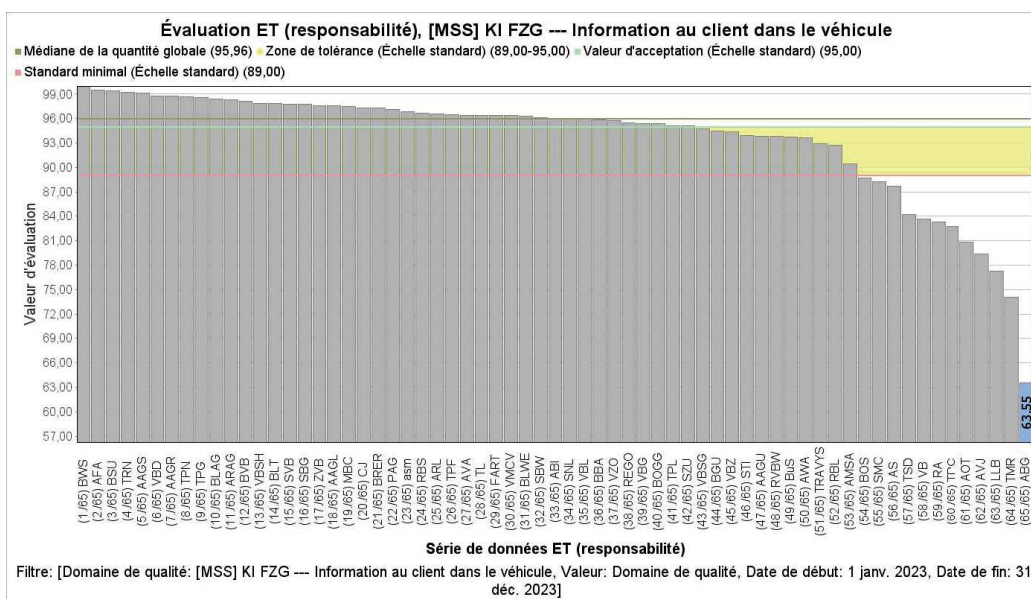
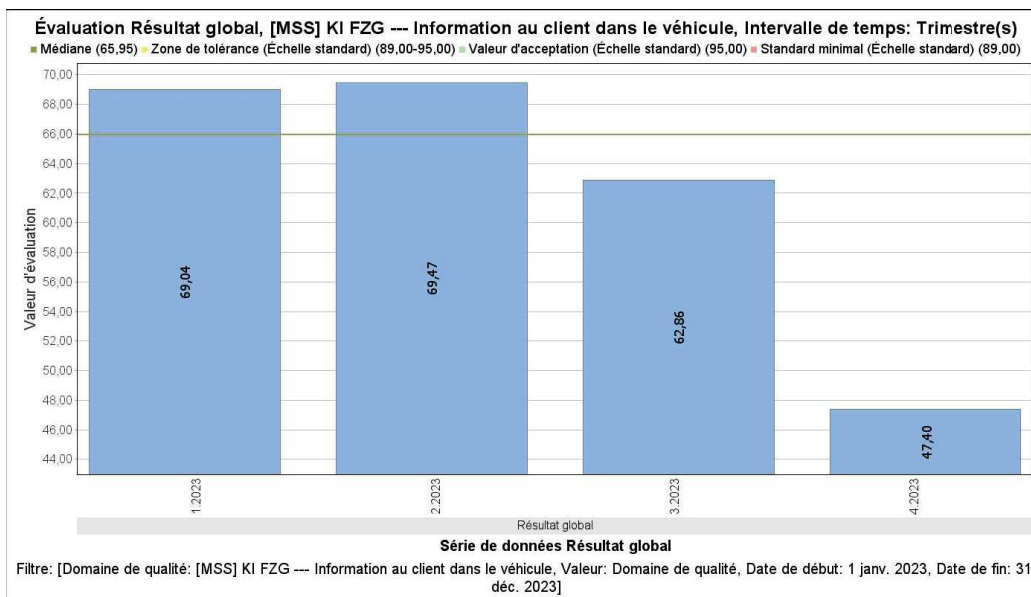
Sous-indicateur avec une valeur inférieure au standard minimal	Nombre de mesures	Zone de tolérance	Valeur ET pour l'année précédente 3	Valeur ET pour l'année précédente 2	Valeur ET pour l'année précédente 1	Valeur effective ET pour l'année sous revue

Champ de commentaire pour 5.1.4 (L'ET est obligée de saisir un commentaire (justification) si la valeur ET effective du critère de qualité, pendant l'année sous revue, est inférieure au standard minimal)

Pas de commentaire de l'ET.

5.2 Information au client dans le véhicule (KI FZG)

ET	Nombre de mesures MSS	Zone de tolérance (standard minimal - valeur d'acceptation)	Valeur ET pour l'année précédente 3	Valeur ET pour l'année précédente 2	Valeur ET pour l'année précédente 1	Valeur effective ET du critère de qualité pour l'année sous re- vue	Tendance par rap- port à l'année précé- dente
ABG	143	89.00 - 95.00			73.17	63.55	↘



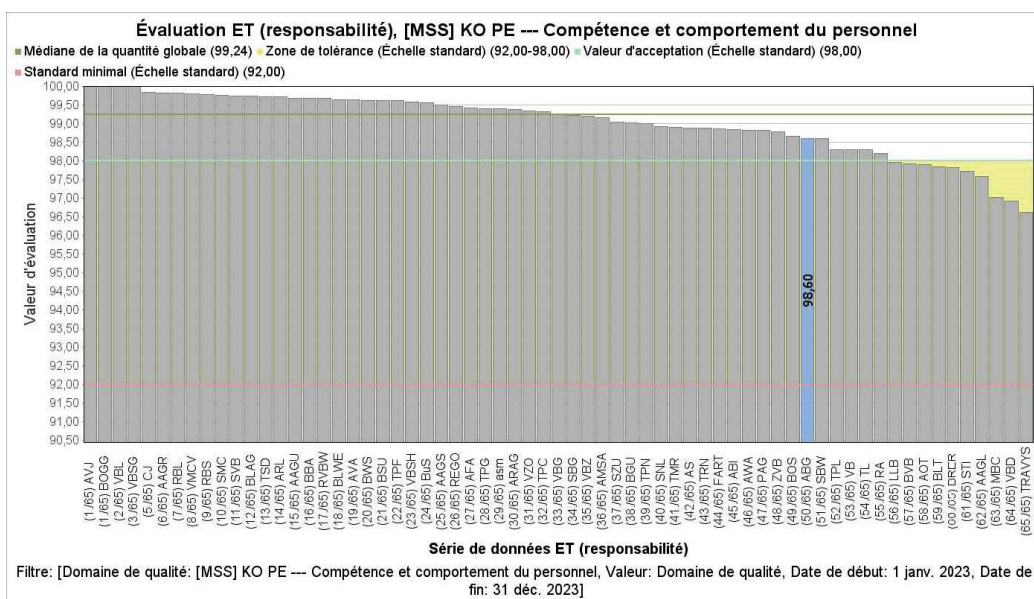
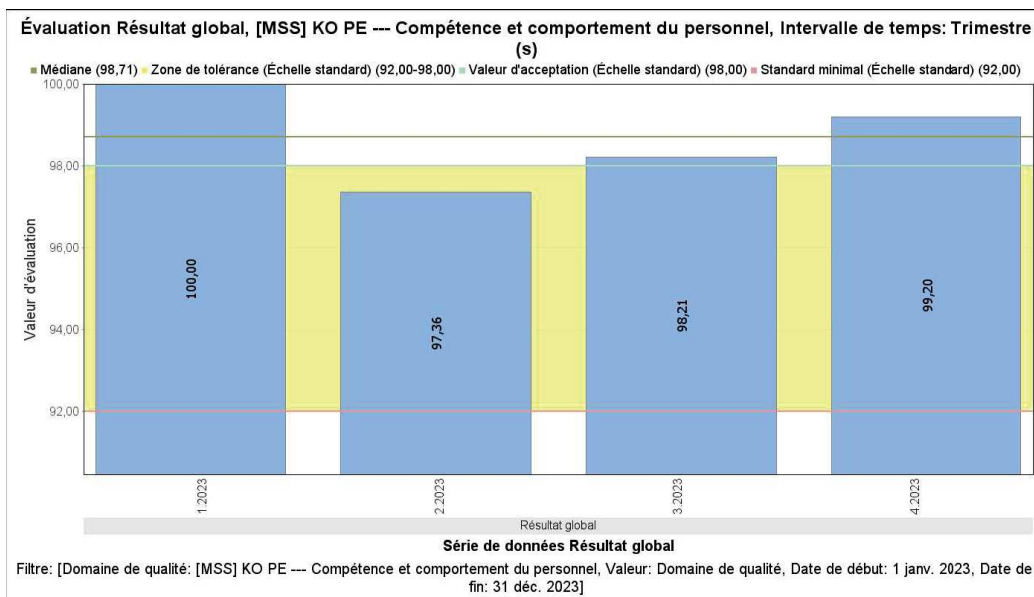
Sous-indicateur avec une valeur inférieure au standard minimal	Nombre de mesures	Zone de tolérance	Valeur ET pour l'année précédente 3	Valeur ET pour l'année précédente 2	Valeur ET pour l'année précédente 1	Valeur effective ET pour l'année sous revue
KI FZG - Fonction affichage prochain arrêt	143	89.00 - 95.00			68.53	53.15
KI FZG - Fonction affichage terminus de la ligne	143	89.00 - 95.00			68.53	52.45
KI FZG - Fonction annonce prochain arrêt	142	89.00 - 95.00			66.21	60.56
KI FZG - Fonction affichage thermomètre de la ligne	143	89.00 - 95.00			67.59	52.45

Champ de commentaire pour 5.2 (L'ET est obligée de saisir un commentaire (justification) si la valeur ET effective du critère de qualité, pendant l'année sous revue, est inférieure au standard minimal)

Pas de commentaire de l'ET.

5.3 Compétence et comportement du personnel roulant (KO PE)

ET	Nombre de mesures MSS	Zone de tolérance (standard minimal - valeur d'acceptation)	Valeur ET pour l'année précédente 3	Valeur ET pour l'année précédente 2	Valeur ET pour l'année précédente 1	Valeur effective ET du critère de qualité pour l'année sous re- vue	Tendance par rap- port à l'année précé- dente
ABG	145	92.00 - 98.00			96.47	98.60	↗



Sous-indicateur avec une valeur inférieure au standard minimal	Nombre de mesures	Zone de tolérance	Valeur ET pour l'année précédente 3	Valeur ET pour l'année précédente 2	Valeur ET pour l'année précédente 1	Valeur effective ET pour l'année sous revue
KO PE - Présence au point de départ	75	92.00 - 98.00			90.91	90.67

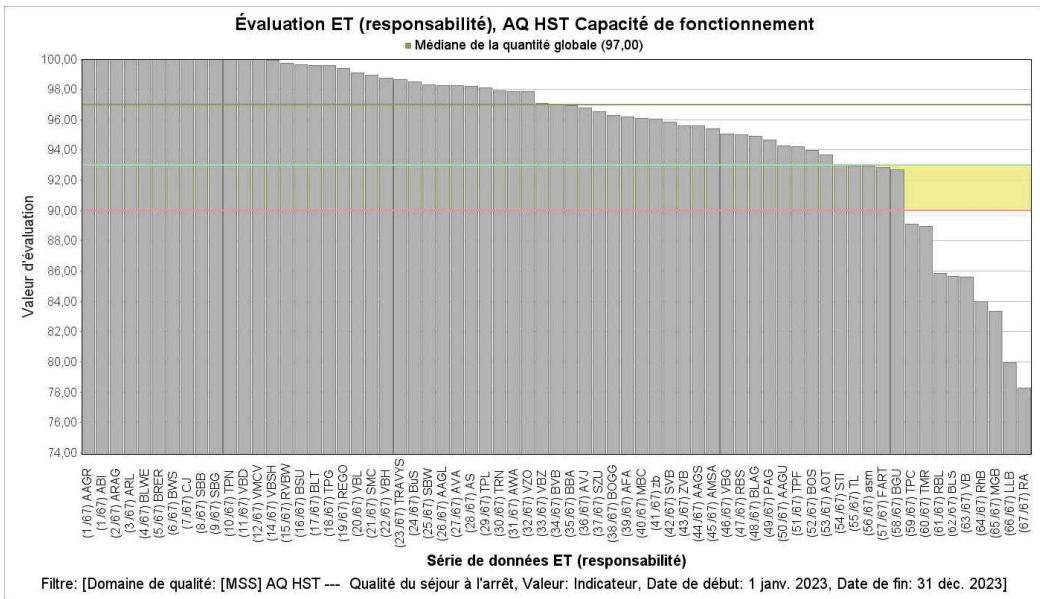
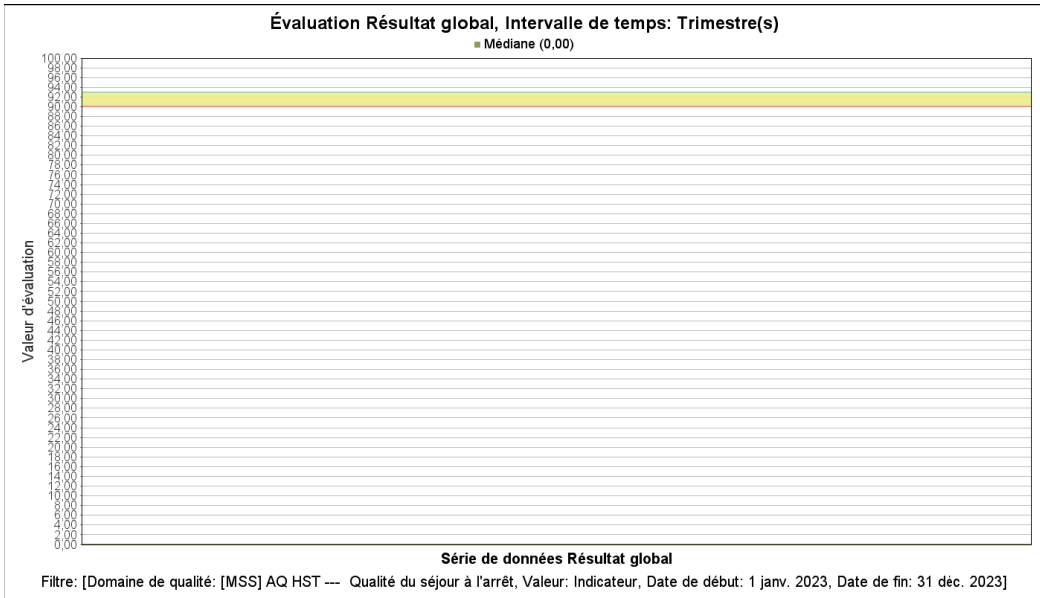
Champ de commentaire pour 5.3 (L'ET est obligée de saisir un commentaire (justification) si la valeur ET effective du critère de qualité, pendant l'année sous revue, est inférieure au standard minimal)

Pas de commentaire de l'ET.

5.4 Qualité du séjour à l'arrêt (AQ HST)

5.4.1 AQ HST Capacité de fonctionnement

ET	Nombre de mesures MSS	Zone de tolérance (standard minimal - valeur d'acceptation)	Valeur ET pour l'année précédente 3	Valeur ET pour l'année précédente 2	Valeur ET pour l'année précédente 1	Valeur effective ET du critère de qualité pour l'année sous re- vue	Tendance par rap- port à l'année précé- dente
ABG		90.00 - 93.00					-



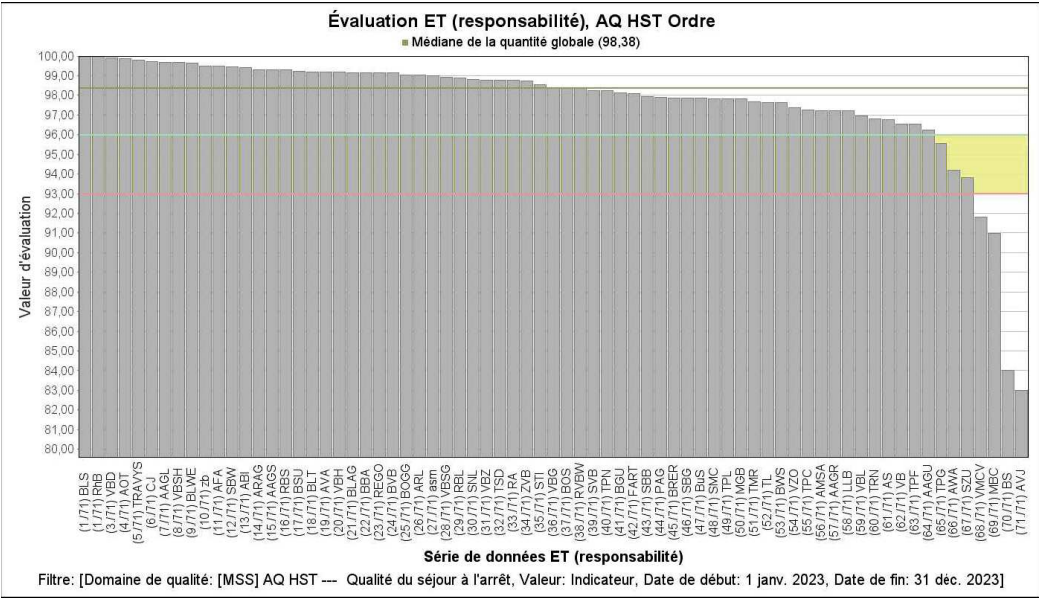
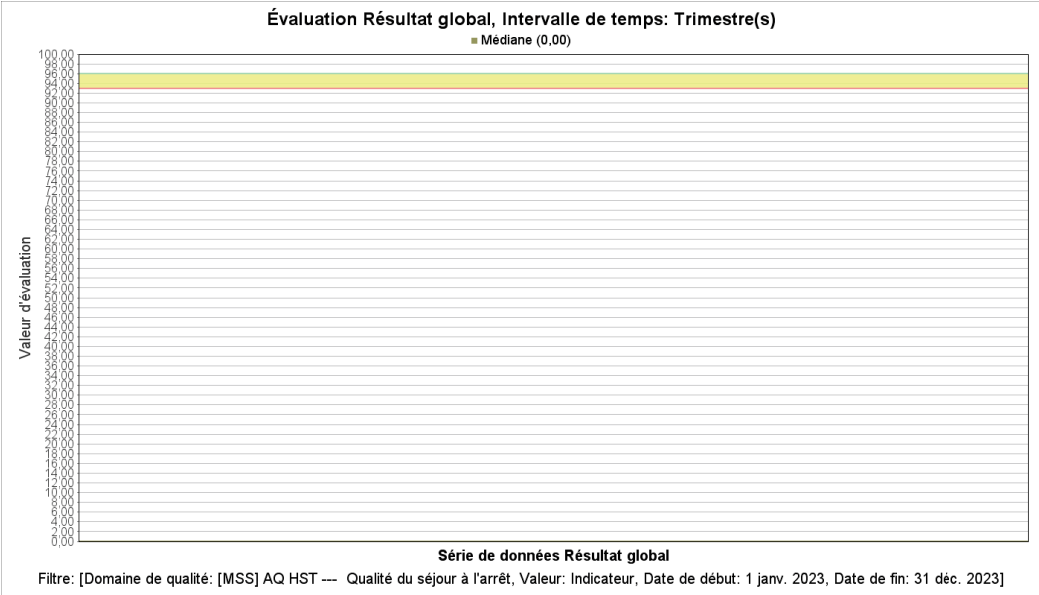
Sous-indicateur avec une valeur inférieure au standard minimal	Nombre de mesures	Zone de tolérance	Valeur ET pour l'année précédente 3	Valeur ET pour l'année précédente 2	Valeur ET pour l'année précédente 1	Valeur effective ET pour l'année sous revue
--	-------------------	-------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	---

Champ de commentaire pour 5.4.1 (L'ET est obligée de saisir un commentaire (justification) si la valeur ET effective du critère de qualité, pendant l'année sous revue, est inférieure au standard minimal)

Pas de commentaire de l'ET.

5.4.2 AQ HST Ordre

ET	Nombre de mesures MSS	Zone de tolérance (standard minimal - valeur d'acceptation)	Valeur ET pour l'année précédente 3	Valeur ET pour l'année précédente 2	Valeur ET pour l'année précédente 1	Valeur effective ET du critère de qualité pour l'année sous revue	Tendance par rapport à l'année précédente
ABG		93.00 - 96.00		50.00			-



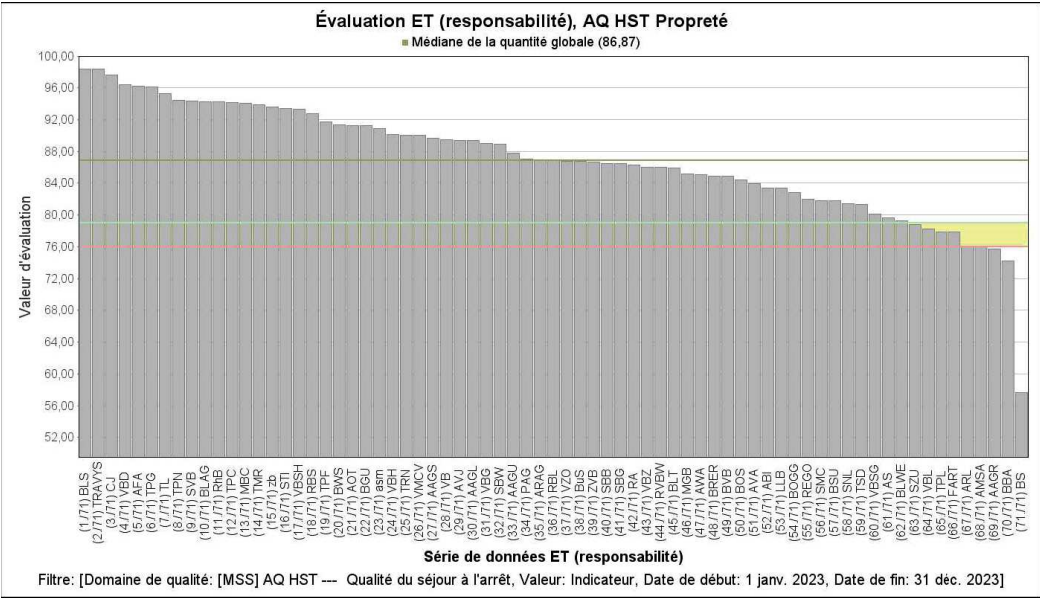
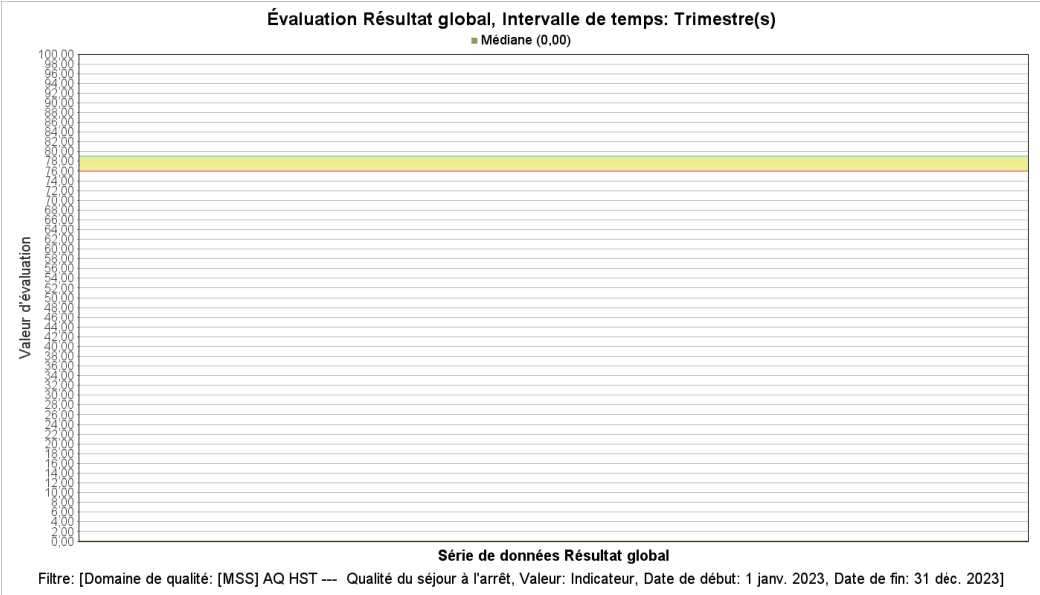
Sous-indicateur avec une valeur inférieure au standard minimal	Nombre de mesures	Zone de tolérance	Valeur ET pour l'année précédente 3	Valeur ET pour l'année précédente 2	Valeur ET pour l'année précédente 1	Valeur effective ET pour l'année sous revue

Champ de commentaire pour 5.4.2 (L'ET est obligée de saisir un commentaire (justification) si la valeur ET effective du critère de qualité, pendant l'année sous revue, est inférieure au standard minimal)

Pas de commentaire de l'ET.

5.4.3 AQ HST Propreté

ET	Nombre de mesures MSS	Zone de tolérance (standard minimal - valeur d'acceptation)	Valeur ET pour l'année précédente 3	Valeur ET pour l'année précédente 2	Valeur ET pour l'année précédente 1	Valeur effective ET du critère de qualité pour l'année sous revue	Tendance par rapport à l'année précédente
ABG		76.00 - 79.00		67.78			-



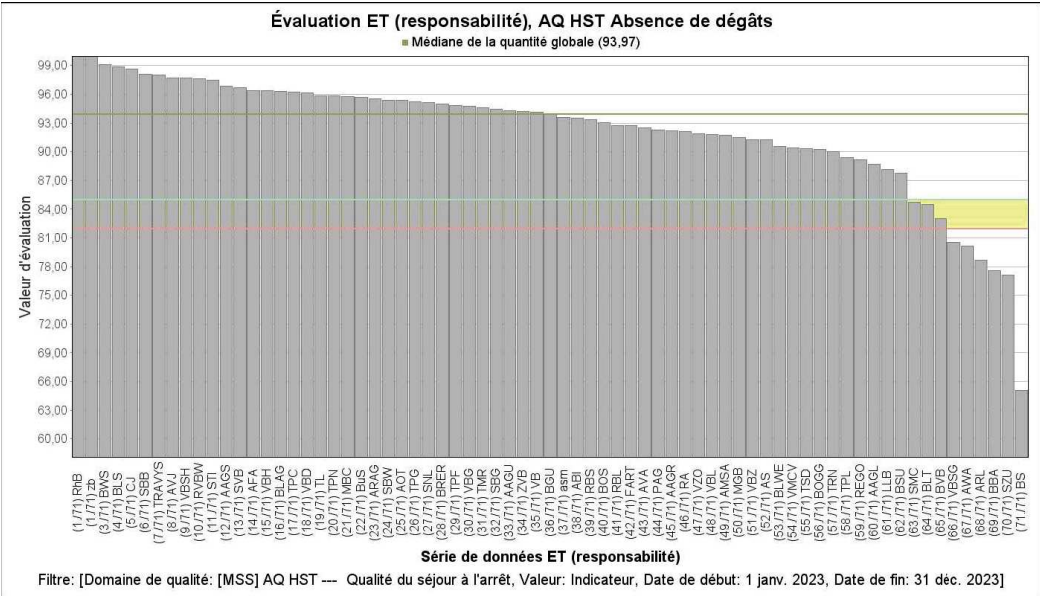
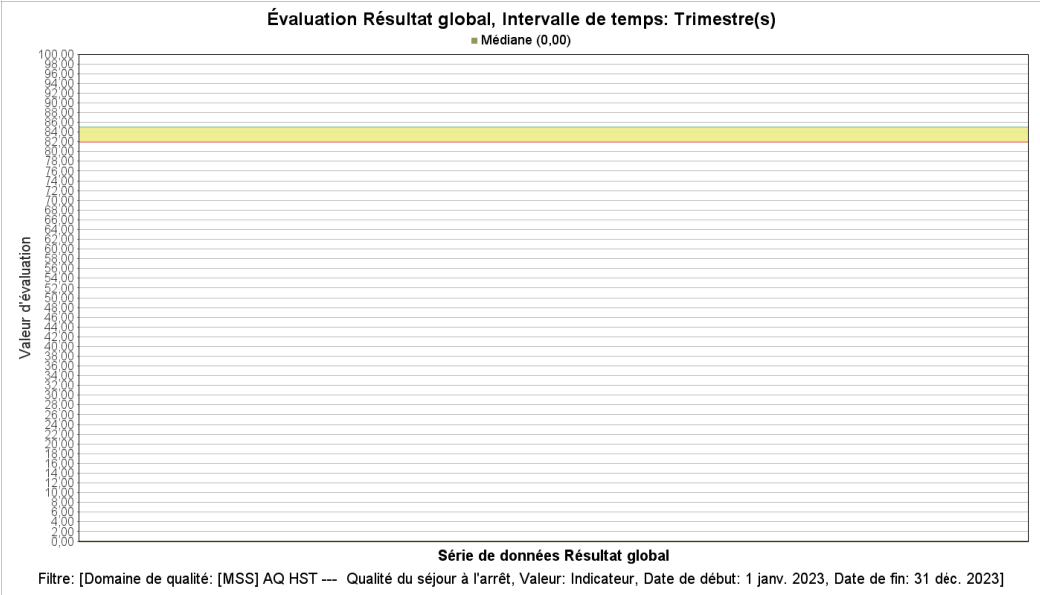
Sous-indicateur avec une valeur inférieure au standard minimal	Nombre de mesures	Zone de tolérance	Valeur ET pour l'année précédente 3	Valeur ET pour l'année précédente 2	Valeur ET pour l'année précédente 1	Valeur effective ET pour l'année sous revue

Champ de commentaire pour 5.4.3 (L'ET est obligée de saisir un commentaire (justification) si la valeur ET effective du critère de qualité, pendant l'année sous revue, est inférieure au standard minimal)

Pas de commentaire de l'ET.

5.4.4 AQ HST Absence de dégâts

ET	Nombre de mesures MSS	Zone de tolérance (standard minimal - valeur d'acceptation)	Valeur ET pour l'année précédente 3	Valeur ET pour l'année précédente 2	Valeur ET pour l'année précédente 1	Valeur effective ET du critère de qualité pour l'année sous revue	Tendance par rapport à l'année précédente
ABG		82.00 - 85.00		96.79			-



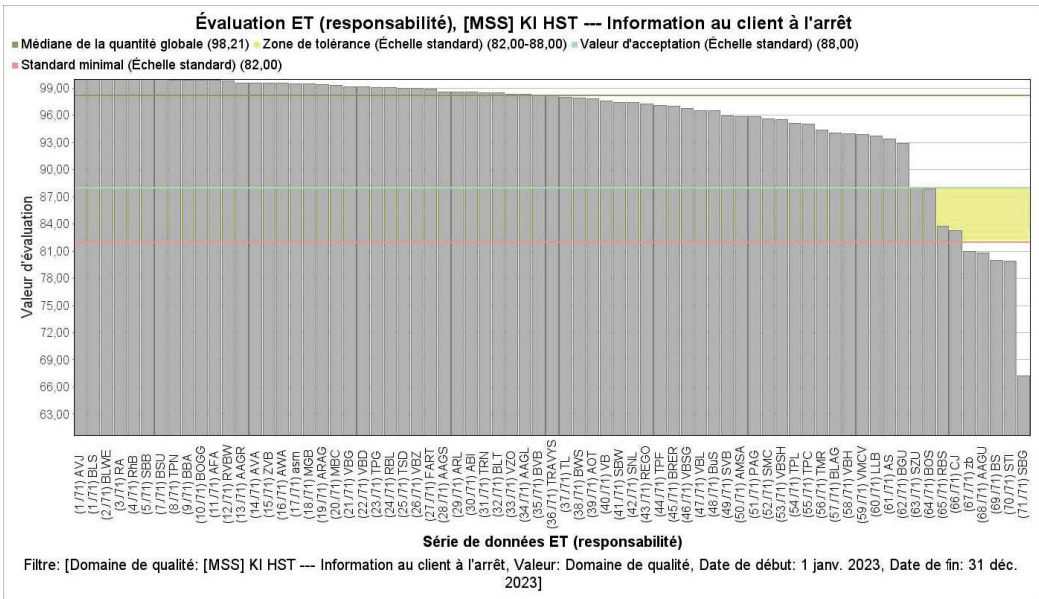
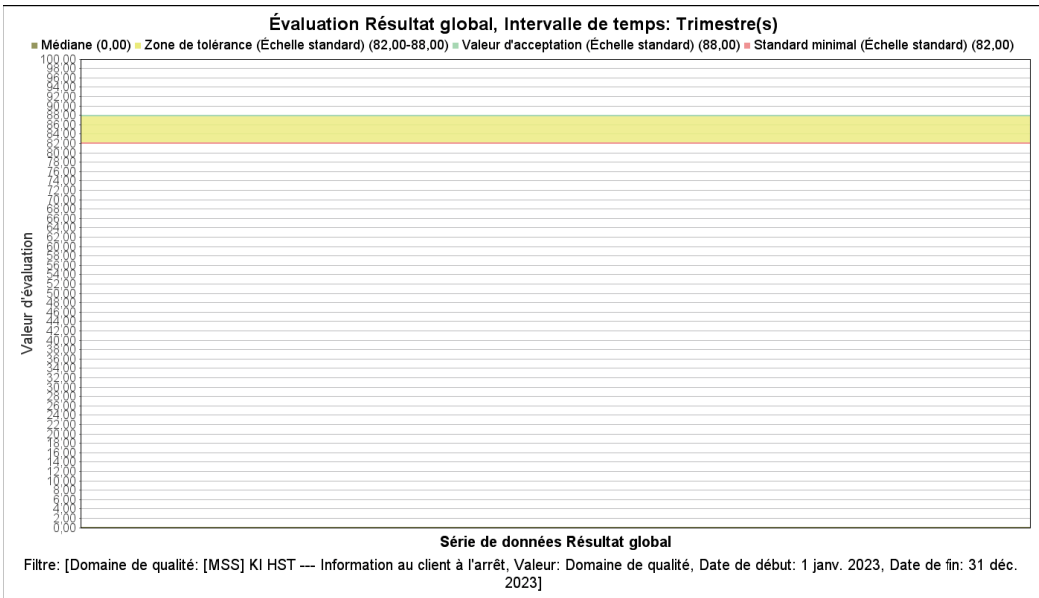
Sous-indicateur avec une valeur inférieure au standard minimal	Nombre de mesures	Zone de tolérance	Valeur ET pour l'année précédente 3	Valeur ET pour l'année précédente 2	Valeur ET pour l'année précédente 1	Valeur effective ET pour l'année sous revue
--	-------------------	-------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	---

Champ de commentaire pour 5.4.4 (L'ET est obligée de saisir un commentaire (justification) si la valeur ET effective du critère de qualité, pendant l'année sous revue, est inférieure au standard minimal)

Pas de commentaire de l'ET.

5.5 Information au client à l'arrêt (KI HST)

ET	Nombre de mesures MSS	Zone de tolérance (standard minimal - valeur d'acceptation)	Valeur ET pour l'année précédente 3	Valeur ET pour l'année précédente 2	Valeur ET pour l'année précédente 1	Valeur effective ET du critère de qualité pour l'année sous re- vue	Tendance par rap- port à l'année précé- dente
ABG		82.00 - 88.00		58.75			-



Sous-indicateur avec une valeur inférieure au standard minimal	Nombre de mesures	Zone de tolérance	Valeur ET pour l'année précédente 3	Valeur ET pour l'année précédente 2	Valeur ET pour l'année précédente 1	Valeur effective ET pour l'année sous revue

Champ de commentaire pour 5.5 (L'ET est obligée de saisir un commentaire (justification) si la valeur ET effective du critère de qualité, pendant l'année sous revue, est inférieure au standard minimal)

Pas de commentaire de l'ET.

6 Plan d'action de l'ET

Les mesures de l'ET, les estimations des coûts et les dates de mise en œuvre de ces mesures figurent dans le plan d'action. Celles-ci doivent être répertoriées individuellement et obligatoirement si la valeur ET effective pendant l'année sous revue est inférieure au standard minimal.

Chapitre	Sujet	Plan d'action: Mesure et explication sur l'estimation des coûts	Date de mise en œuvre proposée par l'ET	Estimation des coûts (CHF)
----------	-------	---	---	----------------------------

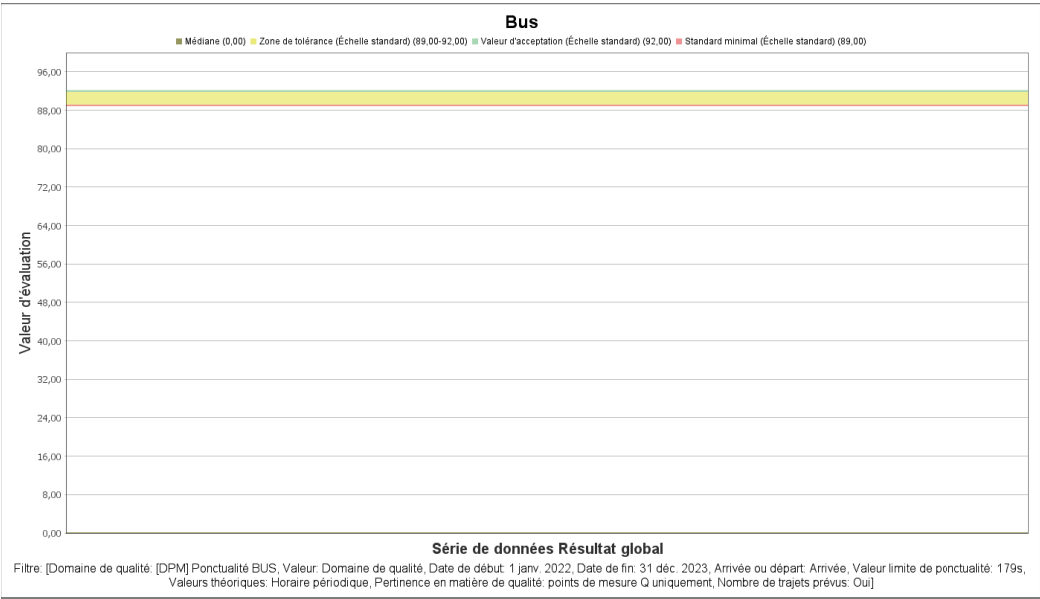
A Annexe

A.1 Mesure de la ponctualité DPM

A.1.1 Vue d'ensemble des arrêts (HST) pertinents de l'ET ayant le plus de mesures DPM (arrivées) dans l'année sous revue.

Numéro DiDok	Nom des arrêts selon la liste DiDok	Nombre de mesures DPM durant l'année sous revue
--------------	-------------------------------------	--

A.1.2 Ponctualité à l'arrivée de l'ET (0 < 3 minutes de retard) toute la journée durant 12 mois (avec année précédente)



Objectif Aucune valeur mensuelle (degré de ponctualité en % lors de retards < 3 minutes) n'est inférieure au « standard minimal » de 89.0 %

Champ de commentaire pour A.1.2 (L'ET est libre d'inscrire un commentaire (justification) ou pas)

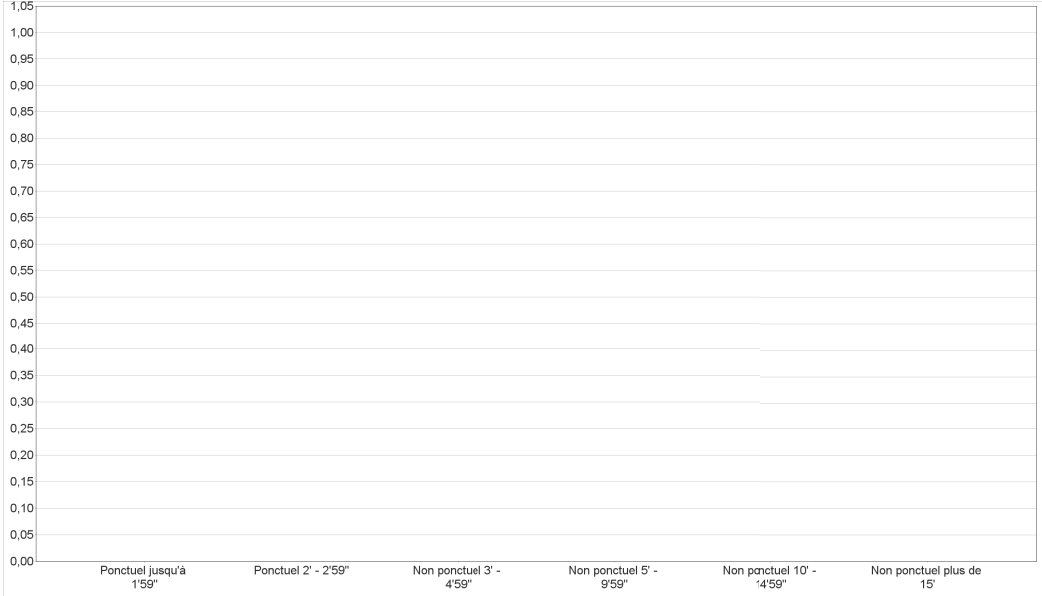
Pas de commentaire de l'ET.

A.1.3 Ponctualité à l'arrivée de l'ET . Présentation par minutes de retard

Mois	Total des mesures	Ponctuel jusqu'à 1'59"	Ponctuel 2' - 2'59"	Non ponctuel 3' - 4'59"	Non ponctuel 5' - 9'59"	Non ponctuel 10' - 14'59"	Non ponctuel plus de 15'	Mesures ponctuelles (somme < 3 minutes)	Valeur ET effective: taux de ponctualité en %
janvier									
février									
mars									
avril									
mai									
juin									
juillet									
août									
septembre									
octobre									
novembre									
décembre									
Somme	0							0	-

Remarque : l'évaluation se réfère à tous les arrêts déterminants pour l'évaluation.

Objectif Aucune valeur mensuelle (degré de ponctualité en % lors de retards < 3 minutes) n'est inférieure au « standard minimal » de 89.0 %



Ponctuel jusqu'à 1'59"	Ponctuel 2' - 2'59"	Non ponctuel 3' - 4'59"	Non ponctuel 5' - 9'59"	Non ponctuel 10' - 14'59"	Non ponctuel plus de 15'
-%	-%	-%	-%	-%	-%

Champ de commentaire pour A.1.3 (L'ET est libre d'inscrire un commentaire (justification) ou pas)

Pas de commentaire de l'ET.

A.1.4 Arrêts des ET aux valeurs de ponctualité les plus basses (0 < 3 minutes de retard)

Le tableau suivant indique les arrêts pertinents pour l'évaluation (max. 25 HST par ET) qui présentent les valeurs de ponctualité les plus basses (retard > 3 minutes).

Numéro DiDok	Nom des arrêts selon la liste DiDok	Nombre de mesures	Nombre de trajets ponctuels	Standard minimal	Zone de tolérance	Valeur d'acceptation	Valeur ET pour l'année précédente 1	Valeur effective ET du critère de qualité pour l'année sous revue	Tendance par rapport à l'année précédente
--------------	-------------------------------------	-------------------	-----------------------------	------------------	-------------------	----------------------	-------------------------------------	---	---

Champ de commentaire pour A.1.4 (L'ET est libre d'inscrire un commentaire (justification) ou pas)

Pas de commentaire de l'ET.

A.2 Mesures des clients-tests MSS

A.2.1 Valeurs MSS pour le domaine de qualité « Véhicule » par faisceaux de lignes

Faisceau de lignes	Indicateur	Stan- dard minimal	Zone de tolé- rance	Valeur d'ac- cepta- tion	Valeur ET pour l'année précé- dente 3	Valeur ET pour l'année précé- dente 2	Valeur ET pour l'année précé- dente 1	Valeur ef- fective ET du critère de qualité pour l'année sous revue	Tendance par rapport à l'année précédente
ABG BusÚ 1	AQ BUS Capacité de fonctionne- ment	93.00	93.00 - 96.00	96.00			100.00	98.04	↘
	AQ BUS Ordre	95.00	95.00 - 98.00	98.00			99.70	99.62	↘
	AQ BUS Propreté	92.00	92.00 - 95.00	95.00			97.76	99.07	↗
	AQ BUS Absence de dégâts	94.00	94.00 - 97.00	97.00			99.70	99.92	↗
	KO PE Comportement	92.00	92.00 - 98.00	98.00			96.47	98.60	↗
	KI FZG Capacité de fonctionne- ment	89.00	89.00 - 95.00	95.00			73.17	63.55	↘

Champ de commentaire pour A.2.1 (L'ET est libre d'inscrire un commentaire (justification) ou pas)

Pas de commentaire de l'ET.

A.2.2 Valeurs MSS pour les arrêts les plus souvent recensés pendant l'année sous revue

Numéro DiDok	Nom des arrêts selon la liste DiDok	[MSS] AQ HST --- Qualité du séjour à l'arrêt					[MSS] KI HST --- Information au client à l'arrêt				
		Nombre de mesures	Valeur d'acceptation	Valeur de l'année précédente 1	Valeur effective pour l'année sous revue	Tendance par rapport à l'année précédente	Nombre de mesures	Valeur d'acceptation	Valeur de l'année précédente 1	Valeur effective pour l'année sous revue	Tendance par rapport à l'année précédente

Le tableau énumère par défaut les valeurs d'au plus 20 arrêts HST déterminants pour l'évaluation. Les arrêts sont indiqués dans l'ordre décroissant du nombre de recensements. L'OFT est conscient que les valeurs effectives pour les arrêts ayant fait l'objet de peu de mesures ne sont pas représentatives. Au total, les valeurs isolées restent toutefois d'intérêt et présentent une certaine pertinence.

Champ de commentaire pour A.2.2 (L'ET est libre d'inscrire un commentaire (justification) ou pas)

Pas de commentaire de l'ET.

A.2.3 Information des voyageurs dans le véhicule en cas de panne

Les situations pour lesquelles les clients-tests évaluent les informations fournies aux voyageurs en cas de panne sont décrites dans le document « Directives d'évaluation des mesures MSS » ; cf. Q.Daba BAV.

Perturbation dans le véhicule	Nombre total de saisies par le client-test	Part en %	Répartition du nombre de saisies par type de perturbation	Aucune opération des stations Nombre d'indications	Redirection / retourne-ment pré-maturé Nombre d'indications	Arrêt non programmé Nombre d'indications	Arrivée retardée à la gare de destination Nombre d'indications	Départ retardé à la gare de départ Nombre d'indications
Perturbation OUI	49			0	0	0	12	37
Perturbation NON	103							
L'information aux clients est fournie	0	0,00%	-> dont ->	0	0	0	0	0
Information non fournie aux clients	49	100,00%	-> dont ->	0	0	0	12	37
STFZG Type d'information	0							
Acoustique	0	-%	-> dont ->	0	0	0	0	0
Optique	0	-%	-> dont ->	0	0	0	0	0
Acoustique et optique	0	-%	-> dont ->	0	0	0	0	0
STFZG Temps de première information	0							
> 9 min APRÈS le départ	0		-> dont ->					0
> 9 min APRÈS l'arrêt	0		-> dont ->			0		
> 9 min APRÈS la déviation	0		-> dont ->		0			
> 9 min AVANT l'arrivée	0		-> dont ->				0	
> 3 min APRÈS l'arrivée	0		-> dont ->				0	
4 - 9 min APRÈS le départ	0		-> dont ->					0
4 - 9 min APRÈS la déviation	0		-> dont ->		0			
4 - 9 min APRÈS l'arrêt	0		-> dont ->			0		
3 - 9 min APRÈS l'arrivée	0		-> dont ->				0	
0 - 4 min AVANT la déviation	0		-> dont ->		0			
0 - 4 min AVANT le départ	0		-> dont ->					0
0 - 4 min APRÈS la déviation	0		-> dont ->		0			
0 - 4 min APRÈS le départ	0		-> dont ->					0
0 - 4 min APRÈS l'arrêt	0		-> dont ->			0		
0 - 3 min AVANT l'arrivée	0		-> dont ->				0	
0 - 3 min APRÈS l'arrivée	0		-> dont ->				0	
STFZG Raison du perturbation	0							
Pas de désignation	0		-> dont ->	0	0	0	0	0
Chantier	0		-> dont ->	0	0	0	0	
Défaut sur un autre véhicule	0		-> dont ->				0	
Accident personnel	0		-> dont ->	0	0			
Interruption de la piste	0		-> dont ->	0	0	0	0	
Problème technique sur le véhicule	0		-> dont ->		0	0	0	0
STFZG Assistance à la clientèle	0							
Alternative commandée	0		-> dont ->	0	0		0	
Aucune alternative proposée	0		-> dont ->	0	0		0	
STFZG Résultat du retard	0							
Connexion atteinte	0		-> dont ->				0	
Connexion manquée	0		-> dont ->				0	
STFZG Valeur des informations	0							
Informations utiles	0	-%	-> dont ->	0	0	0	0	0
Informations non utiles	0	-%	-> dont ->	0	0	0	0	0

Champ de commentaire pour A.2.3 (L'ET est libre d'inscrire un commentaire (justification) ou pas)

Pas de commentaire de l'ET.

A.2.4 Information des voyageurs aux arrêts en cas de panne

Les situations pour lesquelles les clients-tests évaluent les informations fournies aux voyageurs en cas de panne sont décrites dans le document « Directives d'évaluation des mesures MSS » ; cf. Q.Daba BAV.

Perturbation à l'arrêt	Nombre total de saisies par le client-test	Part en %	Répartition du nombre de saisies par type de perturbation	Pas d'opération depuis les stations Nombre d'indications	Trafic de remplacement Nombre d'indications	Change-ment de voie / change-ment de bord de départ Nombre d'indications	Départ matinal à la gare de départ Nombre d'indications	Arrivée retardée à la gare de départ Nombre d'indications	Panne / Panne partielle Nombre d'indications
Perturbation OUI	0			0	0	0	0	0	0
Perturbation NON	0								
L'information aux clients est fournie	0	-%	-> dont ->	0	0	0		0	0
Information non fournie aux clients	0	-%	-> dont ->	0	0	0		0	0
STHST Type d'information	0								
Acoustique	0	-%	-> dont ->	0	0	0		0	0
Optique	0	-%	-> dont ->	0	0	0		0	0
Acoustique et optique	0	-%	-> dont ->	0	0	0		0	0
STHST Temps de première information	0								
> 9 min APRÈS le départ	0		-> dont ->					0	0
4 - 9 min APRÈS le départ	0		-> dont ->	0				0	0
0 - 4 min APRÈS le départ	0		-> dont ->	0				0	0
0 - 4 min AVANT le départ	0		-> dont ->	0	0	0		0	0
4 - 9 min AVANT le départ	0		-> dont ->		0	0			
0 à 10 secondes AVANT le départ	0		-> dont ->				0		
11 à 30 secondes AVANT le départ	0		-> dont ->				0		
31 - 60 secondes AVANT le départ	0		-> dont ->				0		
> 60 secondes AVANT le départ	0		-> dont ->				0		
STHST Raison du perturbation	0								
Pas de désignation	0		-> dont ->	0				0	0
Chantier	0		-> dont ->	0					0
Défaut sur un autre véhicule	0		-> dont ->					0	
Accident personnel	0		-> dont ->	0					0
Interruption de la ligne	0		-> dont ->	0					0
Problème technique sur le véhicule	0		-> dont ->	0				0	0
STHST Assistance à la clientèle	0								
Alternative proposée	0		-> dont ->	0					0
Aucune alternative proposée	0		-> dont ->	0					0
STHST Valeur des informations	0								
Informations utiles	0	-%	-> dont ->	0	0	0		0	0
Informations non utiles	0	-%	-> dont ->	0	0	0		0	0

Champ de commentaire pour A.2.4 (L'ET est libre d'inscrire un commentaire (justification) ou pas)

Pas de commentaire de l'ET.

A.3 Remarques sur le rapport, sur les bases et sur le processus de pilotage de la qualité

1. Le rapport sur la qualité est généré de manière automatisée dans la Q.Daba OFT en fonction des réglages de base de celle-ci.
2. Dans le rapport, les indications sur le nombre de mesures DPM se réfèrent exclusivement aux arrivées (des courses) aux arrêts déterminants pour l'évaluation des ET. La ponctualité à l'arrivée est déterminée moyennant une valeur-limite de ponctualité de 2'59". Une course est considérée comme étant en retard lorsqu'elle arrive avec un retard de 3' ou plus par rapport à l'horaire officiel (Info+) à un point de mesure enregistré en tant que point de mesure déterminant pour l'évaluation dans la Q.Daba OFT. Les évaluations DPM aux HDP (le matin et le soir) portent toujours uniquement sur les jours ouvrables du lundi au vendredi.
3. Les valeurs des arrêts (HST) d'une ET qui possède des lignes TRV de plusieurs secteurs (par ex. Bus et train) seront évaluées séparément selon le secteur. Dans un Q.rapport du secteur "Bus" ne sont considérées que les valeurs des arrêts de bus. Dans un Q.rapport du secteur "train" ne sont considérées que les valeurs des arrêts de train.
4. Les indicateurs de mesure MSS en aval des critères de qualité déterminants pour l'évaluation ainsi que le système de pondération afférent sont présentés à la dernière page du rapport sur la qualité.
5. Les nouvelles lignes TRV ou les lignes radicalement modifiées qui sont mise en service à partir du changement d'horaire en décembre de l'année X, ne sont pas intégrées dans le Q.rapport de l'année X mais ne seront intégrées que dans le Q.rapport de l'année suivante (Q.rapport de l'année X+1).

A.4 Vue d'ensemble des indicateurs de mesure MSS et pondération

Domaine de qualité	Pond. (fixe)	Indicateur	Pond. (fixe)	Sous-indicateur	Pond. (variable)
[MSS] AQ BUS --- Qualité du séjour dans le bus	25.00%	AQ BUS Capacité de fonctionnement	26.00%	AQ BUS – Fonction porte incluant les boutons	6.976%
				AQ BUS - Fonction éclairage dans l'obscurité	1.087%
				AQ BUS - Fonction distributeur de billets	11.958%
				AQ BUS - Fonction borne de compostage	5.979%
		AQ BUS Ordre	22.00%	AQ BUS – Ordre sol	2.55%
				AQ BUS - Ordre poubelle	2.156%
				AQ BUS - Ordre sièges	14.176%
				AQ BUS – Ordre tables	3.119%
		AQ BUS Propreté	35.00%	AQ BUS - Propreté enveloppe extérieure	0.656%
				AQ BUS – Propreté barres de maintien	2.369%
				AQ BUS – Propreté sol	2.759%
				AQ BUS – Propreté murs, plafond	1.266%
				AQ BUS – propreté poubelle	2.333%
				AQ BUS – Propreté murs / portes de séparation en verre, fenêtre	1.841%
				AQ BUS – Propreté sièges	15.34%
				AQ BUS - Propreté tables	3.375%
				AQ BUS - Propreté distributeur de billets	3.375%
				AQ BUS – Propreté borne de compostage	1.687%
		AQ BUS Absence de dégâts	17.00%	AQ BUS – Dégât enveloppe extérieure	0.319%
				AQ BUS – Dégât barres de maintien	1.151%
				AQ BUS – Dégât sol	1.34%
				AQ BUS – Dégât murs, plafond	0.615%
				AQ BUS - Dégât poubelle	1.133%
				AQ BUS – Dégât murs / portes de séparation en verre, fenêtres	0.894%
				AQ BUS - Dégât sièges	7.451%
				AQ BUS - Dégât tables	1.639%
				AQ BUS - Dégât distributeur de billets	1.639%
				AQ BUS – Dégât borne de compostage	0.82%
[MSS] KO PE --- Com- pétence et comporte- ment du personnel	10.00%	KO PE Comportement	100.00%	KO PE - Respect des arrêts sur demande	16.667%
				KO PE - Pas d'utilisation de téléphone portable	16.667%
				KO PE - Vente de billets durant le trajet	16.667%
				KO PE - Présence au point de départ	16.667%
				KO PE - Réponses aux questions	16.667%
				KO PE - Maîtrise de la langue nationale	16.667%
[MSS] KI FZG --- In- formation au client dans le véhicule	15.00%	KI FZG Capacité de fonctionnement	100.00%	KI FZG – Fonction affichage extérieure du véhicule	16.667%
				KI FZG - Fonction affichage prochain arrêt	16.667%
				KI FZG – Fonction affichage terminus de la ligne	16.667%
				KI FZG – Fonction annonce terminus de la ligne	16.667%
				KI FZG – Fonction annonce prochain arrêt	16.667%
				KI FZG - Fonction affichage thermomètre de la ligne	16.667%
[DPM] Ponctualité	50.00%				

Domaine de qualité	Pond. (fixe)	Indicateur	Pond. (fixe)	Sous-indicateur	Pond. (variable)
[MSS] AQ HST --- Qualité du séjour à l'arrêt	60.00%	AQ HST Propreté	28.00%	AQ HST – Propreté sièges	4.149%
				AQ HST - Propreté sol	3.457%
				AQ HST - Propreté vitres salles d'attente	1.958%
				AQ HST - propreté murs / colonnes / salle d'attente	1.958%
				AQ HST - Propreté des autres murs / colonnes gare	3.111%
				AQ HST - Propreté poubelles	2.766%
				AQ HST – Propreté distributeur de billets	3.457%
				AQ HST – Propreté borne de compostage	1.729%
				AQ HST – Propreté ascenseur	2.766%
				AQ HST – Propreté sol salle d'attente	1.958%
				AQ HST – Propreté autres objets appartenant à l'ET	0.346%
				AQ HST – Propreté autres objets étrangers à l'ET	0.346%
		AQ HST Absence de dégâts	9.00%	AQ HST – Dégât sièges	1.653%
				AQ HST - Dégât vitres salle d'attente	0.780%
				AQ HST - Dégât murs / colonnes salle d'attente	0.780%
				AQ HST – Dégât murs / colonnes abris	1.240%
				AQ HST – Dégât poubelles	1.102%
				AQ HST – Dégât distributeur de billets	1.378%
				AQ HST – Dégât borne de compostage	0.689%
				AQ HST – Dégât ascenseur	1.102%
				AQ HST – Dégât autres objets appartenant à l'ET	0.138%
				AQ HST – Dégât autres objets étrangers à l'ET	0.138%
		AQ HST Capacité de fonctionnement	42.50%	AQ HST - Fonction éclairage dans l'obscurité	3.400%
				AQ HST - Fonction distributeur de billets	17.000%
				AQ HST – Fonction borne de compostage	8.500%
				AQ HST – Fonction ascenseur	13.600%
		AQ HST Ordre	20.50%	AQ HST - Ordre sièges	5.508%
				AQ HST - Ordre sol	4.590%
				AQ HST – Ordre poubelles	3.672%
				AQ HST – Ordre ascenseur	3.672%
				AQ HST – Ordre sol salle d'attente	2.599%
				AQ HST – Ordre autres objets étrangers à l'ET	0.459%
[MSS] KI HST --- In- formation au client à l'arrêt	40.00%	KI HST Capacité de fonctionnement	100.00%	KI HST – Fonction plan du réseau des lignes	14.286%
				KI HST - Fonction plan de la zone tarifaire	14.286%
				KI HST – Fonction affiche horaire	14.286%
				KI HST – Fonction affiche horaire QR-Code	14.286%
				KI HST – Fonction adresse de contact / numéro de téléphone	14.286%
				KI HST – Fonction affichage de départ	14.286%
				KI HST – Fonction acoustique	14.286%

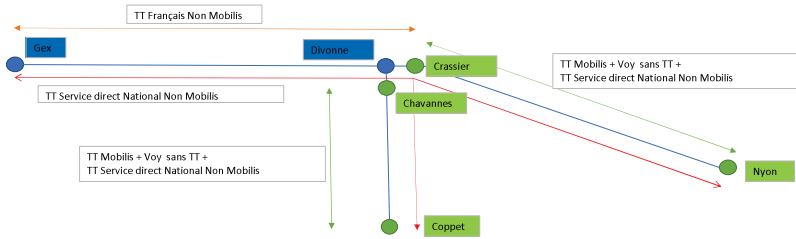
Explication du Forfait et répartition Mobilis + principe de versement et contribution aux indemnités de ventes

Répartition Mobilis:

La répartition des recettes Mobilis est une répartition en fonction des voyageurs et voyageurs KM dans 8 pots de titres de transports principaux et deux pots secondaires

Seuls les voyageurs circulant avec un titre de transport Mobilis sont pris en compte, les voyageurs avec un titre du Service Direct National (par exemple Chavannes-de-Bogis => Genève ou abonnement Général) ou les voyageurs sans titres de transports valables ne sont pas pris en compte

Les voyageurs avec un titre de transport Mobilis sont déterminés sur la base de l'enquête de profil 2022 pour les 2 lignes ABG. Seuls les voyageurs Totaux à l'intérieur du périmètre Mobilis sont considérés. C'est sur ces voyageurs que l'on applique les profils. Pour déterminer ces voyageurs, en direction de Coppet et Nyon, les voyageurs à bord et montés depuis le premier arrêt Mobilis sont pris en compte, dans le sens contraire il s'agit des voyageurs monté et descendus et à bord jusqu'au dernier arrêt Mobilis.



Part de Voyageurs Mobilis:

Tronçon Chavannes - Coppet => part de voyageurs Mobilis 46.47%

Tronçon Crassier - Nyon => part de voyageurs Mobilis 60.97%

Les lignes ABG appliquent le profil ABG 2022

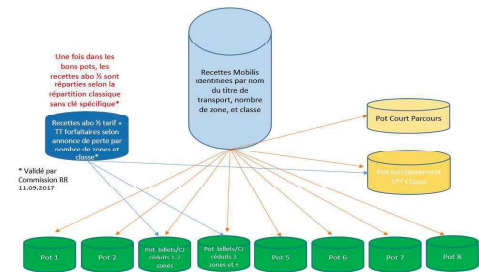
		Mobilis		total	
Total Mobilis		V	VKM	V	VKM
	23.54%				
Ligne 814		48 407	170 772	205 639	725 456
	23.54%			0	0
Ligne 818		6 438	40 800	27 349	173 322
				0	0

Avec la disparition d'Unireso régional en 2020, les voyageurs Unireso doivent désormais voyager avec un titre de transport du Service direct national

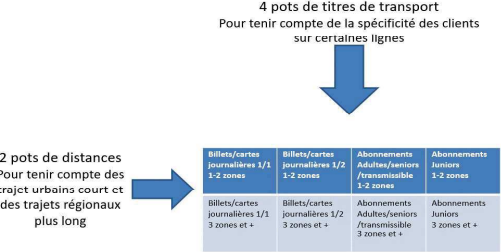
Pots de titres de transport Mobilis:

Les recettes Mobilis vendues par les entreprises ne sont pas acquies à celles-ci, elles sont attribuées aux différents pots de titres de transports Mobilis. Il est à noter que les recettes liées aux pertes de l'abonnement demi-tarif sont directement intégrées aux pots billets réduits. (billet qui génèrent les pertes demi-tarif)

Les recettes Mobilis pour la nouvelle clé



Les 8 pots de la répartition Mobilis

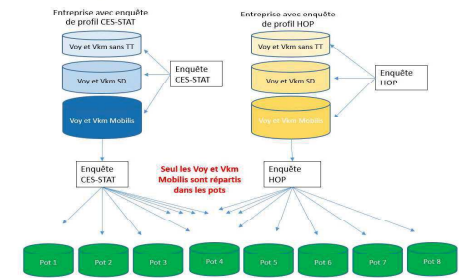


Les recettes prisent en compte sont de CHF 246'343'551 pour les 8 pots principaux, les recettes pour les pots "court parcours" et "Surclassement 1ère classe" ne sont pas prises en compte car elles ne concernent pas ABG, ce qui explique la différence avec les recettes totales Mobilis de CHF 251'427'914.37

Les voyageurs et voyageurs kilomètres Mobilis sont également attribués aux 8 pots principaux en fonction de l'enquête de profil 2022.

Les voyageurs et voyageurs KM totaux correspondent 134'452'918 voyageurs et 760'416'810 Voyageurs KM

Les voyageurs et voyageurs km pour la nouvelle clé



Enquêtes HOP => CFF; MOB; MVR CEV; MVR Mtgn partiel; Travys PBr

Enquêtes CES-STAT => toutes les autres entreprises

Voir onglet "extrait enquête de profil 2019"

Part Voyageurs et Voyageurs KM des lignes 814 et 818

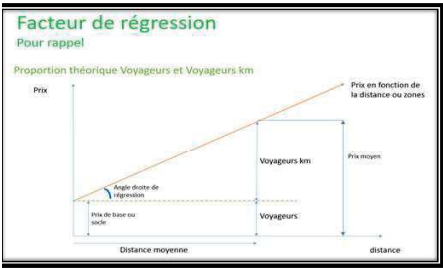
Les voyageurs et voyageurs KM des lignes 814 et 818 sont comparés aux totaux Mobilis pour chaque pots et donne les parts en % de ces lignes.

	Billets/CJ entier 1-2 Z		Billets/CJ entier à Z+	
	Voy	Voy KM	Voy	Voy KM
814	3 063	6 628	6 490	11 877
818	530	1 913	346	1 251
Tot Mobilis	10 744 752	27 626 090	6 330 951	51 914 035

814	0.028511%	0.023991%	0.086714%	0.022878%
818	0.004929%	0.006924%	0.005471%	0.002410%

Régression:

Il s'agit de la part voyageurs et voyageurs KM du prix moyen par rapport à la distance moyenne pour chaque pot

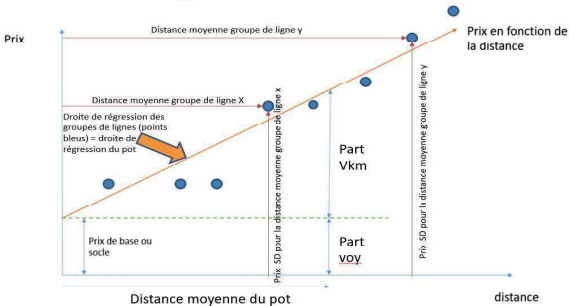


La droite du prix correspond aux prix du Service direct national en fonction des distances (plus linéaire que les prix Mobilis)

Les distances moyenne sont celles de l'ensemble des groupes de ligne Mobilis 2020 (les régressions sont recalculées chaque année)

Les pots billets 1-2 zones; billets 3 zones +; Abonnement 1-2 zones; Abonnements 3 zones + sont regroupés en 4 paires de valeurs.

Facteur de régression



Application de la régression:

La part de recettes en % des lignes 814 et 818 pour chaque pot correspond à " la part voyageurs x régression voyageurs + la part voyageurs KM x régression voyageurs KM"

SOMME	=I16*I\$19+J16*J\$19				
	H	I	J		
12	814	3 063	6 628		
13	818	630	1 913		
14	Tot Mobilis	10 744 752	27 626 090		
15					
16	814	0.028511%	0.023991%		
17	818	0.004929%	0.006924%		
18					
19	Régression	92.90%	7.10%		
20	814	=I16*I\$19+J16*J\$19			
21	818	0.00507%			

Recettes Mobilis par pot:

Les recettes Mobilis des lignes 814 et 818 par pot correspondent aux "recettes totales par pot x la part de recette en % ligne 814/818"

NAME		=I20*I\$23	
	H	I	J
	814	0.028511%	0.023991%
	818	0.004929%	0.006924%
Régression		92.90%	7.10%
	814	0.028519%	
	818	0.00507%	
recettes par pot		12 442 061.65	
	814	=I20*I\$23	
	818	630.93	

Recettes lignes 814 - 818 brut:

le total des recettes des 8 pots des lignes 814 et 818 donne les recettes totale brut

Forfait de non participation à la communauté Mobilis:

Il s'agit d'une moyenne entre la non participation à la prise en charge du budget de la CTV et la non-participation aux séances de commissions et du Codir
Les 13 entreprises Mobilis participent au séances du Codir, des 5 commissions permanentes et des 2 groupes de travail qui représentent plus de 50 séances par années d'au minimum 2 heures, sans compter le temps de préparation et déplacements éventuels.
En prenant le salaire moyen de la cellule CTV y compris les charges (CHF 80.-/heure), nous avons un montant de CHF 8'000.-
Le budget de la CTV est d'environ CHF 2'000'000.- pour CHF 90'000.- de recettes ABG sur CHF 251'000'000.-, la part ABG est de 0.036% soit CHF 720.-
Le forfait de non participation d'ABG pour le années du contrat de 2022 est de CHF 8'720.- / 2 soit **CHF 4'360.-**

Le montant du forfait 2022 selon ce calcul correspond au montant arrondi de **CHF 87'100.-**

Ce montant est comparable à ce que les 13 autres entreprises de la CTV touchent comme recettes Mobilis selon cette méthode de répartition

ABG transporte des voyageurs avec des titres de transport du Service Direct, la méthode de calcul présentée ci-dessus n'intègre pas les recettes de ces voyageurs qui sont versées à ABG via un autre canal et principe. (voir avec Alliance Swisspass)

Principe de versement et contribution aux indemnités de ventes:

Une entreprise qui vend des titres de transport Mobilis reçoit une indemnité de vente qui correspond à 10% du prix du titre de transport, excepté pour les abonnements annuels à 5%.

Le montant total des indemnités Mobilis versé aux entreprises est financé par les entreprises qui reçoivent des recettes Mobilis proportionnellement aux montant des recettes perçues.

Date

11/12/2022 09/12/2023

Departure Hour

6 22

Ligne

Tout

Direction

Tout

Jour

Tout

		Type de Jour	Dim/Férié				Lu-Ve				Samedi				Total			
LineLabel	S	Stoplabel	M. tot.	M. jour	D. tot.	D. jour	M. tot.	M. jour	D. tot.	D. jour	M. tot.	M. jour	D. tot.	D. jour	M. tot.	M. jour	D. tot.	D. jour
814 Coppet-Divonne Les Bains-Maconnex	1	Coppet.Gare	8631	146	0	0	92370	365	0	0	9660	186	0	0	110661	304	0	0
	2	Commugny Centre	304	5	1601	27	5170	20	18661	74	266	5	1911	37	5740	16	22174	61
	3	Commugny Monthoux	91	2	564	10	1456	6	7306	29	66	1	581	11	1614	4	8450	23
	4	Chavannes-De-B.Champs-Blancs	101	2	998	17	4379	17	17040	67	73	1	932	18	4553	13	18970	52
	5	Chavannes-De-B.La Sallivaz	69	1	321	5	842	3	4131	16	82	2	529	10	993	3	4980	14
	6	Chavannes-De-B.Douane	56	1	169	3	381	2	1731	7	34	1	271	5	472	1	2171	6
	7	Divonne-Les-B. Douane	102	2	756	13	1462	6	10353	41	153	3	1081	21	1716	5	12189	33
	8	Divonne-Les-B. Piscine	42	1	566	10	438	2	6805	27	55	1	615	12	535	1	7986	22
	9	Divonne-Les-B.Perdtemps	198	3	2507	42	1939	8	19816	78	150	3	2037	39	2287	6	24360	67
	10	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	364	6	1759	30	6889	27	14502	57	622	12	1910	37	7876	22	18172	50
	11	Divonne-Les-B.Arbère	140	2	135	2	1697	7	3193	13	145	3	263	5	1982	5	3591	10
	12	Gex. Aiglette	48	1	226	4	351	1	2478	10	84	2	406	8	483	1	3110	9
	13	Gex.Georges Charpak	59	1	101	2	289	1	1212	5	75	1	168	3	423	1	1480	4
	14	Gex.Centre	0	0	369	6	0	0	6201	25	0	0	535	10	0	0	7104	20
	15	Divonne-Les-B.Ecole D'arbère	11	0	29	0	392	2	839	3	16	0	34	1	419	1	901	2
	16	Grilly.Mairie	12	0	17	0	496	2	510	2	9	0	23	0	517	1	550	2
	18	Sauverny.La Croisée	3	0	5	0	102	0	89	0	1	0	14	0	107	0	109	0
	19	Versonnex.Genévriers	12	0	7	0	521	2	300	1	26	0	24	0	559	2	331	1
	20	Versonnex.Village	6	0	7	0	178	1	207	1	4	0	4	0	187	1	217	1
	21	Maconnex.Arcades	0	0	115	2	0	0	3981	16	0	0	183	4	0	0	4278	12
	814 Maconex-Divonne Les Bains-Coppet	1	Sauverny.La Croisée	8	0	4	0	321	1	59	0	8	0	4	0	338	1	68
3		Maconnex.Arcades	71	1	0	0	2156	9	0	0	249	5	0	0	2476	7	0	0
4		Versonnex.Village	4	0	1	0	315	1	20	0	11	0	9	0	329	1	30	0
5		Versonnex.Genévriers	27	0	9	0	777	3	330	1	19	0	21	0	824	2	360	1
6		Grilly.Mairie	39	1	12	0	1044	4	513	2	31	1	11	0	1115	3	535	1
8		Divonne-Les-B.Ecole D'arbère	53	1	3	0	1366	5	89	0	47	1	21	0	1466	4	113	0
9		Gex.Centre	236	4	0	0	4406	17	0	0	569	11	0	0	5211	14	0	0
10		Gex.Georges Charpak	149	3	8	0	1710	7	177	1	263	5	15	0	2123	6	199	1
11		Gex. Aiglette	145	2	16	0	1998	8	279	1	367	7	66	1	2509	7	361	1
12		Divonne-Les-B.Arbère	125	2	65	1	3687	15	1572	6	248	5	200	4	4060	11	1836	5
14		Divonne-Les-B.Ancienne Gare	1894	32	291	5	14418	57	5475	22	1999	38	784	15	18311	50	6549	18
15		Divonne-Les-B.Perdtemps	2141	36	177	3	19743	78	1792	7	2151	41	211	4	24035	66	2180	6
16		Divonne-Les-B. Piscine	416	7	31	1	6257	25	423	2	511	10	44	1	7183	20	498	1
17		Divonne-Les-B. Douane	886	15	144	2	11847	47	2443	10	1219	23	210	4	13952	38	2797	8
18		Chavannes-De-B.Douane	128	2	54	1	1304	5	361	1	249	5	47	1	1681	5	462	1
19		Chavannes-De-B.La Sallivaz	351	6	68	1	4808	19	1007	4	491	9	143	3	5650	16	1218	3
20		Chavannes-De-B.Champs-Blancs	522	9	272	5	9151	36	7496	30	537	10	138	3	10209	28	7906	22
21		Commugny Monthoux	518	9	79	1	6750	27	976	4	617	12	64	1	7886	22	1119	3
22		Commugny Centre	1354	23	244	4	17764	70	3356	13	1661	32	299	6	20779	57	3900	11
23		Coppet.Gare	0	0	7588	129	0	0	83455	330	0	0	8962	172	0	0	100005	275
818 Gex-Divonne Les Bains-Nyon		1	Gex.Centre	95	14	0	0	3534	14	0	0					3629	14	0
	2	Gex.Georges Charpak	41	6	5	1	1612	6	146	1					1654	6	151	1
	3	Gex. Aiglette	48	7	11	2	1673	7	364	1					1721	7	374	1
	5	Divonne-Les-B.Arbère	18	3	19	3	779	3	772	3					797	3	791	3
	6	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	71	10	78	11	2321	9	2764	11					2392	9	2842	11
	7	Divonne-Les-B.Perdtemps	76	11	22	3	2636	10	690	3					2712	10	711	3
	8	Divonne-Les-B.Rue De La Scie	47	7	12	2	1596	6	322	1					1643	6	334	1
	9	Divonne-Les-B.Vésenex	23	3	15	2	763	3	489	2					785	3	504	2
	10	Crassier.Ancienne Gare	96	14	7	1	3226	13	332	1					3322	13	339	1
	11	Eysins.Terre-Bonne Nord	32	5	53	8	1370	5	1785	7					1402	5	1838	7
	12	Nyon.Hopital	66	9	63	9	2674	11	2126	8					2739	11	2189	8
	13	Nyon.Gare	0	0	328	47	0	0	12395	49					0	0	12722	49
818 Nyon-Divonne Les Bains-Gex	1	Nyon.Gare	248	35	0	0	9637	38	0	0					9884	38	0	0
	2	Nyon.Hopital	27	4	31	4	965	4	1289	5					992	4	1321	5
	3	Eysins.Terre-Bonne Nord	40	6	12	2	1550	6	557	2					1590	6	569	2
	4	Crassier.Ancienne Gare	6	1	55	8	374	1	2078	8					381	1	2133	8
	5	Divonne-Les-B.Vésenex	15	2	15	2	563	2	612	2					578	2	627	2
	6	Divonne-Les-B.Rue De La Scie	8	1	36	5	343	1	1414	6					351	1	1450	6
	7	Divonne-Les-B.Perdtemps	12	2	51	7	476	2	2150	8					489	2	2201	8
	8	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	77	11	71	10	2691	11	2697	11					2768	11	2768	11
	9	Divonne-Les-B.Arbère	14	2	20	3	555	2	700	3					570	2	720	3
	10	Gex. Aiglette	8	1	43	6	280	1	1542	6					288	1	1586	6
	11	Gex.Georges Charpak	13	2	26	4	409	2	870	3					422	2	896	3
	12	Gex.Centre	0	0	107	15	0	0	3934	16					0	0	4041	16

Date

11/12/2022 09/12/2023

Tranche horaire

6 22

Moyenne des charges en section : 814 L-V

Ligne	S	Arrêt	06:35	07:05	07:35	08:05	08:35	09:05	09:35	10:35	11:35	12:35	13:35	14:35	15:35	16:35	17:05	17:35	18:05	18:35	19:05	19:35	20:35	21:35	Moyenne totale
814 Coppet-Divonne Les Bains-Maconnex	1	Coppet.Gare	3	3	16	11	14	12	7	10	11	15	17	17	26	33	24	38	31	40	23	25	20	13	18
	2	Commugny Centre	2	2	16	12	11	12	7	8	9	12	13	14	20	24	17	31	26	34	17	21	16	10	15
	3	Commugny Monthoux	2	2	16	12	8	12	6	8	8	11	12	13	19	22	16	29	23	31	16	20	16	10	14
	4	Chavannes-De-B.Champs-Blancs	1	1	3	2	4	4	4	6	7	10	11	10	21	27	15	27	22	30	15	19	15	9	12
	5	Chavannes-De-B.La Sallivaz	1	1	3	2	3	3	3	6	6	9	10	9	19	26	14	26	21	30	15	18	15	8	11
	6	Chavannes-De-B.Douane	1	1	3	2	3	2	3	5	6	8	10	9	19	25	14	26	21	30	15	18	14	8	11
	7	Divonne-Les-B. Douane	1	0	3	1	3	2	3	4	5	7	8	7	17	22	11	20	18	24	13	14	12	7	9
	8	Divonne-Les-B. Piscine	1	0	3	1	3	1	2	3	4	6	7	6	16	20	8	17	14	21	11	13	11	6	8
	9	Divonne-Les-B.Perdtemps	1	1	3	1	3	1	1	2	2	2	3	3	10	12	6	9	7	10	6	6	5	3	4
	10	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	1	3	6	2	3	1	0	0	0	0	0	0	9	11	6	7	5	6	5	0	0	0	3
	11	Divonne-Les-B.Arbère	2	2	7	2	3	2							8	9	5	5	4	4	4				5
	12	Gex. Aiglette	2		6		3								6	7		4		3					4
	13	Gex.Georges Charpak	2		5		3								5	6		3		2					3
	14	Gex.Centre	0		0		0								0	0		0		0					0
	15	Divonne-Les-B.Ecole D'arbère		3		3		2									4		3		3				3
	16	Grilly.Mairie		3		3		2									3		3		1				3
	18	Sauverny.La Croisée		3		3		2									3		2		1				3
	19	Vernonnex.Genévriers		4		4		3									2		2		1				3
	20	Vernonnex.Village		4		4		3									2		2		1				3
	21	Maconnex.Arcades		0		0		0									0		0		0				0

Ligne	S	Arrêt	06:04	06:09	06:50	07:09	07:50	08:09	08:50	10:04	11:04	12:04	13:04	14:04	15:04	16:04	16:09	16:50	17:09	17:50	18:09	18:50	19:50	21:04	22:04	Moyenne totale
814 Maconex-Divonne Les Bains-Coppet	1	Sauverny.La Croisée		1		3		4									2		2		2					3
	3	Maconnex.Arcades		1		1		3									2		2		1					2
	4	Vernonnex.Village		1		2		3									2		2		2					2
	5	Vernonnex.Genévriers		1		2		4									2		2		2					2
	6	Grilly.Mairie		1		5		5									1		2		2					3
	8	Divonne-Les-B.Ecole D'arbère		2		7		6									2		2		2					4
	9	Gex.Centre			3		6		2									3		3		2	1			3
	10	Gex.Georges Charpak			5		7		4									4		3		2	1			4
	11	Gex. Aiglette			6		8		4									5		4		4	3			5
	12	Divonne-Les-B.Arbère		2	9	10	11	7	4								1	4	2	4	2	3	2			5
	14	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	3	3	10	14	15	9	7	3	4	4	4	3	3	2	1	4	2	3	2	3	2	1	1	5
	15	Divonne-Les-B.Perdtemps	7	8	24	25	28	14	12	8	8	7	7	6	6	5	2	5	2	4	2	3	3	2	2	8
	16	Divonne-Les-B. Piscine	8	11	27	28	31	16	13	9	9	8	8	7	7	6	3	5	3	4	2	3	3	2	2	9
	17	Divonne-Les-B. Douane	11	13	33	33	37	16	15	11	11	10	10	8	9	7	3	6	3	5	2	4	3	2	2	11
	18	Chavannes-De-B.Douane	12	13	33	33	37	15	16	11	11	10	10	9	9	8	3	6	3	5	2	4	3	3	3	11
	19	Chavannes-De-B.La Sallivaz	12	14	35	35	38	16	16	12	12	11	11	9	10	8	3	6	4	7	3	5	4	3	3	12
	20	Chavannes-De-B.Champs-Blancs	12	14	35	27	35	13	16	12	12	12	12	10	20	13	11	8	5	8	3	5	4	3	3	13
	21	Commugny Monthoux	12	17	38	29	37	15	17	13	14	13	14	12	20	13	10	10	5	9	4	6	5	3	3	14
	22	Commugny Centre	14	20	42	40	44	16	20	15	16	16	17	14	20	17	9	13	7	11	7	7	6	4	3	16
	23	Coppet.Gare	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Date

11/12/2022 09/12/2023

Tranche horaire

6 22



Moyenne des charges en section : 814 Samedi

Ligne	S	Arrêt	06:35	07:35	08:35	09:35	10:35	11:35	12:35	13:35	14:35	15:35	16:35	17:35	18:35	19:35	20:35	21:35	Moyenne totale
814 Coppet-Divonne Les Bains-Maconnex	1	Coppet.Gare	3	3	9	10	9	10	11	14	14	15	19	21	23	19	14	11	12
	2	Commugny Centre	2	3	7	9	8	9	9	11	12	12	14	16	19	15	10	8	10
	3	Commugny Monthoux	1	3	7	9	7	9	9	11	11	11	13	15	17	14	9	7	9
	4	Chavannes-De-B.Champs-Blancs	1	3	6	7	6	8	8	10	9	9	12	14	16	13	9	7	8
	5	Chavannes-De-B.La Sallivaz	1	2	4	6	5	8	8	9	9	8	11	13	15	12	9	6	8
	6	Chavannes-De-B.Douane	1	2	4	6	5	7	6	8	8	7	11	13	15	13	9	6	7
	7	Divonne-Les-B. Douane	1	1	3	5	3	5	5	7	7	6	10	11	13	11	7	5	6
	8	Divonne-Les-B. Piscine	1	1	3	4	3	5	4	6	6	6	10	9	12	9	7	4	5
	9	Divonne-Les-B.Perdtemps	1	1	3	3	2	3	2	4	3	3	7	5	7	5	3	2	3
	10	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	1	3	3	2	0	0	0	0	0	0	5	4	5	3	0	0	2
	11	Divonne-Les-B.Arbère	2	3	3	2							4	3	4	3			3
	12	Gex. Aiglette	1	1	3								3	2	3				2
	13	Gex.Georges Charpak	1	1	2								2	2	2				2
	14	Gex.Centre	0	0	0								0	0	0				0
	15	Divonne-Les-B.Ecole D'arbère				2										3			2
	16	Grilly.Mairie				1										2			2
	18	Sauverny.La Croisée				1										2			2
	19	Versonnex.Genévriers				2										2			2
	20	Versonnex.Village				1										2			2
	21	Maconnex.Arcades				0										0			0

Ligne	S	Arrêt	06:50	07:50	08:37	09:50	10:37	12:04	13:04	14:04	15:04	16:04	16:50	17:50	18:37	19:50	20:37	22:04	Moyenne totale
814 Maconex-Divonne Les Bains-Coppet	1	Sauverny.La Croisée			2		1								1		1		1
	3	Maconnex.Arcades			1		1								1		1		1
	4	Versonnex.Village			1		1								1		1		1
	5	Versonnex.Genévriers			2		1								1		1		1
	6	Grilly.Mairie			2		2								1		1		1
	8	Divonne-Les-B.Ecole D'arbère			2		2								2		1		1
	9	Gex.Centre	1	3		2							1	1		1			2
	10	Gex.Georges Charpak	2	4		3							2	2		1			3
	11	Gex. Aiglette	3	5		4							3	4		3			4
	12	Divonne-Les-B.Arbère	2	6	3	4	2						3	4	2	3	1		3
	14	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	3	7	4	4	4	3	3	5	4	3	4	4	4	3	2	1	4
	15	Divonne-Les-B.Perdtemps	5	12	7	7	8	6	5	9	7	6	6	5	5	3	3	2	6
	16	Divonne-Les-B. Piscine	5	12	8	7	9	7	6	10	8	6	8	5	5	3	3	3	6
	17	Divonne-Les-B. Douane	6	14	9	8	10	8	8	12	10	9	10	7	7	4	3	3	8
	18	Chavannes-De-B.Douane	6	14	9	8	10	8	8	13	11	9	10	7	7	4	4	3	8
	19	Chavannes-De-B.La Sallivaz	6	14	9	9	11	9	9	13	12	10	10	8	8	5	4	3	8
	20	Chavannes-De-B.Champs-Blancs	6	14	9	9	11	9	9	14	13	10	10	9	8	5	4	3	9
	21	Commugny Monthoux	6	15	10	10	12	10	10	14	13	12	11	10	10	6	5	3	10
	22	Commugny Centre	7	17	12	11	14	13	12	18	16	13	12	11	12	7	6	4	11
	23	Coppet.Gare	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Date

11/12/2022 09/12/2023

Tranche horaire

6 20



Moyenne des charges en section : 814 Dim-Fér

Ligne	S	Arrêt	08:35	10:35	11:35	12:35	13:35	14:35	15:35	16:35	17:35	19:35	20:35	Moyenne totale
814 Coppet-Divonne Les Bains-Maconnex	1	Coppet.Gare	9	16	10	8	8	9	10	10	14	17	14	11
	2	Commugny Centre	8	16	10	7	7	7	8	8	11	14	11	10
	3	Commugny Monthoux	7	16	9	7	6	7	7	7	10	13	10	9
	4	Chavannes-De-B.Champs-Blancs	7	15	9	6	6	6	7	6	9	12	8	8
	5	Chavannes-De-B.La Sallivaz	7	15	8	6	5	6	6	6	9	12	8	8
	6	Chavannes-De-B.Douane	6	14	8	6	5	5	6	6	9	12	8	8
	7	Divonne-Les-B. Douane	6	12	8	6	4	5	6	5	8	11	7	7
	8	Divonne-Les-B. Piscine	6	11	7	5	4	5	5	4	7	10	6	6
	9	Divonne-Les-B.Perdtemps	2	3	2	2	2	2	3	2	5	4	3	3
	10	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	1	0	0	0	0	0	0	0	4	0	3	1
	11	Divonne-Les-B.Arbère	1								4		3	3
	12	Gex. Aiglette	1								2		3	2
	13	Gex.Georges Charpak	0								2		3	2
	14	Gex.Centre	0								0		0	0

Ligne	S	Arrêt	08:04	09:50	11:04	12:04	13:04	14:04	15:04	16:04	17:04	18:50	20:04	Moyenne totale
814 Maconex-Divonne Les Bains-Coppet	9	Gex.Centre		2								1		2
	10	Gex.Georges Charpak		4								2		3
	11	Gex. Aiglette		5								3		4
	12	Divonne-Les-B.Arbère		5								3		4
	14	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	2	6	2	3	4	4	4	3	2	4	3	3
	15	Divonne-Les-B.Perdtemps	4	7	5	8	9	8	7	5	5	6	4	6
	16	Divonne-Les-B. Piscine	5	7	6	9	9	8	8	6	5	6	4	7
	17	Divonne-Les-B. Douane	5	8	6	11	11	10	9	7	6	7	4	8
	18	Chavannes-De-B.Douane	5	8	6	11	11	10	9	7	6	7	4	8
	19	Chavannes-De-B.La Sallivaz	5	8	7	11	11	10	9	8	7	7	4	8
	20	Chavannes-De-B.Champs-Blancs	5	8	8	12	12	10	10	8	7	7	5	8
	21	Commugny Monthoux	6	9	8	12	13	11	10	8	8	8	5	9
	22	Commugny Centre	6	10	9	13	14	12	13	10	10	9	6	10
	23	Coppet.Gare	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Date

11/12/2022 09/12/2023

Tranche horaire

6 22



Moyenne des charges en section : 818 L-V

Ligne	S	Arrêt	06:20	07:20	08:20	16:20	17:20	18:20	Moyenne totale
818 Gex-Divonne Les Bains-Nyon	1	Gex.Centre	3	3	3	2	2	2	2
	2	Gex.Georges Charpak	4	4	4	3	3	2	3
	3	Gex. Aiglette	5	6	5	4	4	3	4
	5	Divonne-Les-B.Arbère	5	7	5	3	3	2	4
	6	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	5	8	5	3	2	2	4
	7	Divonne-Les-B.Perdtemps	7	11	7	3	3	2	5
	8	Divonne-Les-B.Rue De La Scie	9	13	10	3	3	2	6
	9	Divonne-Les-B.Vésenex	9	14	10	2	2	2	6
	10	Crassier.Ancienne Gare	12	18	12	4	3	2	8
	11	Eysins.Terre-Bonne Nord	12	16	9	5	6	3	8
	12	Nyon.Hopital	13	12	8	9	6	4	8
	13	Nyon.Gare	0	0	0	0	0	0	0

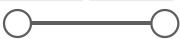
Ligne	S	Arrêt	07:02	08:02	09:02	17:02	18:02	19:02	Moyenne totale
818 Nyon- Divonne Les Bains-Gex	1	Nyon.Gare	2	2	2	12	13	10	7
	2	Nyon.Hopital	1	2	2	12	13	10	6
	3	Eysins.Terre-Bonne Nord	1	1	2	14	15	11	7
	4	Crassier.Ancienne Gare	1	1	1	11	14	8	6
	5	Divonne-Les-B.Vésenex	2	1	2	11	13	8	6
	6	Divonne-Les-B.Rue De La Scie	2	2	2	9	11	6	5
	7	Divonne-Les-B.Perdtemps	2	2	2	6	7	5	4
	8	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	3	2	2	6	6	4	4
	9	Divonne-Les-B.Arbère	4	3	2	5	5	4	4
	10	Gex. Aiglette	3	2	2	4	4	3	3
	11	Gex.Georges Charpak	2	3	2	4	3	2	3
	12	Gex.Centre	0	0	0	0	0	0	0

Date

11/12/2022 09/12/2023

Tranche horaire

6 22



Moyenne des charges en section centile 95 : 814 L-V

Équipé en préfecture le 12/12/2024
Révisé en préfecture le 12/12/2024
Platé le 12/12/2024

Moyenne totale

Ligne	S	Course Arrêt	06:35		07:05		07:35		08:05		08:35		09:05		09:35		10:35		11:35		12:35		13:35		14:35		15:35		16:35		17:05		17:35		18:05		18:35		19:05		19:35		20:35		21:35		Moyenne totale		
			C	%95	C	%95	C	%95	C	%95	C	%95	C	%95	C	%95	C	%95	C	%95	C	%95	C	%95	C	%95	C	%95	C	%95	C	%95	C	%95	C	%95	C	%95	C	%95	C	%95	C	%95					
814 Coppet-Divonne Les Bains-Maconnex	1	Coppet.Gare	3	3	3	3	16	15	11	10	14	14	12	11	7	7	10	9	11	10	15	14	17	17	17	17	26	25	33	31	24	22	38	37	31	30	40	39	23	21	25	24	20	19	13	12	18	17	
	2	Commugny Centre	2	2	2	2	16	15	12	11	11	10	12	10	7	6	8	8	9	9	12	12	13	13	14	13	20	19	24	23	17	16	31	30	26	25	34	32	17	16	21	20	16	16	10	10	15	14	
	3	Commugny Monthoux	2	2	2	2	16	15	12	10	8	8	12	10	6	5	8	7	8	8	11	10	12	12	13	12	19	18	22	22	16	15	29	28	23	22	31	30	16	15	20	19	16	15	10	9	14	13	
	4	Chavannes-De-B.Champs-Blancs	1	1	1	1	3	3	2	2	4	4	4	3	4	4	6	6	7	6	10	9	11	10	10	10	21	20	27	25	15	14	27	26	22	21	30	29	15	14	19	18	15	15	9	8	12	10	
	5	Chavannes-De-B.La Sallivaz	1	1	1	1	3	2	2	1	3	3	3	2	3	3	6	5	6	6	9	8	10	10	9	9	19	18	26	24	14	13	26	25	21	21	30	29	15	13	18	17	15	14	8	8	11	10	
	6	Chavannes-De-B.Douane	1	1	1	1	3	2	2	1	3	2	2	2	3	3	5	5	6	5	8	8	10	9	9	9	19	18	25	24	14	13	26	25	21	20	30	29	15	13	18	17	14	14	8	8	11	9	
	7	Divonne-Les-B. Douane	1	1	0	0	3	2	1	1	3	3	2	2	3	2	4	4	5	4	7	6	8	8	7	7	17	16	22	21	11	10	20	19	18	17	24	23	13	11	14	14	12	12	7	7	9	8	
	8	Divonne-Les-B. Piscine	1	1	0	0	3	2	1	1	3	3	2	1	1	2	2	3	3	4	4	6	6	7	6	6	6	16	15	20	19	8	6	17	17	14	14	21	20	11	10	13	12	11	10	6	6	8	7
	9	Divonne-Les-B.Perdtemps	1	1	1	1	3	3	1	1	3	2	1	1	1	1	2	1	2	2	2	2	3	3	3	2	10	9	12	11	6	5	9	8	7	7	10	10	6	4	6	5	5	3	3	4	4		
	10	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	1	1	3	2	6	5	2	2	3	3	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9	8	11	10	6	5	7	6	5	5	6	6	5	3	0	0	0	0	0	3	2		
	11	Divonne-Les-B.Arbère	2	2	2	2	7	7	2	2	3	3	2	1													8	7	9	9	5	4	5	4	4	4	4	4	4	3						5	4		
	12	Gex. Aiglette	2	1			6	5			3	2															6	5	7	7			4	4			3	3								4	4		
	13	Gex.Georges Charpak	2	1			5	5			3	2															5	4	6	6			3	3			2	2								3	3		
	14	Gex.Centre	0	0			0	0			0	0															0	0	0	0			0	0			0	0								0	0		
	15	Divonne-Les-B.Ecole D'arbère			3	3			3	2			2	1																		4	3			3	3			3	1					3	3		
	16	Grilly.Mairie			3	3			3	3			2	2																		3	2			3	2			1	1					3	2		
	18	Sauverny.La Croisée			3	3			3	3			2	2																		3	2			2	2			1	1					3	2		
	19	Versonnex.Genévriers			4	4			4	3			3	2																		2	2			2	2			1	1					3	2		
	20	Versonnex.Village			4	3			4	3			3	2																		2	2			2	2			1	1					3	2		
	21	Maconnex.Arcades			0	0			0	0			0	0																		0	0			0	0			0	0					0	0		

Ligne	S	Course Arrêt	06:04		06:09		06:50		07:09		07:50		08:09		08:50		10:04		11:04		12:04		13:04		14:04		15:04		16:04		16:09		16:50		17:09		17:50		18:09		18:50		19:50		21:04		22:04		Moyenne tot	
			C	%95	C	%95	C	%95	C	%95	C	%95	C	%95	C	%95	C	%95	C	%95	C	%95	C	%95	C	%95	C	%95	C	%95	C	%95	C	%95	C	%95	C	%95	C	%95	C	%95	C	%95	C	%95				
814 Maconex-Divonne Les Bains-Coppet	1	Sauverny.La Croisée			1	1			3	3			4	4																2	1			2	2			2	1								3			
	3	Maconnex.Arcades			1	0			1	1			3	2																2	1			2	2			1	1								2			
	4	Versonnex.Village			1	0			2	1			3	3																2	2			2	2			2	1							2				
	5	Versonnex.Genévriers			1	1			2	2			4	4																2	2			2	2			2	1							2				
	6	Grilly.Mairie			1	1			5	4			5	5																1	1			2	2			2	1							3				
	8	Divonne-Les-B.Ecole D'arbère			2	1			7	6			6	6																2	1			2	2			2	1							4				
	9	Gex.Centre					3	3			6	5			2	2																	3	2			3	3			2	1	1	1		3				
	10	Gex.Georges Charpak					5	4			7	6			4	3																	4	3			3	3			2	2	1	1		4				
	11	Gex. Aiglette					6	5			8	7			4	4																	5	4			4	4			4	3	3		5					
	12	Divonne-Les-B.Arbère			2	1	9	8	10	10	11	10	7	7	4	4														1	1	4	4	2		2	4	3	2		1	3	3	2	2		5			
	14	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	3	3	3	3	10	10	14	13	15	14	9	7	7	7	3	3	4	4	4	4	3	4	3	3	3	3	3	2	2	1	1	4	4	2		2	3	3	2	2	3	2	2	1	1	5		
	15	Divonne-Les-B.Perdtemps	7	6	8	8	24	23	25	23	28	27	14	12	12	11	8	7	8	8	7	7	7	7	6	6	6	5	5	4	2	2	5	4	2		2	4	3	2	2	3	2	3	2	2	2	8		
	16	Divonne-Les-B. Piscine	8	8	11	10	27	26	28	27	31	30	16	14	13	13	9	8	9	9	8	8	8	8	7	6	7	6	6	6	3	2	5	5	3	3	4	4	2	2	3	3	3	3	2	2	2	9		
	17	Divonne-Les-B. Douane	11	11	13	13	33	32	33	32	37	36	16	14	15	15	11	10	11	10	10	10	9	10	9	8	8	9	8	7	7	3	2	6	5	3	3	5	4	2	2	4	4	3	3	2	2	2	11	
	18	Chavannes-De-B.Douane	12	11	13	13	33	32	33	32	37	36	15	14	16	15	11	10	11	11	10	10	10	9	9	8	9	8	7	3	2	6	5	3	3	5	5	2	2	4	4	3	3	3	2	3	2	11		
	19	Chavannes-De-B.La Sallivaz	12	11	14	13	35	34	35	34	38	37	16	14	16	16	12	11	12	11	11	10	11	10	9	9	10	9	8	8	3	2	6	6	4	3	7	6	3	3	5	4	4	3	3	3	2	12		
20	Chavannes-De-B.Champs-Blancs	12	11	14	13	35	34	27	26	35	34	13	12	16	15	12	11	12	12	12	11	12	11	10	10	20	19	13	12	11	8	8	8	5	4	8	7	3	3	5	5	4	4	3	3	3	2	13		
21	Commugny Monthoux	12	12	17	15	38	37	29	28	37	36	15	13	17	17	13	12	14	13	12	14	13	12	11	20	19	13	12	10	7	10	9	5	5	9	8	4	4	6	6	5	4	3	3	3	3	14			
22	Commugny Centre	14	14	20	19	42	41	40	39	44	43	16	14	20	19	15	14	16	15	16	15	17	16	14	13	20	18	17	15	9	7	13	12	7	7	11	11	7	6	7	6	5	4	3	3	3	16			
23	Coppet.Gare	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				

11/12/2022 09/12/2023

6	20
---	----

[illegible]

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le 
ID : 074-200006450-20241212-2024-CIE

		Course	08:35		10:35		11:35		12:35		13:35		14:35		15:35		16:35		17:35		19:35		20:35		Moyenne totale		
Ligne	S	Arrêt	C	%95	C	%95	C	%95	C	%95	C	%95	C	%95	C	%95	C	%95	C	%95	C	%95	C	%95	C	%95	
814 Coppet-Divonne Les Bains-Maconnex	1	Coppet.Gare	9	9	16	15	10	10	8	8	8	9	9	10	9	10	10	14	13	17	17	14	13	11	11	11	11
	2	Commugny Centre	8	8	16	15	10	9	7	7	7	6	7	7	8	7	8	8	11	10	14	13	11	10	10	9	
	3	Commugny Monthoux	7	7	16	15	9	9	7	6	6	6	7	6	7	7	7	7	10	10	13	13	10	9	9	8	
	4	Chavannes-De-B.Champs-Blancs	7	6	15	14	9	8	6	6	6	5	6	6	7	6	6	6	9	8	12	12	8	8	8	7	
	5	Chavannes-De-B.La Sallivaz	7	6	15	14	8	8	6	6	6	5	5	6	5	6	6	6	5	9	8	12	12	8	7	8	
	6	Chavannes-De-B.Douane	6	6	14	14	8	8	6	6	5	5	5	5	6	6	6	5	9	8	12	12	8	7	8	7	
	7	Divonne-Les-B. Douane	6	5	12	12	8	7	6	5	4	4	5	4	6	5	5	5	8	8	11	11	7	6	7	6	
	8	Divonne-Les-B. Piscine	6	5	11	10	7	7	5	5	4	3	5	4	5	5	4	4	7	7	10	9	6	6	6	6	
	9	Divonne-Les-B.Perdtemps	2	2	3	3	2	2	2	1	2	2	2	2	3	3	2	2	5	4	4	4	3	3	3	3	2
	10	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	4	0	0	3	2	1	0	
	11	Divonne-Les-B.Arbère	1	1															4	3			3	2	3	2	
	12	Gex. Aiglette	1	1															2	2			3	1	2	1	
	13	Gex.Georges Charpak	0	0															2	2			3	1	2	1	
	14	Gex.Centre	0	0															0	0			0	0	0	0	

[illegible]

11/12/2022 09/12/2023

6 22

22

Envoyé en préfecture le 12/12/2024
Reçu en préfecture le 12/12/2024
Publié le 
ID : 974-200006450-20241212-2024-CE

[illegible]

Date

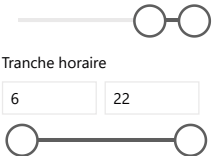
11/12/2022

09/12/2023

Tranche horaire

6

22



Moyennes des montées totales par course : 814 L-V

Ligne	Course	Départ	Arrivée	Montées totales	Nb courses mesurées	Montées par course
814 Coppet-Divonne Les Bains-Maconnex	06:35	Coppet.Gare	Gex.Centre	1036	179	6
	07:05	Coppet.Gare	Maconnex.Arcades	107	11	10
	07:35	Coppet.Gare	Gex.Centre	3640	135	27
	08:05	Coppet.Gare	Maconnex.Arcades	2519	140	18
	08:35	Coppet.Gare	Gex.Centre	2860	149	19
	09:05	Coppet.Gare	Maconnex.Arcades	160	9	18
	09:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	1293	162	8
	10:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	1729	168	10
	11:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	2048	174	12
	12:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	2569	158	16
	13:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	2863	153	19
	14:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	2976	160	19
	15:35	Coppet.Gare	Gex.Centre	5370	145	37
	16:35	Coppet.Gare	Gex.Centre	5559	116	48
	17:05	Coppet.Gare	Maconnex.Arcades	309	10	31
	17:35	Coppet.Gare	Gex.Centre	6409	143	45
	18:05	Coppet.Gare	Maconnex.Arcades	3873	107	36
	18:35	Coppet.Gare	Gex.Centre	6051	132	46
	19:05	Coppet.Gare	Maconnex.Arcades	215	8	27
	19:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	3224	122	26
	20:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	2781	136	20
814 Maconex-Divonne Les Bains-Coppet	21:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	2234	167	13
	06:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	1803	125	14
	06:09	Maconnex.Arcades	Coppet.Gare	179	8	22
	06:50	Gex.Centre	Coppet.Gare	5840	124	47
	07:09	Maconnex.Arcades	Coppet.Gare	7965	142	56
	07:50	Gex.Centre	Coppet.Gare	7345	137	54
	08:09	Maconnex.Arcades	Coppet.Gare	154	6	26
	08:50	Gex.Centre	Coppet.Gare	2908	119	24
	10:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	2309	146	16
	11:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	2682	161	17
	12:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	2668	157	17
	13:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	2812	150	19
	14:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	2380	158	15
	15:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	3869	152	25
	16:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	2349	123	19
	16:09	Maconnex.Arcades	Coppet.Gare	152	9	17
	16:50	Gex.Centre	Coppet.Gare	2978	154	19
	17:09	Maconnex.Arcades	Coppet.Gare	1689	136	12
	17:50	Gex.Centre	Coppet.Gare	2649	155	17
	18:09	Maconnex.Arcades	Coppet.Gare	90	10	9
	18:50	Gex.Centre	Coppet.Gare	1800	150	12
	19:50	Gex.Centre	Coppet.Gare	1739	185	9
	21:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	835	185	5

Date

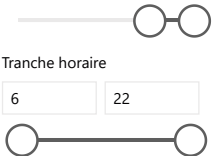
11/12/2022

09/12/2023

Tranche horaire

6

22



Moyennes des montées totales par course : 814 Samedi

Ligne	Course	Départ	Arrivée	Montées totales	Nb courses mesurées	Montées par course
814 Coppet-Divonne Les Bains-Maconnex	06:35	Coppet.Gare	Gex.Centre	167	38	4
	07:35	Coppet.Gare	Gex.Centre	238	37	6
	08:35	Coppet.Gare	Gex.Centre	444	36	12
	09:35	Coppet.Gare	Maconnex.Arcades	407	32	13
	10:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	320	33	10
	11:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	371	33	11
	12:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	425	36	12
	13:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	458	32	14
	14:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	460	30	15
	15:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	475	31	15
	16:35	Coppet.Gare	Gex.Centre	704	30	23
	17:35	Coppet.Gare	Gex.Centre	730	29	25
	18:35	Coppet.Gare	Gex.Centre	852	31	27
	19:35	Coppet.Gare	Maconnex.Arcades	657	30	22
	20:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	405	28	14
	21:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	321	29	11
814 Maconex-Divonne Les Bains-Coppet	06:50	Gex.Centre	Coppet.Gare	313	36	9
	07:50	Gex.Centre	Coppet.Gare	644	31	21
	08:37	Maconnex.Arcades	Coppet.Gare	444	30	15
	09:50	Gex.Centre	Coppet.Gare	531	32	17
	10:37	Maconnex.Arcades	Coppet.Gare	498	30	17
	12:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	428	30	14
	13:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	433	33	13
	14:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	496	26	19
	15:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	481	27	18
	16:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	419	29	14
	16:50	Gex.Centre	Coppet.Gare	433	27	16
	17:50	Gex.Centre	Coppet.Gare	456	28	16
	18:37	Maconnex.Arcades	Coppet.Gare	475	32	15
	19:50	Gex.Centre	Coppet.Gare	324	32	10
	20:37	Maconnex.Arcades	Coppet.Gare	239	34	7
	22:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	150	33	5

Date

11/12/202209/12/2023

Tranche horaire

622

Moyennes des montées totales par course : 814 Dim-Fér

Ligne	Course	Départ	Arrivée	Montées totales	Nb courses mesurées	Montées par course
814 Coppet-Divonne Les Bains-Maconnex	07:35	Coppet.Gare	Gex.Centre	0	1	0
	08:35	Coppet.Gare	Gex.Centre	493	45	11
	10:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	631	39	16
	11:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	505	45	11
	12:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	440	47	9
	13:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	420	44	10
	14:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	440	45	10
	15:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	420	38	11
			Gex.Centre	51	3	17
	16:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	398	38	10
			Gex.Centre	20	1	20
	17:35	Coppet.Gare	Gex.Centre	721	38	19
	19:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	820	42	20
	20:35	Coppet.Gare	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	81	6	14
			Gex.Centre	592	35	17
814 Maconex-Divonne Les Bains-Coppet	07:50	Gex.Centre	Coppet.Gare	41	6	7
	08:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	264	40	7
	09:50	Gex.Centre	Coppet.Gare	518	33	16
	10:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	38	4	10
	11:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	438	44	10
	12:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	646	45	14
	13:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	620	42	15
	14:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	594	44	14
	15:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	554	40	14
	16:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	435	41	11
	16:50	Gex.Centre	Coppet.Gare	18	3	6
	17:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	384	37	10
	18:50	Gex.Centre	Coppet.Gare	546	44	12
	19:50	Gex.Centre	Coppet.Gare	43	5	9
	20:04	Divonne-Les-B.Ancienne Gare	Coppet.Gare	244	40	6

Date

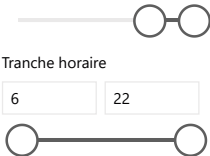
11/12/2022

09/12/2023

Tranche horaire

6

22



Moyennes des montées totales par course : 818 L-V

Ligne	Course	Départ	Arrivée	Montées totales	Nb courses mesurées	Montées par course
818 Gex-Divonne Les Bains-Nyon	06:20	Gex.Centre	Nyon.Gare	2442	144	17
	07:20	Gex.Centre	Nyon.Gare	2816	125	23
	08:20	Gex.Centre	Nyon.Gare	2420	134	18
	16:20	Gex.Centre	Nyon.Gare	2230	152	15
	17:20	Gex.Centre	Nyon.Gare	1788	158	11
818 Nyon-Divonne Les Bains-Gex	18:20	Gex.Centre	Nyon.Gare	1320	178	7
	07:02	Nyon.Gare	Gex.Centre	1199	173	7
	08:02	Nyon.Gare	Gex.Centre	1045	169	6
	09:02	Nyon.Gare	Gex.Centre	943	162	6
	17:02	Nyon.Gare	Gex.Centre	2980	155	19
	18:02	Nyon.Gare	Gex.Centre	2554	126	20
	19:02	Nyon.Gare	Gex.Centre	2544	164	16